Enquête sur les Centres Médico-Psychologiques (CMP) de la région Rhône-Alpes

Juin 2015

Réalisée par :
Dr. Sylvie YNESTA
Mme Anne-Sophie DANGUIN

Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes

SOMMAIRE

I.- Introduction et contexte de l'enquête 5
II.- Méthodologie de l'enquête 7
III.- Résultats des questionnaires 8
3.1- Taux de réponse à l'enquête 8
3.2- Quelques chiffres d'évolution de l'activité ambulatoire des établissements 9
3.2.1- Nombre d'actes réalisés en CMP et évolution 9
3.2.2- Nombre d'actes EDGA réalisés par les établissements (tous lieux) et évolution 12
3.2.3- Nombre de patients pris en charge en ambulatoire et évolution 13
3.3- Description du CMP 17
3.3.1- Pôle psychiatrique de rattachement 17
3.3.2- Nombre de CMP dans le secteur 17
3.3.3- Existence d'un CMP référent ou pivot sur le secteur ou sur le pôle 19
3.3.4- Population de référence du secteur de rattachement du CMP 20
3.3.5- Intervention de l'équipe du CMP en CATTP 21
3.3.6- Distance entre le CMP et l'établissement de rattachement 22
3.3.7- Signalétique extérieure au CMP avec indication du nom de la structure 24
3.4- Fonctionnalité des locaux du CMP 26
3.4.1- Adaptation des locaux du CMP à son activité 26
3.4.2- Propriétaire des locaux du CMP 28
3.4.3- Nombre de bureaux de consultations-d'entretiens du CMP 29
3.4.4- Surface approximative de l'ensemble des locaux du CMP (en m²) 31
3.4.5- Nombre d'ordinateurs du CMP 33
3.4.6- Interconnexion des ordinateurs 35
3.4.7- Connexion du réseau du CMP à l'établissement de rattachement 36
3.4.8- Utilisation du dossier patient informatisé de l'établissement dans le CMP 38
3.5- Description de l'activité 2013 du CMP 40
3.5.1- Recueil d'activité transmis au Département d'Information Médicale (cotation actes EDGAR) pour l'activité du CMP 40
3.5.2- Nombre de patients reçus par le CMP en 2013 40
3.5.3- Nombre de nouveaux patients reçus par le CMP en 2013 41
3.5.4- Nombre de patients venus une seule fois en 2013 42
3.5.5- Nombre total et types d'actes (EDGAR) effectués par le CMP en 2013 43
3.5.6- Nombre de patients ayant été pris en charge par 2 catégories de professionnels au moins sur l'année 49
3.6- Les premiers accueils de patients au CMP 50
3.6.1- Réalisation des premiers accueils de patients 51
3.6.2- Utilisation d'une grille d'entretien infirmier par les IDE lors des 1ers accueils de patients inconnus ? 53
3.6.3- Délai moyen d'accueil pour ces 1ers accueils infirmiers (en jours) 53
3.6.4- En cas de besoin, l'IDE peut-il obtenir un avis médical rapide pour son patient 54
3.6.5- Délai moyen de 1er rendez-vous au CMP (hors urgence) 55
3.6.6- Délai moyen de RDV avec un médecin (hors urgence) 58
3.6.7- Délai moyen de RDV avec un psychologue (hors urgence) 61
3.6.8- Délai moyen de RDV après une hospitalisation en secteur psychiatrique 64
3.6.9- Rencontre de l'équipe du CMP avec un patient hospitalisé avant sa sortie 67

3.6.10- Existence d'une liste d'attente de patients au sein du CMP 68
3.6.11- Conservation de créneaux sur les différents plannings des professionnels du CMP pour les urgences 69
3.6.12- Pourcentage de rendez-vous programmés non honorés sur l'ensemble des professionnels travaillant au CMP 73
3.6.13- Existence de réunions de synthèse régulières pluri-professionnelles au sein du CMP 74
3.6.14- Les visites à domicile (VAD) 77
3.6.15- Administration de traitements au sein du CMP 82
3.6.16- Aide des patients à la préparation de leur traitement 85
3.6.17- Réalisation d'actions de prévention 87
3.7- Fonctionnement du CMP 91
3.7.1- Nombre d'heures hebdomadaires d'ouverture du CMP 91
3.7.2- Ouverture du CMP sur l'année 93
3.7.3- Nombre d'heures d'ouverture chaque jour 96
3.7.4- Consultations ou entretiens en dehors des heures d'ouverture officielles du CMP 97
3.7.5- Permanence téléphonique pendant les horaires d'ouverture 99
3.7.6- Nombre moyen d'heures d'ouverture hebdomadaire avec au moins un médecin présent 100
3.7.7- Partage des plannings de présence des professionnels du CMP 101
3.7.8- Grille d'entretien téléphonique (fiche de prise d'information avec coordonnées du patient) pour les nouvelles demandes 105
3.7.9- Organisation de réunions d'orientation des patients 106
3.7.10- Guide du CMP 108
3.7.11- Brochure-plaquette destinée à tout public sur le CMP (missions, public accueilli, horaires, numéro de téléphone) 109
3.7.12- CMP répertorié sur une page internet 110
3.7.13- Annuaire des partenaires 111
3.7.14- Organisation pour la permanence des soins (PDS) en dehors des heures d'ouverture du CMP 113
3.8- Qualification des intervenants du CMP 117
3.8.1- Nombre d'équivalent temps plein (ETP) médicaux 117
3.8.2- Autres temps de professionnels 119
3.8.3- Répartition des professionnels sur différents sites 123
3.9- Relations avec les partenaires 124
3.9.1- Séances d'analyse de la pratique 124
3.9.2- Participation d'un professionnel du CMP à un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) 125
3.9.3- Autres modes de coopération avec la commune 127
3.9.4- Participation du CMP à une activité de liaison 129
3.9.5- Pour les CMP pédopsychiatriques, existence d'un CMPP dans le même secteur et conditions de complémentarité 135
3.9.6- Accueil d'un stagiaire en 2013 136
IV- Discussion et limites de l'enquête 137
4.1- Les limites de l'enquête 137
4.2- Discussion 138
Conclusion de l'enquête 139
Annexes 141
Annexe 1 : Courrier d'accompagnement du questionnaire 141

Annexe 2 : Nombre de CMP par secteurs 142
Annexe 3 : Nombre de kilomètres par rapport à l'établissement de rattachement 142
Annexe 4 : Appartenance des locaux du CMP 143
Annexe 5 : Nombre moyen d'ordinateurs 143
Annexe 6 : Utilisation du DPI 144
Annexe 7 : Professionnels qui réalisent les 1ers accueils de patients 145
Annexe 8 : Autres activités déclarées par les CMP 146
Annexe 9 : Planning de présence des médecins connu 152
Annexe 10 : Planning de présence des psychologues connu 152
Annexe 11 : Existence d'un guide du CMP 152
Annexe 12 : Existence d'une brochure destinée à tout public 153
Annexe 13 : Mise à jour régulière de l'annuaire des partenaires 153
Annexe 14 : Personnel du CMP travaillant sur plusieurs sites 153
Annexe 15 : Séances d'analyse de la pratique 154

I.- Introduction et contexte de l'enquête

L'arrêté du 14 mars 1986[1] définit les Centres Médico-Psychologiques (CMP) comme des «unités de coordination et d'accueil en milieu ouvert, organisant des actions des prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'interventions à domicile, mises à disposition d'une population. Ils peuvent comporter des antennes auprès de toute institution ou établissement nécessitant des prestations psychiatriques ou de soutien psychologique».

La circulaire du 14 mars 1990[2] relative aux orientations de la politique de santé mentale demandait aux secteurs de "se centrer sur les CMP afin d'offrir des soins de santé primaires près de la population et faire contre-poids à l'hospitalo-centrisme".

Elle précisait *qu''il convient qu'en tout secteur de psychiatrie générale existe au moins un CMP implanté au sein du secteur ou à proximité immédiate, en un lieu d'accès facile par les transports en commun, et ouvert au moins 5 jours par semaine. Les jours d'ouverture doivent être tels qu'ils permettent un contact hors heures de travail ou heures scolaires. Au CMP doit se trouver un secrétariat et des soignants, en une organisation telle qu'un rendez-vous puisse être donné pour une première consultation dans un délai de quelques jours, et que des thérapies individuelles ou de groupes puissent être assurées dans de bonnes conditions*". De plus, "*une bonne accessibilité des services et la disponibilité des équipes, organisée dans les CMP, doivent réduire le recours aux soins par les voies de l'urgence*".

Les CMP étaient de plus chargés d'une mission importante sur le plan qualitatif dans la prise en charge des patients : "*le CMP doit assurer une fonction de pivot autour duquel s'articule le dispositif de secteur. Lieu d'élaboration du projet de soins, il doit être le garant de la cohérence des interventions et actions proposées au patient et à son entourage*".

Le Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS volet psychiatrique) de la région Rhône-Alpes constatait que «*l'accessibilité aux CMP se heurte très souvent à des délais d'attente trop longs pouvant atteindre dans certains secteurs 6 mois pour une consultation médicale*». C'est pourquoi il prévoyait que : «pour améliorer l'accès aux soins et développer une offre de soins de qualité graduée et diversifiée, il conviendra de façon prioritaire d'améliorer l'accessibilité aux soins dans les CMP».

Dans ce contexte, un des objectifs fixé par le SROS est de «renforcer la prise en charge ambulatoire au sein des CMP». Ainsi, «*le CMP avec ses missions de prévention, d'accueil, d'orientation, de consultation, d'intervention à domicile, reste le 1er niveau de prise en charge psychiatrique. Il doit être réaffirmé comme pivot du dispositif sectoriel, autour duquel s'organisent les actions extrahospitalières, en articulation avec l'hospitalisation complète. Une attention soutenue doit être portée sur l'accessibilité des CMP : desserte par des transports en commun, accessibilité aux personnes handicapées, amplitude des horaires d'ouverture, délai pour obtenir un rendez-vous, accueil en cas d'urgence. De même, leur rôle dans la prévention des situations de crise doit être renforcé comme celui dans la prise en charge rapide en post-crise. Le nombre de CMP dans les différents territoires et leur fonctionnement doivent être*

[1] Arrêté du 14 mars 1986 relatif aux équipements et services de lutte contre les maladies mentales, comportant ou non des possibilités d'hébergement
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9714150CD26292D2A2EFAFB2FED52142.tpdjo14v_3?cidTexte=LEGITEXT000006077275

[2] http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19900403&numTexte=04060&pageDebut=04060&pageFin=

adaptés aux besoins de la population couverte. D'autre part, les CMP ont vocation à travailler en pluridisciplinarité, mais aussi en ouverture sur leur environnement».

En 2014, l'enquête de l'IRDES[3] a montré que la densité des CMP pour 100 000 habitants de 16 ans et plus, ainsi que la part de CMP ouverts 5 jours et plus par semaine sont très différents dans la région, selon le territoire de santé observé.

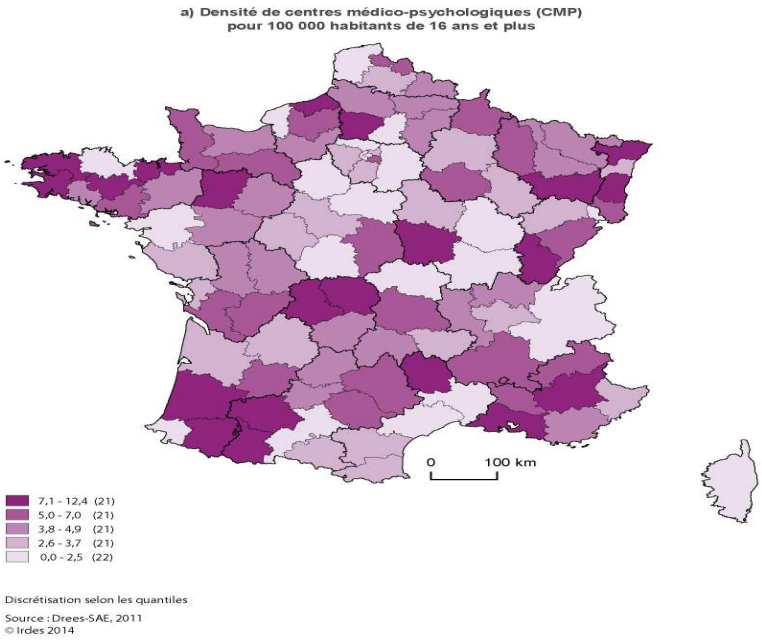

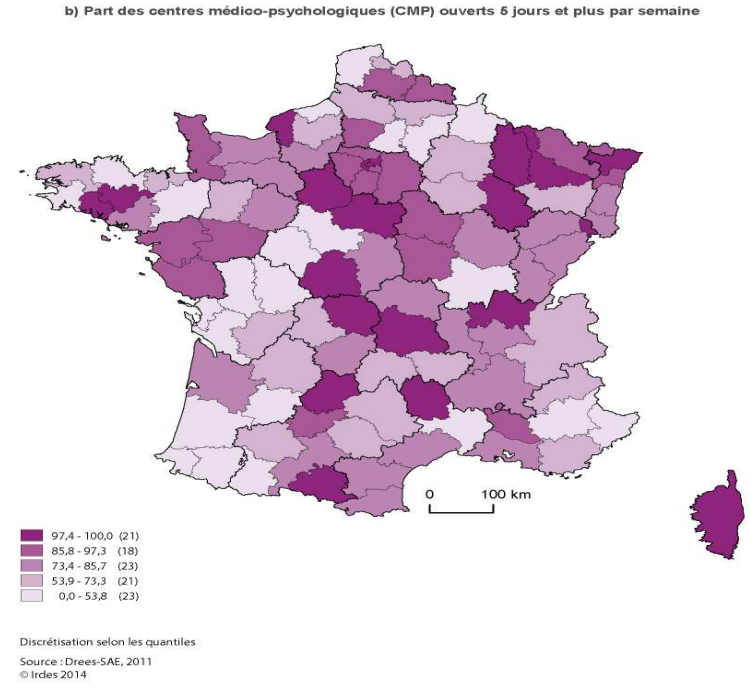

Dans ce contexte qui montre, entre autres, des disparités entre les territoires, l'ARS Rhône-Alpes a décidé de lancer une enquête sur l'ensemble des CMP de la région. Cet état des lieux complet doit permettre de mieux connaître la situation des CMP de la région et de faciliter, dans un second temps, si possible, le renforcement de certains CMP à partir de critères les plus objectifs possibles.

[3] www.irdes.fr/recherche/rapports/558-les-disparites-territoriales-d-offre-et-d-organisation-des-soins-en-psychiatrie-en-france.pdf

II.- Méthodologie de l'enquête

Un questionnaire de 71 questions fermées et 108 questions ouvertes a été construit par l'ARS Rhône-Alpes. Des questions se sont inspirées du document ANAP "L'organisation des centres médico-psychologiques - guide de bonnes pratiques organisationnelles"[4].

Le questionnaire a été présenté au groupe régional de travail sur le recueil d'information médicale en psychiatrie pour avis et pré-testé auprès de 4 psychiatres travaillant en CMP. Il a été modifié en fonction des différentes remarques émises, avant diffusion à l'ensemble des établissements.

Le questionnaire comportait 5 parties principales :

I. Description du CMP
II. Description de l'activité en 2013
III. Modes de fonctionnement
IV. Qualification des intervenants
V. Relations avec les partenaires

Le listing des CMP des 20 établissements de la région Rhône-Alpes ayant une activité de psychiatrie sectorisée autorisée a été obtenu grâce au concours des Départements d'Informations Médicales (DIM) de ces établissements.

Une fois la liste obtenue, une discussion s'est engagée avec différents DIM afin de vérifier la pertinence de l'inclusion de certaines structures ambulatoires décrites comme des CMP dans le recueil d'information médicale en psychiatrie (RIM-P).

Cela a permis d'exclure du champ de l'enquête 54 de ces structures :

- les unités sanitaires de niveau 1 sises dans les établissements pénitentiaires car leur activité est spécifique et relevée annuellement par l'OSSD (Observatoire des Structures de Santé des personnes Détenues),

- les consultations ambulatoires réalisées par certains psychiatres, dans certaines unités hospitalières, pour des patients après une hospitalisation, le plus souvent "en attente de relais par le CMP",

- des CMP spécialisés (addictologie, troubles du comportement alimentaire).

Le questionnaire a été envoyé par mail sous la forme d'un fichier Netsurvey (avec un lien informatique pour chaque CMP, permettant un remplissage direct en ligne) le 3 mars 2014. La date de retour limite des réponses était fixée au 11 avril 2014. Ce mail était accompagné d'un courrier signé par le Directeur adjoint de l'Efficience et de l'Offre de Soins de l'ARS (cf. annexe 1).

---

[4] http://www.anap.fr/publications-et-outils/publications/detail/actualites/lorganisation-des-centres-medico-psychologiques-guide-de-bonnes-pratiques-organisationnelles/

Compte tenu de l'étendue des champs investigués et des données d'activités demandées, l'ARS demandait que le médecin DIM coordonne avec la Direction de l'établissement l'ensemble des réponses.

Les établissements ont bénéficié d'un soutien technique de l'ARS (téléphonique et par mail) lorsqu'ils avaient des difficultés ou des questions pour le remplissage du questionnaire.

Une relance des établissements a été réalisée avec un nouveau délai de réponse repoussé au 25 avril.

La collecte des différents fichiers, l'agrégation des données et l'analyse statistique ont été réalisées par Madame Anne-Sophie DANGUIN (DEOS-VTIM) et par Madame le Dr Sylvie YNESTA (médecin inspecteur de santé publique (DEOS). L'analyse épidémiologique ainsi que le rapport de l'enquête ont été réalisés par le Madame le Dr Sylvie YNESTA.

L'analyse descriptive a été suivie, pour certains indicateurs, de comparaisons statistiques par des tests du chi-2 et des tests de comparaison des moyennes. Le seuil de signification statistique a été fixé à 5%.

III.- Résultats des questionnaires

3.1- Taux de réponse à l'enquête

318 CMP ont répondu à l'enquête, soit un excellent taux de réponse de 98.1% sur les 324 CMP concernés par l'enquête.

Taux de réponse à l'enquête : résultats par établissement

Finess	Nom des établissements	Nombre de CMP déclarés par l'établissement pouvant être concernés par l'enquête	Nombre de CMP répondants	CMP de PIJ	CMP de PG	% de réponses
010000495	C.P.A. BOURG EN BRESSE	21	21	10	11	100%
070780317	HOPITAL STE MARIE DE PRIVAS	21	21	10	11	100%
260000047	CH DE MONTELIMAR	3	3	3	0	100%
260003264	CHS "LE VALMONT"	17	16	7	9	94%
260016910	HOPITAUX DROME NORD	8	8	3	5	100%
380012799	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	8	8	0	8	100%
380780049	CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	9	9	9	0	100%
380780080	CHU GRENOBLE	2	2	0	2	100%
380780247	CH ALPES ISERE	49	48	24	24	98%
380781435	CH VIENNE	8	8	3	5	100%
420013831	CH DU FOREZ	4	4	1	3	100%
420780033	CH ROANNE	4	4	3	1	100%
420784878	CHU SAINT ETIENNE	7	7	2	5	100%
690780101	CHS LE VINATIER	44	41	20	21	93%
690780119	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	31	31	18	13	100%
690780143	CHS ST JEAN DE DIEU	30	29	17	12	97%
730780582	CHS LA SAVOIE	36	36	19	17	100%
740781133	CH ANNECY	7	7	3	4	100%
740785035	E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	11	11	5	6	100%
740790381	C.H.I. DU LEMAN	4	4	2	2	100%
	TOTAL	**324**	**318**	**159**	**159**	**98.1%**

Ces 318 CMP sont rattachés à 20 établissements autorisés en psychiatrie différents (dont 4 ESPIC) qui sont tous sectorisés.

16 établissements sur les 20 ont un taux de réponse de 100%.

Sur les 318 CMP répondants, 159 sont des CMP rattachés à la psychiatrie infanto-juvénile (PIJ) et 159 à la de psychiatrie générale (PG).

Les taux de réponses par département sont globalement très bons variant de 96 à 100% avec 5 départements sur 8 pour lesquels un taux de réponse de 100% a pu être constaté.

Taux de réponse à l'enquête : résultats par département

Département		Nombre de CMP répondants	Nombre de CMP déclarés par l'établissement	%
01	Ain	21	21	100%
07	Ardèche	21	21	100%
26	Drôme	27	28	96%
38	Isère	75	76	99%
42	Loire	15	15	100%
69	Rhône	101	105	96%
73	Savoie	36	36	100%
74	Haute-Savoie	22	22	100%
TOTAL		**318**	**324**	**98.1%**

3.2- Quelques chiffres d'évolution de l'activité ambulatoire des établissements

Avant de présenter les résultats à proprement parler de l'enquête sur les CMP, il semble intéressant de se pencher sur quelques chiffres relatifs à l'activité ambulatoire des établissements inclus dans l'enquête.

Le recueil systématique de l'activité des établissements dans le RIM-P ayant commencé en 2009 et les modalités de codage de l'activité ambulatoire ayant changé en 2013 (intégration des CATTP dans l'ambulatoire), seule la période 2009-2012 peut être analysée.

Les chiffres présentés dans les tableaux suivants sont issus du logiciel scansanté[5] de l'Agence Technique d'Information Hospitalière (restitutions médico-économiques en psychiatrie) et donc des données RIM-P fournies par les établissements eux mêmes.

3.2.1- Nombre d'actes réalisés en CMP et évolution

Si on examine les résultats des 16 établissements inclus dans l'enquête pour lesquels l'évolution du nombre d'actes réalisés en CMP entre 2009 et 2012 peut être analysée, on constate que le nombre d'actes réalisés en CMP a augmenté de 1.6% sur la période avec des variations très importantes selon les établissements (-18.6% à +27.1%).

[5] http://www.scansante.fr/

Evolution du nombre d'actes réalisés en CMP sur la période 2009-2012 : résultats par établissement

Résultats pour 16 établissements	Nombre total d'actes réalisés en CMP en 2009	Nombre total d'actes réalisés en CMP en2012	Evolution 2009-2012
C.P.A. BOURG EN BRESSE	105 193	97 257	-7,5 %
HOPITAL STE MARIE DE PRIVAS	79 007	84 621	7,1 %
CHS "LE VALMONT"	60 187	61 535	2,2 %
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	35 871	29 348	-18,2 %
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	32 838	31 150	-5,1 %
CHU GRENOBLE	20 415	18 953	-7,2 %
CH ALPES ISERE	188 492	190 783	1,2 %
CH VIENNE	18 700	23 759	27,1 %
CH ROANNE	21 665	24 021	10,9 %
CHS LE VINATIER	145 996	146 795	0,5 %
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	66 032	69 520	5,3 %
CHS ST JEAN DE DIEU	97 221	101 468	4,4 %
CHS LA SAVOIE	84 520	80 339	-4,9 %
CH ANNECY	37 912	45 613	20,3 %
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	49 435	54 628	10,5 %
C.H.I. DU LEMAN	17 977	18 707	4,1 %
TOTAL	**1 061 461**	**1 078 497**	**1,6 %**

Ces actes peuvent être scindés en actes réalisés chez les moins de 18 ans et actes réalisés chez les 18 ans et plus. Il semble, cependant, utile de rappeler que des actes réalisés chez des plus de 18 ans peuvent être effectués en psychiatrie infanto-juvénile et qu'à contrario des actes réalisés chez des moins de 18 ans ont pu être effectués en psychiatrie générale.

L'évolution du nombre d'actes réalisés en CMP sur la période, pour les moins de 18 ans, peut être suivie pour 18 établissements. Cette évolution sur ces 4 années n'est pas positive (-1.5%).

Evolution du nombre d'actes réalisés en CMP pour les moins de 18 ans sur la période 2009-2012 : résultats par établissement

Résultats pour 18 établissements	Nombre d'actes réalisés en CMP pour des moins de 18 ans en 2009	Nombre d'actes réalisés en CMP pour des moins de 18 ans en 2012	Evolution 2009-2012
C.P.A. BOURG EN BRESSE	27 937	27 651	-1,0 %
HOPITAL STE MARIE DE PRIVAS	23 301	25 376	8,9 %
CHS "LE VALMONT"	24 099	24 835	3,1 %
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	212	103	-51,4 %
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	32 125	30 212	-6,0 %
CHU GRENOBLE	13 760	12 209	-11,3 %
CH ALPES ISERE	65 375	51 604	-21,1 %
CH VIENNE	6 580	9 798	48,9 %
CH DU FOREZ	12 152	12 861	5,8 %
CH ROANNE	8 076	8 938	10,7 %
CHU SAINT ETIENNE	6 907	7 611	10,2 %
CHS LE VINATIER	69 861	67 237	-3,8 %
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	28 541	30 999	8,6 %
CHS ST JEAN DE DIEU	41 056	43 604	6,2 %
CHS LA SAVOIE	44 269	40 016	-9,6 %
CH ANNECY	16 434	17 840	8,6 %
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	22 014	23 930	8,7 %
C.H.I. DU LEMAN	8 603	9 617	11,8 %
TOTAL	**451 302**	**444 441**	**-1,5 %**

Pour deux établissements, l'évolution sur la période 2009-2012 ne peut être analysée :

Noms des établissements	Nombre d'actes réalisés en CMP pour des moins de 18 ans la 1ère année observée	Nombre d'actes réalisés en CMP pour des moins de 18 ans en 2012	Evolution
CH DE MONTELIMAR (2011-2013)	4 242	9 371	Période trop courte
HOPITAUX DROME NORD (2010-2013)	9 187	8 216	-10,6 %

Pour les 18 ans et plus, l'évolution du nombre d'actes réalisés en CMP entre 2009 et 2012 peut être suivie pour 17 établissements. Elle montre une augmentation du nombre d'actes réalisés en CMP pour les 18 ans et plus de 4.1% sur la période avec des variations conséquentes entre les établissements.

Evolution du nombre d'actes réalisés en CMP pour les 18 ans et plus sur la période 2009-2012 : résultats par établissement

Résultats pour 17 établissements	Nombre d'actes réalisés en CMP pour les 18 ans et plus en 2009	Nombre d'actes réalisés en CMP pour les 18 ans et plus en 2012	Evolution 2009-2012
C.P.A. BOURG EN BRESSE	77 256	69 606	-9,9 %
HOPITAL STE MARIE DE PRIVAS	55 706	59 245	6,4 %
CHS "LE VALMONT"	36 088	36 700	1,7 %
HOPITAUX DROME NORD	11 429	12 700	11,1 %
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	35 659	29 245	-18,0 %
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	713	938	31,6 %
CHU GRENOBLE	6 655	6 744	1,3 %
CH ALPES ISERE	123 117	139 179	13,0 %
CH VIENNE	12 120	13 961	15,2 %
CH ROANNE	13 589	15 083	11,0 %
CHS LE VINATIER	76 135	79 558	4,5 %
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	37 491	38 521	2,7 %
CHS ST JEAN DE DIEU	56 165	57 864	3,0 %
CHS LA SAVOIE	40 251	40 323	0,2 %
CH ANNECY	21 478	27 773	29,3 %
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	27 421	30 698	12,0 %
C.H.I. DU LEMAN	9 374	9 090	-3,0 %
TOTAL	**640 647**	**667 228**	**4,1 %**

Pour deux établissements, les chiffres de 2009 sont trop bas pour être considérés comme fiables et c'est donc la période 2010-2012 qui a été examinée. Les chiffres du CH de Montélimar sont trop bas pour cette tranche d'âge pour être pris en compte.

Noms des établissements	Nombre d'actes réalisés en CMP pour les 18 ans et plus la 1ère année observée	Nombre d'actes réalisés en CMP pour les 18 ans et plus en 2012	Evolution
CH DU FOREZ (2010-2012)	14 132	12 584	-11,0 %
CHU SAINT ETIENNE (2010-2012)	27 321	32 706	19,7 %

Les chiffres précédents ne reflètent cependant pas l'activité des CMP puisque seuls les actes réalisés dans les locaux du CMP sont comptabilisés, les actes réalisés en psychiatrie de liaison (domicile, substitut de domicile, PMI, établissements scolaires…) n'étant pas inclus.

3.2.2- Nombre d'actes EDGA réalisés par les établissements (tous lieux) et évolution

En complément des précédentes analyses, on peut aussi examiner le nombre d'actes EDGA totaux produits par les établissements, cette production d'actes étant en grande partie liée aux CMP mais pouvant aussi être rattachée à d'autres dispositifs (notamment les équipes mobiles).

Si on observe le nombre d'acte EDGA (entretiens, démarches, groupes, accompagnements) produits par les établissements entre 2009 et 2012, l'évolution peut être analysée pour 17 établissements inclus dans l'enquête. Elle montre une augmentation globale de 3.6% du nombre d'actes EDGA dans les établissements entre 2009 et 2012 avec de fortes variations entre les établissements.

Evolution du nombre d'actes EDGA totaux produits par les établissements sur la période 2009-2012 : résultats par établissement

Résultats pour 17 établissements	Nombre d'actes EDGA totaux de l'établissement en 2009	Nombre d'actes EDGA totaux de l'établissement en 2012	Evolution 2009-2012
C.P.A. BOURG EN BRESSE	146 319	148 585	1,5
HOPITAL STE MARIE DE PRIVAS	101 332	101 628	0,3
CHS "LE VALMONT"	78 552	80 532	2,5
HOPITAUX DROME NORD	16 672	24 712	48,2
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	40 340	33 655	-16,6
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	33 632	32 308	-3,9
CHU GRENOBLE	28 011	27 152	-3,1
CH ALPES ISERE	231 128	230 926	-0,1
CH VIENNE	23 384	28 100	20,2
CH ROANNE	32 489	41 058	26,4
CHS LE VINATIER	221 303	237 485	7,3
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	80 225	90 067	12,3
CHS ST JEAN DE DIEU	120 415	126 430	5,0
CHS LA SAVOIE	113 796	107 560	-5,5
CH ANNECY	43 682	49 120	12,4
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	66 252	71 815	8,4
C.H.I. DU LEMAN	25 813	22 841	-11,5
TOTAL	**1 403 345**	**1 453 974**	**3,6**

Noms des établissements	Nombre d'actes EDGA totaux de l'établissement la 1ère année observée	Nombre d'actes EDGA totaux de l'établissement en 2012	Evolution
CH DE MONTELIMAR (2011-2012)	4 372	9 595	Période trop courte
CH DU FOREZ (2010-2012)	30 358	27 805	-8,4
CHU SAINT ETIENNE (2010-2012)	63 551	76 580	20,5

3.2.3- Nombre de patients pris en charge en ambulatoire et évolution

De plus, si on examine le nombre global de patients pris en charge en ambulatoire par les établissements, donc par toutes les structures réalisant des actes ambulatoires (CMP, équipes mobiles, etc) sur la période 2009-2012, les résultats de 16 établissements peuvent être pris en compte.

Ils montrent une évolution globale du nombre de patients pris en charge en ambulatoire sur la période 2009-2012 de 4.9 % avec des résultats différents pour les moins de 18 ans (-2.2%) et pour les 18 ans et plus (+9%) ainsi que de fortes variations entre les établissements.

Evolution du nombre global de patients pris en charge en ambulatoire entre 2009-2012 : résultats par établissement

Résultats pour 16 établissements	Evolution du nombre global de patients PEC en ambulatoire entre 2009-2012
C.P.A. BOURG EN BRESSE	13,9 %
HOPITAL STE MARIE DE PRIVAS	2,8 %
CHS "LE VALMONT"	1,1 %
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	-3,1 %
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	-16,7 %
CHU GRENOBLE	10,0 %
CH ALPES ISERE	2,6 %
CH VIENNE	8,2 %
CH ROANNE	32,0 %
CHS LE VINATIER	7,3 %
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	7,9 %
CHS ST JEAN DE DIEU	0,7 %
CHS LA SAVOIE	4,6 %
CH ANNECY	8,4 %
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	-6,7 %
C.H.I. DU LEMAN	0,2 %
TOTAL	**4,9 %**

Pour 3 établissements, les chiffres de 2009 sont trop bas pour être considérés comme fiables et c'est donc la période 2010-2012 qui a été examinée.

Noms des établissements	Evolution du nombre global de patients PEC en ambulatoire entre 2010-2012
HOPITAUX DROME NORD (2010-2012)	22,0 %
CH DU FOREZ (2010-2012)	-5,9 %
CHU SAINT ETIENNE (2010-2012)	42,5 %

L'évolution du nombre de patients de moins de 18 ans pris en charge en ambulatoire par les établissements sur la période 2009-2012 peut être analysée pour 17 établissements, elle montre une baisse de 2.2 % du nombre de patients pris en charge en ambulatoire de moins de 18 ans sur la période avec de fortes variations entre les établissements.

Evolution du nombre global de patients de moins de 18 ans pris en charge en ambulatoire entre 2009-2012 : résultats par établissement

Résultats pour 17 établissements	Nombre de patients < 18 ans pris en charge en ambulatoire en 2009	Nombre de patients < 18 ans pris en charge en ambulatoire en 2012	Evolution 2009-2012
C.P.A. BOURG EN BRESSE	4 077	4 067	-0,2 %
HOPITAL STE MARIE DE PRIVAS	3 056	2 981	-2,5 %
CHS "LE VALMONT"	2 658	2 627	-1,2 %
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	73	53	-27,4 %
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	2 535	2 068	-18,4 %
CHU GRENOBLE	1 472	1 515	2,9 %
CH ALPES ISERE	5 380	5 003	-7,0 %
CH VIENNE	935	1 187	27,0 %
CH ROANNE	1 041	1 076	3,4 %
CHU SAINT ETIENNE	1 082	1 400	29,4 %
CHS LE VINATIER	6 655	6 378	-4,2 %
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	3 299	3 313	0,4 %
CHS ST JEAN DE DIEU	4 881	4 740	-2,9 %
CHS LA SAVOIE	4 318	4 583	6,1 %
CH ANNECY	1 973	1 882	-4,6 %
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	2 028	1 645	-18,9 %
C.H.I. DU LEMAN	778	727	-6,6 %
TOTAL	**46 241**	**45 245**	**-2,2 %**

Pour 2 établissements, c'est la période 2010-2012 qui a été examinée et pour le CH de Montélimar la période d'activité est trop courte pour en tirer une analyse.

Noms des établissements	Nombre de patients < 18 ans pris en charge en ambulatoire la 1ère année examinée	Nombre de patients < 18 ans pris en charge en ambulatoire en 2012	Evolution
CH DE MONTELIMAR (2011-2012)	359	679	Période trop courte
HOPITAUX DROME NORD (2010-2012)	850	726	-14,6
CH DU FOREZ (2010-2012)	1598	1435	-10,2

Par contre, **l'évolution du nombre de patients de 18 ans ou plus pris en charge en ambulatoire** par les établissements sur la période 2009-2012 peut être analysée pour 17 établissements, elle montre une augmentation de 9% du nombre de patients de 18 ans et plus pris en charge en ambulatoire sur la période.

Evolution du nombre global de patients de 18 ans et plus pris en charge en ambulatoire entre 2009-2012 : résultats par établissement

Résultats pour 17 établissements	Nombre de patients de 18 ans et plus pris en charge en ambulatoire en 2009	Nombre de patients pris en charge en ambulatoire en 2012	Evolution 2009-2012
C.P.A. BOURG EN BRESSE	12 094	14 348	18,6 %
HOPITAL STE MARIE DE PRIVAS	8 177	8 570	4,8 %
CHS "LE VALMONT"	6 918	7 057	2,0 %
HOPITAUX DROME NORD	1 350	1 959	45,1 %
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	4 277	4 164	-2,6 %
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	128	150	17,2 %
CHU GRENOBLE	1 969	2 271	15,3 %
CH ALPES ISERE	12 110	12 947	6,9 %
CH VIENNE	1 563	1 515	-3,1 %
CH ROANNE	1 974	2 904	47,1 %
CHS LE VINATIER	14 091	15 885	12,7 %
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	7 120	7 926	11,3 %
CHS ST JEAN DE DIEU	9 615	9 853	2,5 %
CHS LA SAVOIE	8 613	8 942	3,8 %
CH ANNECY	2 970	3 477	17,1 %
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	4 879	4 798	-1,7 %
C.H.I. DU LEMAN	1 716	1 771	3,2 %
TOTAL	**99 564**	**108 537**	**9,0 %**

Pour 2 établissements, c'est la période 2010-2012 qui a été examinée.

Noms des établissements	Nombre de patients de 18 ans et plus pris en charge en ambulatoire la 1ère année examinée	Nombre de patients pris en charge en ambulatoire en 2012	Evolution
CH DU FOREZ (2010-2012)	2 194	2 133	-2,8 %
CHU SAINT ETIENNE (2010-2012)	4 900	7 124	45,4 %

Le RIM-P ne permet d'analyser que l'évolution de l'activité sur ces dernières années. Or, les CMP se plaignent depuis plus de 20 ans d'une augmentation progressive de la demande et des files actives auxquelles ils ne peuvent faire face.

Maintenant que ces différents chiffres ont été exposés, les résultats de l'enquête sur les CMP de la région peuvent être présentés.

3.3- Description du CMP

Ce volet du questionnaire avait pour objet de décrire le CMP. Il comportait 12 questions relatives, notamment :

- au pôle psychiatrique de rattachement du CMP,
- au nombre de CMP du secteur,
- à l'existence d'un CMP référent ou pivot sur le secteur ou sur le pôle,
- à la population de référence du secteur de rattachement du CMP,
- à l'intervention de l'équipe du CMP en CATTP**,**
- à la distance entre le CMP et l'établissement de rattachement,
- à la signalétique extérieure au CMP avec indication du nom de la structure.

3.3.1- Pôle psychiatrique de rattachement

Sur les 318 CMP, 263 CMP (82.7%) sont rattachés à un pôle de psychiatrie.

3.3.2- Nombre de CMP dans le secteur

L'ensemble des 318 CMP ont répondu à cette question.

Le nombre de CMP déclarés par secteur psychiatrique est très variable selon les établissements, avec une moyenne de près de 5 CMP par secteur (4.81 CMP +/-2.74). Les extrêmes des moyennes vont de presque deux CMP par secteur à près de 9 CMP par secteur (1.75 à 8.89).

Nombre de CMP par secteurs : résultats par établissement

Nom des établissements	Moyenne	Ecart type	Mini	Maxi
C.P.A. BOURG EN BRESSE	6.20	3.94	1	10
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	3.70	1.75	1	6
CH DE MONTELIMAR	3.00	0.00	3	3
CHS "LE VALMONT"	5.56	1.26	4	7
HOPITAUX DROME NORD	2.75	0.46	2	3
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	1.88	0.35	1	2
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	8.89	0.33	8	9
CHU GRENOBLE	2.00	0.00	2	2
CH ALPES ISERE	5.02	3.09	1	9
CH VIENNE	2.75	0.46	2	3
CH DU FOREZ	1.75	0.50	1	2
CH ROANNE	2.50	1.00	1	3
CHU SAINT ETIENNE	2.17	2.40	1	7
CHS LE VINATIER	4.12	1.52	1	6
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	6.87	2.49	1	9
CHS ST JEAN DE DIEU	7.03	2.63	3	10
CHS LA SAVOIE	4.81	1.74	1	7
CH ANNECY	2.14	0.90	1	3
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	2.27	0.47	2	3
C.H.I. DU LEMAN	2.00	0.00	2	2
TOTAL	**4.81**	**2.74**	**1**	**10**

De façon logique, étant donné que les intersecteurs de PIJ devaient couvrir normalement lors de leur création des populations plus grandes que celles des secteurs de PG[6], il existe une différence statistiquement significative entre le nombre de CMP par secteur en PG et en PIJ.

Nombre de CMP par secteur de psychiatrie générale : résultats par établissement

Nom des établissements	Moyenne	Ecart type	Mini	Maxi
C.P.A. BOURG EN BRESSE	2.40	0.84	1	3
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	2.20	0.63	1	3
CHS "LE VALMONT"	4.56	0.53	4	5
HOPITAUX DROME NORD	2.60	0.55	2	3
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	1.88	0.35	1	2
CHU GRENOBLE	2.00	0.00	2	2
CH ALPES ISERE	2.53	2.06	1	7
CH VIENNE	2.60	0.55	2	3
CH DU FOREZ	2.00	0.00	2	2
CH ROANNE	1.00	0.00	1	1
CHU SAINT ETIENNE	1.00	0.00	1	1
CHS LE VINATIER	2.95	1.02	1	5
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	4.23	1.24	1	5
CHS ST JEAN DE DIEU	4.17	0.83	3	5
CHS LA SAVOIE	3.24	0.90	1	4
CH ANNECY	1.50	0.58	1	2
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	2.00	0.00	2	2
C.H.I. DU LEMAN	2.00	0.00	2	2
TOTAL	**2.88**	**1.36**	**1**	**7**

En PG, les extrêmes vont de 1 à 7 CMP déclarés par secteur.

Le nombre de CMP par intersecteur de PIJ est beaucoup plus élevé que dans les secteurs de PG (6.66+/-2.45 en PIJ versus 2.88+/-1.36 en PG ; différence très significative sur le plan statistique).

Nombre de CMP par intersecteur de psychiatrie infanto-juvénile : résultats par établissement

Nom des établissements	Moyenne	Ecart type	Mini	Maxi
C.P.A. BOURG EN BRESSE (1 seul)	10.00	0.00	10	10
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	5.20	1.03	4	6
CH DE MONTELIMAR	3.00	0.00	3	3
CHS "LE VALMONT"	6.86	0.38	6	7
HOPITAUX DROME NORD (1 seul)	3.00	0.00	3	3
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	8.89	0.33	8	9
CH ALPES ISERE	7.09	2.11	1	9
CH VIENNE (1 seul)	3.00	0.00	3	3
CH DU FOREZ (1 seul)	1.00	0.00	1	1
CH ROANNE (1 seul)	3.00	0.00	3	3
CHU SAINT ETIENNE	4.50	3.54	2	7
CHS LE VINATIER	5.35	0.81	4	6
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	8.88	0.33	8	9
CHS ST JEAN DE DIEU	9.06	1.03	8	10
CHS LA SAVOIE	6.21	0.85	5	7
CH ANNECY (1 seul)	3.00	0.00	3	3
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	2.60	0.55	2	3
C.H.I. DU LEMAN (1 seul)	2.00	0.00	2	2
TOTAL	**6.66**	**2.45**	**1**	**10**

[6] La circulaire du 14 mars 90 relative aux orientations de la politique de santé mentale prévoyait comme base indicative un secteur de psychiatrie infanto-juvénile pour deux à 3 secteurs de psychiatrie générale (70.000 habitants).

En PIJ, les extrêmes vont de 1 à 10 CMP déclarés par intersecteur.

De plus, le nombre moyen de CMP déclaré par secteur et par départements est très variable. Si on choisit de comparer des départements pour lesquels le taux de réponse à l'enquête est de 100%, il existe une différence statistiquement significative entre le nombre moyen de CMP par secteur dans l'Ain (6.2+/-3.94) et celui dans la Haute-Savoie (2.18+/-0.59), alors même que la Haute-Savoie a plus d'habitants que l'Ain (767 473 habitants versus 618 632 au dernier recensement).

Nombre de CMP déclarés par secteur et par département

Département		Moyenne	Ecart type	Mini	Maxi
01	Ain	6.20	3.94	1	1
07	Ardèche	3.70	1.75	1	7
26	Drôme	4.44	1.69	2	26
38	Isère	4.81	3.13	1	38
42	Loire	2.14	1.61	1	42
69	Rhône	5.79	2.58	1	69
73	Savoie	4.81	1.74	1	73
74	Haute-Savoie	2.18	0.59	1	74
TOTAL		**4.81**	**2.74**	**1**	**10**

Le nombre de CMP déclaré par secteur dans la Loire comme en Haute-Savoie, que ce soit pour les CMP rattachés à la PIJ comme à la PG, semble plus faible (sans différence statistiquement significative entre la Haute-Savoie et la Loire) (cf annexe N°2).

3.3.3-Existence d'un CMP référent ou pivot sur le secteur ou sur le pôle

La notion de CMP référent ou pivot n'avait pas été définie lors de la passation du questionnaire ce qui peut induire des biais de réponse. Malgré cela, le taux de non-réponse à cette question est faible (4.1%).

Existence d'un CMP référent ou pivot sur le secteur ou sur le pôle : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Nombre de CMP ayant répondu OUI	Nombre de CMP ayant répondu NON	% de OUI/ OUI+NON
C.P.A. BOURG EN BRESSE		8	13	38.1%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1	9	11	45%
CH DE MONTELIMAR		3	0	100%
CHS "LE VALMONT"		16	0	100%
HOPITAUX DROME NORD	1	2	5	28.6%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		6	2	75%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		2	7	22.2%
CHU GRENOBLE		0	2	0%
CH ALPES ISERE	2	24	22	52.2%
CH VIENNE		0	8	0%
CH DU FOREZ		4	0	100%
CH ROANNE		3	1	75%
CHU SAINT ETIENNE	1	6	0	100%
CHS LE VINATIER	5	15	21	41.7%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR		11	20	35.5%
CHS ST JEAN DE DIEU	1	0	28	0%
CHS LA SAVOIE	1	12	23	34.3%
CH ANNECY		0	7	0%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	1	0	10	0%
C.H.I. DU LEMAN		2	2	50%
TOTAL	**13**	**123**	**182**	**40,3%**

Pour 4 établissements, 100% des CMP répondants déclarent qu'il existe un CMP référent ou pivot sur le secteur ou le pôle mais globalement la mise en place d'un tel CMP reste rarement déclaré (40.3% de réponses affirmatives). Ainsi, ce type de CMP n'a pas été mis en place dans 5 établissements.

Existence d'un CMP référent ou pivot sur le secteur ou sur le pôle : réponses par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		8	13	38%
07	Ardèche	1	9	11	45%
26	Drôme	1	21	5	81%
38	Isère	2	32	41	44%
42	Loire	1	13	1	93%
69	Rhône	6	26	69	27%
73	Savoie	1	12	23	34%
74	Haute-Savoie	1	2	19	10%
TOTAL		**13**	**123**	**182**	**40.3%**

Seuls les départements de la Drôme et de la Loire déclarent avoir mis en place de façon notable ce type de CMP référent.

3.3.4- Population de référence du secteur de rattachement du CMP

Seulement 211 CMP (66.35%) ont réellement répondu à cette question, soit en donnant la population rattachée au secteur de rattachement du CMP (87 CMP donnant des chiffres pour

23 secteurs), soit en donnant la population de référence du CMP (124 CMP). Un certain nombre de CMP ont malheureusement uniquement cité les noms des communes rattachées à leur CMP.

Pour les 124 CMP ayant fourni une population par CMP, chaque CMP déclare en moyenne 34 046 habitants rattachés (+/- 32 221 habitants-extrêmes: 1 221-167 415 habitants).

Pour les 87 CMP ayant donné une population par secteur, chacun des 11 secteurs couvre en moyenne, 84 044 personnes (+/- 37 704 personnes; extrêmes: 29 583-167 415).

Ces chiffres sont à examiner avec prudence et ne peuvent être considérés comme le reflet de l'ensemble des secteurs de psychiatrie de la région, compte tenu du faible nombre de secteurs pour lesquels la réponse est exploitable.

Si on se base sur les chiffres populationnels de l'INSEE de 2011, on constate que le nombre de CMP déclarés par les établissements, que ce soit en PG ou en PIJ, pour 100 000 habitants varie énormément selon les départements :

Nombre de CMP pour 100 000 habitants: résultats par département

Département		Nombre de CMP de PIJ pour 100 000 habitants <18 ans	Nombre de CMP de PG pour 100 000 habitants > 18 ans	Nombre de CMP global pour 100 000 habitants
01	Ain	6.8	2.4	3.5
07	Ardèche	14.9	4.4	6.6
26	Drôme	11.8	4	5.7
38	Isère	12.7	4.3	6.25
42	Loire	3.7	1.5	2
69	Rhône	16.6	3.55	6
73	Savoie	20.6	5.2	8.6
74	Haute-Savoie	5.8	2.1	2.9
TOTAL		**11.2**	**3.4**	**5.15**

3.3.5- Intervention de l'équipe du CMP en CATTP

Il était demandé si l'équipe de professionnels du CMP intervenait aussi en CATTP (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel).

Le taux de non-réponse à cette question est de 2,5%.

Plus de 5 CMP répondants sur 10 (55.5%) déclarent que l'équipe du CMP intervient aussi en CATTP avec des variations inter-établissements.

Intervention de l'équipe du CMP en CATTP : CMP intra muros : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Nombre de OUI	% de OUI dans les CMP répondants
C.P.A. BOURG EN BRESSE	1	9	45%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1	6	30%
CH DE MONTELIMAR		0	0%
CHS "LE VALMONT"		8	47.1%
HOPITAUX DROME NORD	1	6	85.7%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		2	25%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		3	33.3%
CHU GRENOBLE		1	50%
CH ALPES ISERE	2	26	55.3%
CH VIENNE		0	0%
CH DU FOREZ		4	100%
CH ROANNE		2	50%
CHU SAINT ETIENNE		3	42.9%
CHS LE VINATIER		30	68.2%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR		24	77.4%
CHS ST JEAN DE DIEU	1	7	24.1%
CHS LA SAVOIE	1	30	85.7%
CH ANNECY		5	71.4%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	1	6	60%
C.H.I. DU LEMAN		0	0%
TOTAL	**8**	**172**	**55.5%**

Intervention de l'équipe du CMP en CATTP : CMP intra muros : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain	1	9	11	45%
07	Ardèche	1	6	14	30%
26	Drôme	1	14	12	54%
38	Isère	2	32	41	44%
69	Rhône	1	61	39	61%
73	Savoie	1	30	5	86%
74	Haute-Savoie	1	11	10	52%
TOTAL		**8**	**172**	**138**	**55%**

Les extrêmes varient de 30 à 86% de CMP intervenant aussi en CATTP selon les départements. Les équipes ayant une activité combinée sont particulièrement fréquentes en Savoie et rarement présentes en Ardèche.

3.3.6- Distance entre le CMP et l'établissement de rattachement

Il était ensuite demandé si le CMP était situé en intra-muros de l'établissement de rattachement et, sinon, quelle était la distance entre le CMP et l'établissement de rattachement.

CMP Intra muros :

95.6% des CMP ont répondu à cette question.

Seulement 12 CMP, soit 4% des CMP répondants, déclarent être situés en intramuros. Il semble important de rappeler que les structures ambulatoires rattachées à des unités d'hospitalisation

intramuros non pluri professionnelles n'ont pas été considérées comme des CMP et n'ont pas été inclues dans l'enquête.

CMP intra muros : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		1	20	5%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1		20	0%
CH DE MONTELIMAR	2		1	0%
CHS "LE VALMONT"			16	0%
HOPITAUX DROME NORD		3	5	38%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE			8	0%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU			9	0%
CHU GRENOBLE			2	0%
CH ALPES ISERE	6	2	40	5%
CH VIENNE		1	7	13%
CH DU FOREZ	1		3	0%
CH ROANNE		1	3	25%
CHU SAINT ETIENNE		2	5	29%
CHS LE VINATIER		1	40	2%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR			31	0%
CHS ST JEAN DE DIEU	1		28	0%
CHS LA SAVOIE	2		34	0%
CH ANNECY			7	0%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	1		10	0%
C.H.I. DU LEMAN		1	3	25%
TOTAL	**14**	**12**	**292**	**4%**

Si on examine les résultats par département, on constate que le taux déclarés de CMP intramuros est très variable selon les départements (extrêmes : 0%-21%). Le département de la Loire se caractérise par un taux de CMP intramuros élevé. Ce résultat est lié au CHU de Saint-Etienne et au CH de Roanne.

CMP intra muros : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		1	20	5%
07	Ardèche	1		20	0%
26	Drôme	2	3	22	12%
38	Isère	6	3	66	4%
42	Loire	1	3	11	21%
69	Rhône	1	1	99	1%
73	Savoie	2		34	0%
74	Haute-Savoie	1	1	20	5%
TOTAL		**14**	**12**	**292**	**4%**

Pour les CMP extramuros, il était demandé le nombre de kilomètres les séparant de leurs établissements de rattachement :

299 CMP ont répondu à cette question, soit 94% de l'ensemble des CMP. Les CMP extramuros sont situés à 25 kilomètres en moyenne de leur établissement de rattachement. Certains CMP déclarent être à plus d'une centaine de kilomètres de leur établissement (maximum 110 km).

Nombre de kilomètres séparant les CMP extramuros de leur établissement de rattachement : résultats par établissement

Nom des établissements	Moyenne	Ecart type	Mini	Maxi
C.P.A. BOURG EN BRESSE	49.05	31.2	2	110
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	44.25	26.5	0	106
CH DE MONTELIMAR	34.33	23.5	8	65
CHS "LE VALMONT"	36.67	28.4	5	101
HOPITAUX DROME NORD	13.20	10	2	30
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	20.50	7.25	4	26
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	19.63	11.35	4	37
CHU GRENOBLE	9.50	7.5	2	17
CH ALPES ISERE	22.86	15.8	0	60
CH VIENNE	14.00	11.16	0	31
CH DU FOREZ	13.25	11.75	1	25
CH ROANNE	18.33	13.9	1	35
CHU SAINT ETIENNE	16.60	2.9	13	20
CHS LE VINATIER	8.54	5.9	3	32
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	26.42	17.4	3	75
CHS ST JEAN DE DIEU	15.11	14.1	1	60
CHS LA SAVOIE	38.20	32.8	1	110
CH ANNECY	10.43	6.7	1	20
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	21.00	14.34	1	40
C.H.I. DU LEMAN	9.33	4.5	3	13
TOTAL	**25.01**	**23.6**	**0**	**110**

La distance entre les CMP et leur établissement de rattachement est le reflet de leur territoire d'implantation. Les CMP implantés en zone rurale sont, en moyenne, plus éloignés de leur établissement que ceux implantés en zone urbaine avec des distances particulièrement élevées dans l'Ain, l'Ardèche et la Savoie (cf annexe N°3).

Il peut exister au sein du même département de très grandes variations des distances moyennes entre les CMP et leur établissement de rattachement selon que l'établissement couvre une zone exclusivement urbaine ou urbaine et rurale (exemple du Rhône avec 8 km pour les CMP du CH Le Vinatier et 26 km pour ceux du CH de Saint Cyr au Mont d'Or).

3.3.7- Signalétique extérieure au CMP avec indication du nom de la structure

Il était demandé si le CMP possédait une signalétique extérieure avec indication du nom de la structure.

9 CMP, soit 2.8% des CMP n'ont pas répondu à cette question.

85,8% des CMP répondants à cette question indiquent avoir une signalétique extérieure (extrêmes : 77% à 97% selon les départements). Seuls deux établissements ont l'ensemble de leurs CMP qui déclarent avoir une signalétique extérieure mais ce sont des établissements qui ont un faible nombre de CMP (CHU de Grenoble et CHI du Léman).

Existence d'une signalétique extérieure avec indication du nom de la structure : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de OUI	% Oui par rapport au total des CMP répondants à l'enquête
C.P.A. BOURG EN BRESSE	20	95.3%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	17	80.95%
CH DE MONTELIMAR	1	33.3%
CHS "LE VALMONT"	13	81.25%
HOPITAUX DROME NORD	5	62.5%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	4	50%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	8	88.9%
CHU GRENOBLE	2	100%
CH ALPES ISERE	36	75%
CH VIENNE	7	87.5%
CH DU FOREZ	3	75%
CH ROANNE	4	100%
CHU SAINT ETIENNE	6	85.7%
CHS LE VINATIER	33	80.5%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	29	93.5%
CHS ST JEAN DE DIEU	26	89.65%
CHS LA SAVOIE	33	91.7%
CH ANNECY	6	85.7%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	8	72.7%
C.H.I. DU LEMAN	4	100%
TOTAL	**265**	**83.3%**

Plusieurs CMP déclarent des difficultés à obtenir une signalétique auprès de la mairie de leur lieu d'implantation.

Un seul CMP déclare que l'absence de signalétique permet d' "éviter la stigmatisation des lieux".

La signalétique extérieure des CMP manque plus souvent en Isère que dans les autres départements.

Existence d'une signalétique extérieure avec indication du nom de la structure : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		20	1	95%
07	Ardèche	1	17	3	85%
26	Drôme	3	19	5	79%
38	Isère	1	57	17	77%
42	Loire		13	2	87%
69	Rhône	2	88	11	89%
73	Savoie	2	33	1	97%
74	Haute-Savoie		18	4	82%
TOTAL		**9**	**265**	**44**	**85,8%**

3.4- Fonctionnalité des locaux du CMP

Cette deuxième partie du questionnaire comprenait 11 questions relatives à :

- l'adaptation des locaux du CMP à son activité,
- l'établissement propriétaire des locaux,
- le nombre de bureaux de consultations, d'entretiens du CMP,
- la surface approximative de l'ensemble des locaux du CMP (en m²),
- le nombre d'ordinateurs du CMP,
- l'interconnexion des ordinateurs,
- la connexion du réseau du CMP à l'établissement de rattachement,
- l'utilisation du dossier patient informatisé de l'établissement dans le CMP.

3.4.1- Adaptation des locaux du CMP à son activité

La question posée était : **les locaux du CMP vous semblent-ils adaptés à son activité ?**

Le taux de non-réponse à cette question est faible : 2.8%.

41,1% CMP déclarent que leurs locaux ne sont pas adaptés à leur activité ce qui représente un résultat élevé.

Si on compare les résultats entre les CMP rattachés à des hôpitaux généraux (54 réponses) et ceux des CMP rattachés à des hôpitaux psychiatriques (255 réponses), il n'y a pas de différence statistiquement significative.

Adaptation des locaux du CMP à son activité : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE	1	16	4	80%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1	10	10	50%
CH DE MONTELIMAR		1	2	33%
CHS "LE VALMONT"		9	7	56%
HOPITAUX DROME NORD	1	5	2	71%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		3	5	38%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		4	5	44%
CHU GRENOBLE		1	1	50%
CH ALPES ISERE	2	24	22	52%
CH VIENNE		4	4	50%
CH DU FOREZ		2	2	50%
CH ROANNE		3	1	75%
CHU SAINT ETIENNE	1	4	2	67%
CHS LE VINATIER		16	25	39%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR		22	9	71%
CHS ST JEAN DE DIEU	1	19	9	68%
CHS LA SAVOIE	2	23	11	68%
CH ANNECY		5	2	71%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		8	3	73%
C.H.I. DU LEMAN		3	1	75%
TOTAL	**9**	**182**	**127**	**59%**

On peut s'interroger sur le fait que ce sont des établissements qui ont bénéficié récemment d'une reconstruction de leurs locaux intrahospitaliers, qui ont le plus de CMP qui déclarent leurs locaux inadaptés (CH Le Vinatier, CH de Montélimar, CPND).

Le pourcentage de CMP dont les locaux sont déclarés adaptés à l'activité varie énormément selon les établissements (extrêmes : 33%-80%) et au sein même des établissements, selon qu'il s'agit de CMP rattachés à la PIJ ou à la PG.

Adaptation des locaux du CMP de PG à son activité : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE	1	8	2	80%
HOPITAL STE MARIE DE PRIVAS	1	6	4	60%
CHS "LE VALMONT"		4	5	44%
HOPITAUX DROME NORD	1	2	2	50%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		3	5	38%
CHU GRENOBLE		1	1	50%
CH ALPES ISERE	1	10	13	43%
CH VIENNE		1	4	20%
CH DU FOREZ		1	2	33%
CH ROANNE		1		100%
CHU SAINT ETIENNE	1	2	2	50%
CHS LE VINATIER		5	16	24%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR		7	6	54%
CHS ST JEAN DE DIEU	1	7	4	64%
CHS LA SAVOIE		9	8	53%
CH ANNECY		2	2	50%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		5	1	83%
C.H.I. DU LEMAN		2		100%
TOTAL	**6**	**76**	**77**	**50%**

50% des CMP répondants de PG déclarent leurs locaux adaptés versus 68% des CMP de PIJ (différence statistiquement significative)

Adaptation des locaux du CMP de PIJ à son activité : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		8	2	80%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS		4	6	40%
CH DE MONTELIMAR		1	2	33%
CHS "LE VALMONT"		5	2	71%
HOPITAUX DROME NORD		3		100%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		4	5	44%
CH ALPES ISERE	1	14	9	61%
CH VIENNE		3		100%
CH DU FOREZ		1		100%
CH ROANNE		2	1	67%
CHU SAINT ETIENNE		2		100%
CHS LE VINATIER		11	9	55%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR		15	3	83%
CHS ST JEAN DE DIEU		12	5	71%
CHS LA SAVOIE	2	14	3	82%
CH ANNECY		3		100%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		3	2	60%
C.H.I. DU LEMAN		1	1	50%
TOTAL	**3**	**106**	**50**	**68%**

Il existe aussi des variations selon les départements avec beaucoup de CMP décrits comme non adaptés à leur activité en Isère, en Ardèche et dans le Rhône.

Adaptation des locaux du CMP de PIJ à son activité : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain	1	16	4	80%
07	Ardèche	1	10	10	50%
26	Drôme	1	15	11	58%
38	Isère	2	36	37	49%
42	Loire	1	9	5	64%
69	Rhône	1	57	43	57%
73	Savoie	2	23	11	68%
74	Haute-Savoie		16	6	73%
TOTAL		**9**	**182**	**127**	**59%**

Certains CMP ont rajouté des commentaires libres en fin de questionnaire sur les locaux du CMP notant que :

- le CMP a des problèmes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (3) ou les poussettes (1).

- "le palier fait office de salle d'attente, le nombre de bureaux qui est insuffisant, la cuisine est exigüe, il n'y a pas de salle à manger".

- "la salle de soins est sans point d'eau en sous sol desservie par un escalier étroit, sans fenêtre".

3.4.2-Propriétaire des locaux du CMP

La question posée était : **les locaux du CMP appartiennent-ils à l'établissement de rattachement ?**

Le taux de non-réponse à cette question est de 2.2%. Près d'un CMP sur 2 (49.4%) déclare que ses locaux appartiennent à son établissement de rattachement avec des variations très conséquentes selon les établissements (min : 14.3% - max : 90.9%) et des variations selon les départements (min : 39% - max : 59%).

Appartenance des locaux à l'établissement de rattachement : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de réponses OUI	% Oui sur nombre total de CMP répondants à l'enquête de l'établissement
C.P.A. BOURG EN BRESSE	12	57,1%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	10	47,6%
CH DE MONTELIMAR	2	66,7%
CHS "LE VALMONT"	7	43,8%
HOPITAUX DROME NORD	7	87,5%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	3	37,5%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	NR	0%
CHU GRENOBLE	1	50,0%
CH ALPES ISERE	19	39,6%
CH VIENNE	5	62,5%
CH DU FOREZ	1	25,0%
CH ROANNE	2	50,0%
CHU SAINT ETIENNE	4	57,1%
CHS LE VINATIER	32	78,0%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	10	32,3%
CHS ST JEAN DE DIEU	12	41,4%
CHS LA SAVOIE	17	47,2%
CH ANNECY	1	14,3%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	10	90,9%
C.H.I. DU LEMAN	2	50,0%
TOTAL	**157**	**49,4%**

C'est en Isère que les CMP déclarent le moins que leurs locaux appartiennent à leur établissement de rattachement (39%) : cf annexe n°4

Les CMP déclarent plus souvent que leurs locaux sont adaptés à leur activité quand leurs locaux appartiennent à leur établissement que quand ils ne leur appartiennent pas (66.2% versus 51%, différence statistiquement significative).

3.4.3- Nombre de bureaux de consultations-d'entretiens du CMP

La question posée était : **combien le CMP a-t-il de bureaux de consultations-entretiens ?**

Le taux de non-réponse à cette question est de 2.5%.

Nombre moyen de bureaux de consultations-entretiens déclarés par les CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	Moyenne	Ecart type	Mini	Maxi
C.P.A. BOURG EN BRESSE	21	7.33	2.7	4	15
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	20	5.10	3.3	2	13
CH DE MONTELIMAR	3	6.67	0.94	6	8
CHS "LE VALMONT"	16	5.44	2.74	1	12
HOPITAUX DROME NORD	8	6.50	5.2	1	19
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	8	4.38	1.41	3	7
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	9	6.00	1.88	4	10
CHU GRENOBLE	2	3.00	1	2	4
CH ALPES ISERE	45	5.76	2.87	1	14
CH VIENNE	8	4.38	2.64	1	9
CH DU FOREZ	4	5.00	1.22	3	6
CH ROANNE	4	13.75	11.03	3	28
CHU SAINT ETIENNE	7	8.57	4.92	3	16
CHS LE VINATIER	41	7.56	5.13	1	23
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	31	4.23	3.1	1	16
CHS ST JEAN DE DIEU	28	5.61	2.39	1	11
CHS LA SAVOIE	35	4.74	2.17	1	10
CH ANNECY	7	8.14	3.76	4	13
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	11	6.82	2.21	5	12
C.H.I. DU LEMAN	4	9.00	3.08	6	14
TOTAL	**312**	**6.00**	**3.79**	**1**	**28**

Les CMP répondants comportent en moyenne 6 bureaux de consultations/entretiens par CMP (+/-3.79 bureaux) avec des variations très conséquentes entre CMP (extrêmes : 1 à 28 bureaux), entre établissements (extrêmes du nombre de bureaux moyen par CMP par établissement 4.23-13.75) et au sein même de chaque établissement (écart type dépassant 5).

8 établissements sur 20 déclarent au moins un CMP ne comportant qu'un seul bureau d'entretien-consultation.

Nombre moyen de bureaux de consultations-entretiens déclarés par les CMP : résultats par département

Département		Nombre de CMP répondants	Moyenne	Ecart type	Mini	Maxi
01	Ain	21	7.33	2.73	4	15
07	Ardèche	20	5.10	3.35	2	13
26	Drôme	27	5.89	3.63	1	19
38	Isère	72	5.40	2.69	1	14
42	Loire	15	9.00	7.64	3	28
69	Rhône	100	5.98	4.19	1	23
73	Savoie	35	4.74	2.20	1	10
74	Haute-Savoie	22	7.64	3.14	4	14
TOTAL		**312**	**6.00**	**3.79**	**1**	**28**

Les variations du nombre moyen de bureaux de consultations-entretiens sont aussi conséquentes entre les 8 départements de la région (extrêmes des moyennes 4.74-9 ; différence statistiquement significative).

3.4.4- Surface approximative de l'ensemble des locaux du CMP (en m²)

Il était demandé aux CMP quelle était la surface approximative de l'ensemble des locaux du CMP (en m^2).

299 CMP répondent à cette question, soit 94% des CMP.

Surface moyenne en m2 des CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	Surface moyenne en m2 des CMP ayant répondu dans l'établissement	Ecart type	Mini	Maxi	Nombre de CMP répondants à cette question
C.P.A. BOURG EN BRESSE	270.19	121.85	140	550	21
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	192.81	97.78	50	400	16
CH DE MONTELIMAR	166.67	52.49	120	240	3
CHS "LE VALMONT"	189.94	99.04	25	500	16
HOPITAUX DROME NORD	344.63	322.6	38	1000	8
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	217.00	109.85	90	400	8
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	216.78	118.96	92	505	9
CHU GRENOBLE	187.50	97.5	90	285	2
CH ALPES ISERE	226.58	136.36	15	590	43
CH VIENNE	113.75	58.94	50	250	8
CH DU FOREZ	140.00	40.62	90	200	4
CH ROANNE	275.00	255.58	70	700	4
CHU SAINT ETIENNE	327.71	309.57	70	965	7
CHS LE VINATIER	296.53	272.4	20	1061	36
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	143.52	107.41	5	500	31
CHS ST JEAN DE DIEU	236.56	128.03	22	641	27
CHS LA SAVOIE	216.89	192.7	50	1205	35
CH ANNECY	329.43	126.02	198	600	7
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	205.20	83.28	80	347	10
C.H.I. DU LEMAN	237.50	129.11	120	450	4
TOTAL	**227.87**	**177.16**	**5**	**1205**	**299**

La surface moyenne des CMP ayant répondu à cette question est de près de 228 m^2 (+/-177.2) avec des extrêmes allant de 5 à 1 205 m^2. Le CMP de 5 m^2 correspondant à un bureau de pédopsychiatre dans un service de pédiatrie…

Cette surface moyenne déclarée est très variable entre les établissements et au sein des différents CMP du même établissement.

Il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les surfaces moyennes déclarées en PIJ et en PG alors que le nombre moyen d'équivalent temps plein (ETP) de professionnels pourvus est plus faible en PIJ qu'en PG (cf infra).

Surface moyenne en m2 des CMP selon qu'ils sont rattachés à la PG ou à la PIJ : résultats par établissement

Nom des établissements	CMP répondants de Psychiatrie générale	CMP répondants de Psychiatrie Infanto Juvénile
C.P.A. BOURG EN BRESSE	306.64	230.10
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	211.00	162.50
CH DE MONTELIMAR		166.67
CHS "LE VALMONT"	178.44	204.71
HOPITAUX DROME NORD	251.40	500.00
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	217.00	216.78
CHU GRENOBLE	187.50	
CH ALPES ISERE	240.71	213.09
CH VIENNE	82.00	166.67
CH DU FOREZ	120.00	200.00
CH ROANNE	700.00	133.33
CHU SAINT ETIENNE	251.80	517.50
CHS LE VINATIER	179.89	413.17
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	148.08	140.22
CHS ST JEAN DE DIEU	230.55	240.69
CHS LA SAVOIE	186.41	245.67
CH ANNECY	329.50	329.33
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	157.00	253.40
C.H.I. DU LEMAN	190.00	285.00
TOTAL	**210.61**	**245.25**

Les surfaces moyennes des CMP déclarées sont assez proches entre les 8 départements.

Surface moyenne en m2 des CMP : résultats par département

Département		Moyenne	Mini	Maxi	Nombre de CMP répondants
01	Ain	270.19	140	550	21
07	Ardèche	192.81	50	400	16
26	Drôme	233.19	25	1000	27
38	Isère	210.21	15	590	70
42	Loire	263.60	70	965	15
69	Rhône	228.84	5	1061	94
73	Savoie	216.89	50	1205	35
74	Haute-Savoie	252.76	80	600	21
TOTAL		**227.87**	**5**	**1205**	**299**

Par contre, si on rapporte la surface déclarée des CMP au nombre total d'équivalents temps plein de professionnels (ETP) pourvus au sein du CMP, on constate des variations importantes entre établissements (20 à 99 m^2 par ETP de personnel pourvu) et au sein même de certains établissements. En moyenne, les CMP déclarent 52 m^2 par ETP de personnel pourvu.

L'analyse n'a pu être effectuée avec les ETP budgétés du fait du trop faible nombre de réponses transmises pour cette question.

Surface moyenne en M2 pour 1 ETP de personnel pourvu : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants aux deux questions	Surface moyenne pour 1 ETP de personnel pourvu déclaré	Ecart type
C.P.A. BOURG EN BRESSE	21	49.1	32.45
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	16	51.06	50.15
CH DE MONTELIMAR	3	20.12	2.2
CHS "LE VALMONT"	15	59.13	41.6
HOPITAUX DROME NORD	7	82.85	48.01
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	8	29.32	11.33
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	6	37.88	3.48
CHU GRENOBLE	2	39.52	9.52
CH ALPES ISERE	43	43.07	27.69
CH VIENNE	8	33	26.42
CH DU FOREZ	4	21.24	7.35
CH ROANNE	4	99.5	80.42
CHU SAINT ETIENNE	7	19.07	8.82
CHS LE VINATIER	31	12.5	69.97
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	27	57.66	89.11
CHS ST JEAN DE DIEU	27	60.5	63.09
CHS LA SAVOIE	35	59.98	56
CH ANNECY	7	35.96	13.4
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	10	26.39	13.28
C.H.I. DU LEMAN	4	28.89	5.26
TOTAL	**285**	**51.65**	**73.02**

3.4.5- Nombre d'ordinateurs du CMP

La question posée était : **combien le CMP a-t-il d'ordinateurs ?**

Le taux de réponse à cette question est de 97.8%.

9 CMP déclarent ne pas avoir d'ordinateur au sein du CMP, soit près de 2.9% des CMP répondants à cette question.

Les CMP ont, en moyenne, 7 ordinateurs par CMP (+/- 4.9) avec des écarts du nombre moyen d'ordinateurs par CMP très importants selon les établissements (extrêmes des moyennes : 2.75-10.75) et, là aussi, entre les CMP d'un même établissement.

Nombre moyen d'ordinateurs déclarés par CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de répondants	Moyenne	Ecart type	Mini	Maxi
C.P.A. BOURG EN BRESSE	21	8.81	4.59	3	20
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	18	6.94	4.55	1	15
CH DE MONTELIMAR	3	4.00	1.63	2	6
CHS "LE VALMONT"	15	5.27	3.37	0	13
HOPITAUX DROME NORD	8	6.38	4.5	0	15
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	8	7.00	2.64	4	11
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	9	2.78	1.03	1	4
CHU GRENOBLE	2	4.00	1	3	5
CH ALPES ISERE	46	6.89	3.97	1	18
CH VIENNE	8	4.88	2.37	1	8
CH DU FOREZ	4	2.75	1.78	1	5
CH ROANNE	4	10.75	11.98	0	29
CHU SAINT ETIENNE	7	8.86	5.59	2	18
CHS LE VINATIER	49	10.63	7.41	0	33
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	30	5.50	3.51	0	16
CHS ST JEAN DE DIEU	28	7.36	3.18	3	15
CHS LA SAVOIE	33	6.48	2.88	1	13
CH ANNECY	7	5.43	2.19	3	10
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	11	7.64	1.43	6	10
C.H.I. DU LEMAN	4	10.00	3.67	7	16
TOTAL	**315**	**7.15**	**4.9**	**0**	**33**

Les résultats par département sont présentés en annexe 5.

Si on croise le nombre d'ordinateurs du CMP et le nombre d'équivalent temps plein de professionnels budgétés (tous professionnels sauf ASH), déclarés par chaque CMP, on peut croiser les résultats pour seulement 252 CMP (79.25% des CMP).

Nombre moyen d'ordinateurs déclarés par ETP de professionnel budgété par CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de répondants	Moyenne	Ecart type
C.P.A. BOURG EN BRESSE	16	1.2	0.4
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	18	1.6	0.9
CH DE MONTELIMAR	3	0.5	0.1
CHS "LE VALMONT"	NR		
HOPITAUX DROME NORD	7	1.5	1
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	8	1	0.4
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	5	0.7	0.1
CHU GRENOBLE	2	0.7	0
CH ALPES ISERE	45	1.5	1.6
CH VIENNE	7	1	0.5
CH DU FOREZ	4	0.3	0.1
CH ROANNE	2	1	0.6
CHU SAINT ETIENNE	7	0.7	0.4
CHS LE VINATIER	33	2	5
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	24	2.4	4.1
CHS ST JEAN DE DIEU	21	1.9	1
CHS LA SAVOIE	31	1.5	0.7
CH ANNECY	7	0.6	0.3
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	10	1	0.3
C.H.I. DU LEMAN	2	1.3	0.1
TOTAL	**252**	**1.5**	**2.4**

Le nombre d'ordinateurs présents dans chaque CMP par ETP de professionnels budgétés, déclaré par les CMP, semble étonnamment élevé avec des variations entre les établissements.

78 CMP sur les 252, soit 31% de ces CMP ont déclaré moins de 0.9 ordinateur pour un ETP de professionnel budgété.

Si on effectue le même tableau en **comparant les ETP de professionnels pourvus et le nombre de CMP déclarés par CMP**, les résultats sont très proches :

Nombre moyen d'ordinateurs déclarés par ETP de professionnel pourvu par CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de répondants	Moyenne	Ecart type
C.P.A. BOURG EN BRESSE	21	1.5	1
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	18	1.6	0.9
CH DE MONTELIMAR	3	0.5	0.1
CHS "LE VALMONT"	15	1.2	0.9
HOPITAUX DROME NORD	7	1.8	1.1
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	8	1	0.3
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	6	0.7	0.1
CHU GRENOBLE	2	0.7	0
CH ALPES ISERE	46	1.4	1.2
CH VIENNE	8	1.1	0.5
CH DU FOREZ	4	0.3	0.1
CH ROANNE	4	0.5	0.6
CHU SAINT ETIENNE	7	0.6	0.4
CHS LE VINATIER	32	2.2	5
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	26	2.4	4
CHS ST JEAN DE DIEU	28	1.7	1
CHS LA SAVOIE	33	2	2.6
CH ANNECY	7	0.6	0.3
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	11	0.9	0.2
C.H.I. DU LEMAN	4	1.3	0.1
TOTAL	**290**	**1.6**	**2.4**

88 sur les 290 CMP pour lesquels ces données peuvent être croisées, soit 30.3% des CMP, déclarent moins de 0.9 ordinateur pour 1 ETP de professionnel pourvu.

On remarque que les établissements qui déclarent, pour leurs CMP, le plus faible taux d'équipements en ordinateur pour 1 ETP de professionnels sont des établissements à double activité (MCO et psychiatrique).

3.4.6-Interconnexion des ordinateurs

Il était ensuite demandé aux CMP si les ordinateurs étaient connectés entre eux.

7 CMP ayant des ordinateurs n'ont pas répondu à cette question, soit un taux de réponse de 97.7% pour les CMP devant répondre à cette question.

Une très grande majorité (82.8%) des CMP déclare que leurs ordinateurs sont connectés entre eux, avec 5 établissements, dont l'ensemble des CMP affirme que leurs ordinateurs sont interconnectés.

Interconnexion des ordinateurs entre eux : réponses par établissement

Nom des établissements	NR	Les ordinateurs sont connectés entre eux	Les ordinateurs ne sont pas connectés entre eux	% Oui/Oui+Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		20	1	95.2%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	3	17	1	94.4%
CH DE MONTELIMAR		3	0	100%
CHS "LE VALMONT"		13	3	81.25%
HOPITAUX DROME NORD	1	3	4	42.9%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	2	6	0	100%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		4	5	44.4%
CHU GRENOBLE		2	0	100%
CH ALPES ISERE	3	29	16	64.4%
CH VIENNE		6	2	75%
CH DU FOREZ		0	4	0%
CH ROANNE	1	2	1	66.7%
CHU SAINT ETIENNE		1	6	14.3%
CHS LE VINATIER	1	36	4	90%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	4	26	1	96.3%
CHS ST JEAN DE DIEU	1	27	1	96.4%
CHS LA SAVOIE		35	1	97.2%
CH ANNECY		7	0	100%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		9	2	81.8%
C.H.I. DU LEMAN		4	0	100%
TOTAL	**16**	**250**	**52**	**82.8%**

A contrario, les CMP de deux établissements de la Loire et d'un établissement de la Drôme sont très rarement connectés ou même pas du tout, ce qui explique le mauvais résultat du département de la Loire (21%).

Interconnexion des ordinateurs entre eux : réponses par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		20	1	95%
07	Ardèche	3	17	1	94%
26	Drôme	1	19	7	73%
38	Isère	5	47	23	67%
42	Loire	1	3	11	21%
69	Rhône	6	89	6	94%
73	Savoie		35	1	97%
74	Haute-Savoie		20	2	91%
TOTAL		**16**	**250**	**52**	**82.8%**

Par ailleurs, les taux d'interconnexion des ordinateurs des CMP de l'Isère sont relativement bas (67%).

3.4.7-Connexion du réseau du CMP à l'établissement de rattachement

La question posée était: **le réseau du CMP est-il connecté à l'établissement de rattachement ?**

Seulement 4 CMP possédant des ordinateurs n'ont pas répondu à cette question, soit un taux de réponse de 98.7%.

97.7 % des répondants affirment que les ordinateurs du CMP sont connectés à leur établissement de rattachement.

15 établissements sur 20 ont l'ensemble de leurs CMP qui déclarent être interconnectés avec leur établissement de rattachement.

Connexion du réseau du CMP à l'établissement de rattachement : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Les ordinateurs sont connectés à l'établissement de rattachement	Les ordinateurs ne sont pas connectés à l'établissement de rattachement	% Oui/ Oui+Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		21	0	100%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	3	18	0	100%
CH DE MONTELIMAR		2	1	66.7%
CHS "LE VALMONT"		13	3	81.25%
HOPITAUX DROME NORD	1	7	0	100%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		8	0	100%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		8	1	88.9%
CHU GRENOBLE		2	0	100%
CH ALPES ISERE	3	45	0	100%
CH VIENNE		8	0	100%
CH DU FOREZ		4	0	100%
CH ROANNE	1	2	1	66.7%
CHU SAINT ETIENNE		6	1	85.7%
CHS LE VINATIER	1	40	0	100%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	3	28	0	100%
CHS ST JEAN DE DIEU	1	28	0	100%
CHS LA SAVOIE		36	0	100%
CH ANNECY		7	0	100%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		11	0	100%
C.H.I. DU LEMAN		4	0	100%
TOTAL	**13**	**298**	**7**	**97.7%**

L'ensemble des CMP de 5 départements sur 8 sont interconnectés à leur établissement de rattachement. Comme pour la question précédente, les taux d'interconnexion déclarés avec l'établissement de rattachement sont plus bas dans la Drôme et la Loire.

Connexion du réseau du CMP à l'établissement de rattachement : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		21		100%
07	Ardèche	3	18		100%
26	Drôme	1	22	4	85%
38	Isère	3	71	1	99%
42	Loire	1	12	2	86%
69	Rhône	5	96		100%
73	Savoie		36		100%
74	Haute-Savoie		22		100%
TOTAL		**13**	**298**	**7**	**97.7%**

3.4.8-Utilisation du dossier patient informatisé de l'établissement dans le CMP

Il était demandé aux CMP : **utilisez-vous le dossier patient informatisé de l'établissement (DPI) ?**

Seulement 6 CMP n'ont pas répondu à cette question.

85% des CMP répondants déclarent utiliser le DPI de leur établissement (extrêmes : 0-100%) avec cependant, seulement 7 établissements sur 20 pour lesquels l'ensemble des CMP déclarent utiliser le DPI de leur établissement.

Les 3 établissements dans lesquels l'ensemble des CMP déclarent ne pas utiliser le DPI de leur établissement sont des établissements ayant une activité mixte (MCO et psy).

Utilisation du dossier patient informatisé de l'établissement dans le CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		20	1	95%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	3	18		100%
CH DE MONTELIMAR		3		100%
CHS "LE VALMONT"		13	3	81%
HOPITAUX DROME NORD		0	8	0%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		8		100%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		1	8	11%
CHU GRENOBLE		2		100%
CH ALPES ISERE	2	45	1	98%
CH VIENNE		4	4	50%
CH DU FOREZ		0	4	0%
CH ROANNE		1	3	25%
CHU SAINT ETIENNE		0	7	0%
CHS LE VINATIER		41		100%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR		27	4	87%
CHS ST JEAN DE DIEU	1	28		100%
CHS LA SAVOIE		36		100%
CH ANNECY		5	2	71%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		10	1	91%
C.H.I. DU LEMAN		2	2	50%
TOTAL	**6**	**264**	**48**	**85%**

Les chiffres de déclaration du DPI sont très proches en PG (86%) et en PIJ (83%) : cf annexe 6.

L'utilisation déclarée du DPI est très variable selon les départements (extrêmes : 7%-100%) avec une utilisation très basse en Loire.

Utilisation du dossier patient informatisé de l'établissement dans le CMP : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		20	1	95%
07	Ardèche	3	18		100%
26	Drôme		16	11	59%
38	Isère	2	60	13	82%
42	Loire		1	14	7%
69	Rhône	1	96	4	96%
73	Savoie		36		100%
74	Haute-Savoie		17	5	77%
TOTAL		**6**	**264**	**48**	**85%**

<u>Pour les CMP déclarant ne pas utiliser le DPI de leur établissement de rattachement, il était demandé : pourquoi</u> ?

Différentes propositions étaient faites (question à choix multiples) et le CMP avait aussi la possibilité de donner une réponse libre.

Sur les 48 CMP ayant répondu qu'ils n'utilisent pas le DPI, 45 expliquent ensuite pourquoi :

Les causes déclarées de non utilisation du DPI : résultats par département

Département		Dossier non informatisé	Pas de connexion informatique avec l'établissement	Connexion insuffisante	Autres
01	Ain				1
07	Ardèche				
26	Drôme	8	3		
38	Isère	1	2		9
42	Loire	10			4
69	Rhône		3		1
73	Savoie				
74	Haute-Savoie			2	1
	TOTAL	**19**	**8**	**2**	**16**

Les causes principales de non utilisation du DPI de l'établissement de rattachement du CMP sont que le dossier n'est pas informatisé (19 réponses), qu'il est en cours de mise en œuvre (10 réponses), qu'il est incomplet (1 réponse), qu'il n'y a pas de connexion ou qu'elle est insuffisante (10 réponses).

Seulement 2 CMP déclarent ne pas utiliser le DPI car "les médecins ne veulent pas" et un déclare que "Le DPI est un outil lourd, ne correspondant pas à l'usage de l'écrit dans nos pratiques, au regard de la confidentialité".

Autres causes décrites par les CMP de non utilisation du DPI

DPI en cours de mise en œuvre	10
Les dossiers patients de l'établissement sont informatisés sur le site du CH, par contre pour les structures hors site (CMPE, CATTP, Hôpitaux de Jour), il n'y a pas de dossiers patients informatisés	2
Les médecins ne veulent pas utiliser le dossier patient informatisé de l'établissement	2
Le dossier numérisé ne contient pour le moment que certificats, courriers et activité	1
Le DPI est un outil lourd, ne correspondant pas à l'usage de l'écrit dans nos pratiques, au regard de la confidentialité	1
Pas d'accès	1

3.5- Description de l'activité 2013 du CMP

Cette partie du questionnaire comportait des questions relatives à :

- au recueil d'activité transmis au département d'informations médicales,
- au nombre de patients reçus et de nouveaux patients en 2013,
- au nombre de patients venus une seule fois en 2013,
- au nombre total et types d'actes effectués par le CMP en 2013,
- au nombre de patients ayant été pris en charge par 2 catégories de professionnels au moins sur l'année.

3.5.1- Recueil d'activité transmis au Département d'Information Médicale (cotation actes EDGAR) pour l'activité du CMP

Le taux de réponse à cette question est de 98.4%.

Quasiment tous les CMP déclarent transmettre un recueil d'activité au DIM. Un seul CMP répondant qui est rattaché à la PG du CHU de Saint-Etienne déclare ne pas le faire.

Existence d'un recueil d'activité transmis au DIM : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		21		100%
07	Ardèche	1	20		100%
26	Drôme	1	26		100%
38	Isère	1	74		100%
42	Loire		14	1	93%
69	Rhône	2	99		100%
73	Savoie		36		100%
74	Haute-Savoie		22		100%
TOTAL		**5**	**312**	**1**	**99.7%**

3.5.2- Nombre de patients reçus par le CMP en 2013

Le taux de réponse à cette question est 98.7%.

Pour l'année 2013, le nombre moyen annuel de patients reçus par chaque CMP ayant répondu est de 426 patients (+/-392).

Ce nombre est très variable entre les différents établissements (extrêmes : 236 à 1 287 patients) et il existe des écarts conséquents entre les CMP d'un même établissement (écart type allant jusqu'à 1 115 patients).

Les 156 CMP de PG répondants ont reçu, en moyenne, plus de patients que ceux de PIJ : 558 patients en 2013 (558.18+/-458.15) contre 295 patients pour les 158 CMP de PIJ ayant répondu (295.9+/-253.31). La différence est significative sur le plan statistique.

Les CMP de la Loire, notamment ceux rattachés au CH de Roanne et au CHU de Saint-Etienne, déclarent un nombre de patients reçus par CMP élevé.

Ces chiffres s'expliquent peut-être par le fait que le nombre de CMP sur la Loire (23) est relativement faible. En effet, le nombre de CMP de la Loire est quasiment le même que celui de l'Ardèche (21) alors que la population de la Loire est plus du double de celle de l'Ardèche (753 550 habitants versus 320 924 au dernier recensement).

De plus, le nombre moyen de soignants des CMP de la Loire (notamment ceux rattachés au CHU de Saint Etienne et au CH de Roanne) est plus élevé qu'ailleurs.

Nombre moyen de patients reçus par CMP en 2013 : résultats par établissement

Finess	Nom des établissements	Nombre de CMP répondant	Nombre moyen de patients reçus sur 2013 par CMP de l'établissement	Ecart type
010000495	C.P.A. BOURG EN BRESSE	21	584	445
070780317	HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	20	607	582
260000047	CH DE MONTELIMAR	3	517	218
260003264	CHS "LE VALMONT"	16	472	407
260016910	HOPITAUX DROME NORD	7	409	365
380012799	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	8	459	212
380780049	CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	9	243	66
380780080	CHU GRENOBLE	2	236	4
380780247	CH ALPES ISERE	47	492	319
380781435	CH VIENNE	8	493	101
420013831	CH DU FOREZ	4	502	178
420780033	CH ROANNE	4	999	1115
420784878	CHU SAINT ETIENNE	7	1287	703
690780101	CHS LE VINATIER	41	358	235
690780119	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	31	320	287
690780143	CHS ST JEAN DE DIEU	28	388	222
730780582	CHS LA SAVOIE	36	291	226
740781133	CH ANNECY	7	745	336
740785035	E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	11	427	151
740790381	C.H.I. DU LEMAN	4	470	205
	TOTAL	**314**	**426**	**392**

3.5.3- Nombre de nouveaux patients reçus par le CMP en 2013

Le taux de réponse à cette question est de 95.6%.

En 2013, le nombre moyen de nouveaux patients reçus par CMP est de 166 patients (166+/-164 patients) avec là aussi des variations conséquentes entre les établissements (extrêmes : 72-491) et entre les CMP des mêmes établissements (écart type allant jusqu'à 526 patients).

Ce chiffre montre, qu'en moyenne, près de 4 patients (37.5%+/-16.3%) sur 10 de la file active annuelle des CMP étaient des nouveaux patients en 2013.

Nombre moyen de nouveaux patients reçus par CMP en 2013 : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	Nombre moyen de nouveaux patients reçus sur 2013 par CMP de l'établissement	Ecart type
C.P.A. BOURG EN BRESSE	21	241	181
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	20	266	245
CH DE MONTELIMAR	1	310	
CHS "LE VALMONT"	16	232	212
HOPITAUX DROME NORD	7	229	188
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	8	221	199
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	9	101	23
CHU GRENOBLE	2	95	4
CH ALPES ISERE	47	145	88
CH VIENNE	8	124	51
CH DU FOREZ	0		
CH ROANNE	4	491	526
CHU SAINT ETIENNE	7	439	238
CHS LE VINATIER	40	120	75
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	31	93	73
CHS ST JEAN DE DIEU	28	156	96
CHS LA SAVOIE	36	72	51
CH ANNECY	7	339	142
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	11	129	61
C.H.I. DU LEMAN	4	184	63
TOTAL	**307**	**166**	**164**

Les 152 CMP de PG répondants ont reçu, de façon statistiquement significative, plus de nouveaux patients, en moyenne sur 2013, que les 155 CMP de PIJ ayant répondu (209.9+/- 123.1 nouveaux patients versus 193.8+/-113.85) ce qui est cohérent puisqu'ils reçoivent globalement plus de patients.

Par contre, les nouveaux patients représentaient 42.1% (+/-16.05) de la file active globale des CMP de PIJ versus 37.5% (+/-16.3%) de celle des CMP de PG (différence statistiquement significative).

En conclusion, les CMP de PG ont reçu plus de nouveaux patients, en moyenne sur 2013, que ceux de PIJ mais cela représentait un pourcentage moins élevé de leur file active globale.

3.5.4- Nombre de patients venus une seule fois en 2013

Le taux de réponse à cette question est de 96.5%.

Les 307 CMP répondants déclarent, qu'en moyenne, 77 patients ne sont venus qu'une seule fois au CMP dans l'année 2013 (+/-102 patients). Ce chiffre représente, en moyenne, 17.8% de la file active globale déclarée par ces CMP avec des variations marquées entre établissements (extrêmes : 8.5%-44%).

Nombre moyen de nouveaux patients venus une seule fois en consultation en 2013 par CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants aux deux questions	% de patients venus une seule fois par rapport au nombre total de patients ayant consulté au CMP en 2013
C.P.A. BOURG EN BRESSE	21	12.9%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	21	26,4%
CH DE MONTELIMAR	2	11.7%
CHS "LE VALMONT"	14	24.6%
HOPITAUX DROME NORD	7	23.4%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	8	17.4%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	9	13.7%
CHU GRENOBLE	2	14%
CH ALPES ISERE	47	20.1%
CH VIENNE	8	18.3%
CH DU FOREZ	4	12.1%
CH ROANNE	2	44%
CHU SAINT ETIENNE	6	17.9%
CHS LE VINATIER	40	15%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	31	8.5%
CHS ST JEAN DE DIEU	28	18.7%
CHS LA SAVOIE	36	21.1%
CH ANNECY	7	15.3%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	10	15.7%
C.H.I. DU LEMAN	4	15.7%
TOTAL	**307**	**17.8% (écart type de 8.80)**

Pour 2013, le pourcentage de patients venus une seule fois dans les CMP de PIJ et ceux de PG sont proches (17.4% +/-8.85 en PIJ versus 17.9%+/-8.75 en PG).

3.5.5- Nombre total et types d'actes (EDGAR) effectués par le CMP en 2013

314, soit 98.7 % des CMP ont décrit le nombre d'actes réalisés sur 2013.

Ces CMP déclarent avoir produit, en moyenne, 3967 actes sur l'année chacun (3 966.8+/-3 216.5) avec là aussi des variations entre les établissements et entre les CMP du même établissement.

La production d'actes par CMP est particulièrement élevée dans ceux rattachés au CHU de Saint-Etienne, au CH de Roanne et du CH d'Annecy (le CH d'Annecy ayant lui aussi un nombre moyen d'ETP par CMP plutôt élevé).

Nombre total d'actes (EDGAR) effectués en moyenne par les CMP en 2013 : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	Nombre moyen d'actes par CMP de l'établissement	Ecart type
C.P.A. BOURG EN BRESSE	21	4 952.5	3 855.8
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	20	4 851	4 123.8
CH DE MONTELIMAR	3	5 798.3	695.4
CHS "LE VALMONT"	16	4 169.6	3 304.3
HOPITAUX DROME NORD	8	3 214.6	3 071.9
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	8	3 848.25	2 112.5
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	9	3 397.3	1 052.25
CHU GRENOBLE	2	3 689.5	1 230.5
CH ALPES ISERE	47	4 298.2	3 359.1
CH VIENNE	8	2 852.6	1 240.65
CH DU FOREZ	4	3 712	2 050.3
CH ROANNE	4	7 524	7 956
CHU SAINT ETIENNE	7	9 622.9	6 235.9
CHS LE VINATIER	40	3 604.9	2 168.2
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	31	2 409.1	2 086.4
CHS ST JEAN DE DIEU	28	3 420.2	1 676.9
CHS LA SAVOIE	36	2 422.05	2 021.7
CH ANNECY	7	6 331.1	2 282.4
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	11	5 436.7	1 130.5
C.H.I. DU LEMAN	4	5 721.75	2 088.8
TOTAL	**314**	**3 966.8**	**3 216.5**

La production d'actes est statistiquement plus élevée dans les CMP de PG que ceux de PIJ (4 994.8+/-3 844 pour 156 CMP de PG versus 2 951.8 actes+/-1 973 pour les 158 CMP de PIJ ayant répondu).

Nombre total d'actes (EDGAR) effectués en moyenne par types de CMP en 2013 : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP PG répondants	Nombre de CMP PIJ répondants	Nombre moyen d'actes réalisés par les CMP de PG de l'établissement	Nombre moyen d'actes réalisés par les CMP de PIJ de l'établissement
C.P.A. BOURG EN BRESSE	11	10	6 723.2	3 004.7
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	10	10	7 029.8	2 672.2
CH DE MONTELIMAR	0	3		5 798.3
CHS "LE VALMONT"	9	7	4 666.3	3 916.7
HOPITAUX DROME NORD	5	3	3 672.2	2 452
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	8	0	2 848.25	
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	0	9		3 397.3
CHU GRENOBLE	2	0	3 689.5	
CH ALPES ISERE	23	23	5 731.96	2 802.04
CH VIENNE	5	3	2 690	3 123.7
CH DU FOREZ	3	1	3 443.7	4 517
CH ROANNE	1	3	19 359 (1 seul CMP répondant)	3 579
CHU SAINT ETIENNE	5	2	12 771.8	5 044
CHS LE VINATIER	20	20	6 022.3	3 212.35
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	13	18	3 297.85	1 767.2
CHS ST JEAN DE DIEU	11	17	4 563.9	2 680.2
CHS LA SAVOIE	17	19	3 032.8	1 875.6
CH ANNECY	4	3	7 442.5	4 849.3
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	6	5	6 012.3	4 746
C.H.I. DU LEMAN	2	2	5 354	6 089.5
TOTAL	**156**	**158**	**4 994.8**	**2 951.8**

Les actes sont répartis en entretiens, démarches, groupes, accompagnements et réunions.

Chaque CMP répondant a effectué, en moyenne, sur l'année 2013 :

- 3 392 entretiens en moyenne +/-2 810 (296 CMP répondants),
- 210 démarches en moyenne +/-321 (292 CMP répondants),
- 208 actes de groupes en moyenne +/-271 (279 CMP répondants),
- 121 accompagnements en moyenne +/-351 (276 CMP répondants),
- 154 participations à des réunions en moyenne +/-203 (292 CMP répondants).

Si on croise les données entre le total d'actes produits par les CMP sur l'année 2013 et le nombre d'équivalents temps plein de soignants pourvus en 2013, déclarés par les CMP, les résultats peuvent être croisés pour 296 CMP (soit 93.1% des CMP ayant répondu à l'enquête).

Nous avons considéré, de manière arbitraire, que les soignants produisant des actes enregistrés dans le RIM–P sont représentés par : les psychiatres, pédopsychiatres, autres médecins, internes, psychologues, infirmiers, assistants sociaux, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, psychomotriciens, ergothérapeutes, orthophonistes, conseillers en économie sociale et familiale.

Compte tenu de ce choix et des pratiques différentes d'enregistrement dans le recueil entre établissements, les tableaux suivants sont à considérer avec prudence.

Un ETP pourvu de soignant, tel que défini précédemment, a produit en moyenne, dans les CMP répondants, 840 actes en 2013 (+/-560) avec des extrêmes très dispersés (552 à 1 145 actes par ETP pourvu) et des écarts conséquents entre les CMP des mêmes établissements.

Nombre moyen d'actes produits par ETP de soignants pourvus par CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondant	Nombre moyen d'actes déclarés en 2013 par ETP de soignants pourvu par CMP de l'établissement	Ecart type
C.P.A. BOURG EN BRESSE	21	837	210
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	20	1 145	386
CH DE MONTELIMAR	3	982	177
CHS "LE VALMONT"	15	979	302
HOPITAUX DROME NORD	7	691	239
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	8	653	278
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	6	860	170.5
CHU GRENOBLE	2	736	357.5
CH ALPES ISERE	46	859	306
CH VIENNE	8	794	215
CH DU FOREZ	4	552.5	155
CH ROANNE	4	659.5	334
CHU SAINT ETIENNE	7	859	441
CHS LE VINATIER	34	644	305
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	26	1 013	1 343
CHS ST JEAN DE DIEU	28	845	198
CHS LA SAVOIE	35	783.5	798
CH ANNECY	7	779	83
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	11	833	196
C.H.I. DU LEMAN	4	894	53
TOTAL	**296**	**840**	**560**

Les 147 CMP de PIJ répondants ont déclaré avoir produit, en moyenne, 843 actes (+/-730) par ETP de soignants pourvus et les 149 CMP rattachés à la PG, 838 actes (+/-312) par ETP, sans différence significative sur le plan statistique.

La production moyenne d'actes EDGAR par ETP de soignants pourvus est élevée, par CMP, à l'hôpital Sainte Marie, au CH de Saint Cyr au Mont d'Or, au CH le Valmont et au CH de Montélimar.

Il semble aussi intéressant d'analyser le nombre d'actes totaux réalisés par patient par CMP.

Sur 313 CMP pour lesquels les résultats peuvent être croisés (soit 98.4% des CMP), chaque patient de la file active a bénéficié en moyenne de près de 10 actes (9.9+/-4.4) sur l'année avec des variations importantes selon les établissements et au sein même de chaque établissement.

Ces résultats sont conformes à ceux présentés par la DRESS[7] (source RIM P) qui a comptabilisé, pour l'année 2012, 9.8 à 10.3 actes ambulatoires par patient en psychiatrie sur la région Rhône-Alpes.

Nombre moyen d'actes EDGAR produit pour chaque patient : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	Nombre moyen d'actes EDGAR produit pour chaque patient	Ecart type
C.P.A. BOURG EN BRESSE	21	9.1	2.5
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	20	8.1	2.9
CH DE MONTELIMAR	3	12.6	3.3
CHS "LE VALMONT"	16	8.5	3.15
HOPITAUX DROME NORD	7	10.6	1.7
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	8	7.9	2.1
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	9	13.9	1.5
CHU GRENOBLE	2	15.7	5.5
CH ALPES ISERE	47	12.2	6.3
CH VIENNE	8	9.6	1.8
CH DU FOREZ	3	17	9.4
CH ROANNE	4	8.2	0.7
CHU SAINT ETIENNE	7	8.2	3.2
CHS LE VINATIER	40	10.6	4.6
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	31	7.5	2.5
CHS ST JEAN DE DIEU	28	9.5	2.9
CHS LA SAVOIE	36	8.3	2.3
CH ANNECY	7	8.9	1
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	11	13.9	4
C.H.I. DU LEMAN	4	13.3	5
TOTAL	**312**	**9.9**	**4.4**

On constate qu'il y a statistiquement plus d'actes EDGAR produits par patient en PIJ qu'en PG (10.5+/-3.9 actes en PIJ versus 9.3+/-4.7 actes en PG).

Si on fait le même type d'analyse uniquement pour les actes côtés "E" c'est-à-dire "entretiens", on arrive aux résultats suivants qui montrent aussi de grandes variations. Chaque patient a bénéficié en moyenne de 8 entretiens sur l'année 2013 avec des écarts marqués entre

[7] DRESS, "Le panorama des établissements de santé"; Collection études et statistiques; Edition 2014; 174 p.

établissements (6.4-14.15) et au sein même des CMP de chaque établissement (écart type allant jusqu'à 3.6).

Nombre moyen d'actes de type entretien produits par patient : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	Nombre moyen d'actes de type entretien produits par patient	Ecart type
C.P.A. BOURG EN BRESSE	21	7.6	2.2
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	20	6.9	2
CH DE MONTELIMAR	2	14.15	0.15
CHS "LE VALMONT"	16	7.6	2.9
HOPITAUX DROME NORD	7	9	1.7
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	8	7.6	2.5
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	9	11.8	1.2
CHU GRENOBLE	2	13.4	5
CH ALPES ISERE	47	9.2	4
CH VIENNE	8	7.6	1.5
CH DU FOREZ	3	9.7	1
CH ROANNE	4	7.7	0.95
CHU SAINT ETIENNE	6	7	1.25
CHS LE VINATIER	41	8.5	3.6
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	31	6.4	2.1
CHS ST JEAN DE DIEU	28	7.6	1.6
CHS LA SAVOIE	36	7	2
CH ANNECY	7	7.6	0.75
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	11	10.3	1.9
C.H.I. DU LEMAN	4	9	1.65
TOTAL	**311**	**8.1**	**3**

Par contre, il n'y a pas de différence statistiquement significative entre le nombre d'entretiens produits par patient en PIJ et en PG sur l'année 2013 (8.3+/-3.1 versus 7.9 +/-2.8 entretiens).

Compte tenu du pourcentage très variable de patients venus une seule fois selon les CMP, la même analyse a été refaite :

- en considérant que chaque patient venu une fois avait consommé un seul entretien,
- et en analysant les chiffres uniquement pour les patients venus plusieurs fois au cours de l'année.

Nombre moyen d'actes de type entretien produits par patient venu plusieurs fois au CMP dans l'année : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	Nombre moyen d'actes de type entretien produits par patient venu plusieurs fois dans l'année	Ecart type
C.P.A. BOURG EN BRESSE	21	8.6	2.5
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	20	8.9	2.05
CH DE MONTELIMAR	2	15.9	0.4
CHS "LE VALMONT"	14	9.3	3.6
HOPITAUX DROME NORD	7	11.6	2.6
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	8	8.9	2.9
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	9	13.5	1.5
CHU GRENOBLE	2	15.3	5.6
CH ALPES ISERE	47	11.1	4.5
CH VIENNE	8	9.1	1.55
CH DU FOREZ	3	11	0.8
CH ROANNE	4	10	1.85
CHU SAINT ETIENNE	6	8.2	1.2
CHS LE VINATIER	40	9.7	3.8
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	31	6.9	2.3
CHS ST JEAN DE DIEU	28	9	1.8
CHS LA SAVOIE	36	8.6	2.4
CH ANNECY	7	8.8	0.8
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	10	11.9	1.8
C.H.I. DU LEMAN	4	10.5	1.5
TOTAL	**307**	**9.5**	**1.5**

Chaque patient venu plusieurs fois au cours de l'année 2013 a bénéficié en moyenne de 9.5 entretiens (+/-1.5) sans différence significative entre les CMP de PIJ (9.8+/-3.5) et ceux de PG (9.3+/-3.3).

On constate que l'exclusion des patients venus une seule fois lisse les résultats et que les variations entre établissements deviennent moins grandes (écart type total passe de 3 à 1.5) mais que les écarts au sein des CMP des mêmes établissements peuvent se creuser (écart type maximal de 3.8).

Si on croise les données entre la production d'entretiens par CMP et le nombre d'ETP de soignants pourvus (tels que définis précédemment), l'analyse est possible pour 296 CMP, soit 93.1 % des CMP.

Cette analyse montre une production de soins de type "entretiens" par ETP de soignant pourvu très hétérogène entre les établissements (extrêmes : 398-1 006 entretiens par ETP) mais aussi entre les CMP d'un même établissement (écart type allant jusqu'à 1 104).

Nombre moyen d'entretiens produits par ETP de soignants pourvus par CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondant	Nombre moyen d'entretiens déclarés en 2013 par ETP de soignants pourvu par CMP de l'établissement	Ecart type
C.P.A. BOURG EN BRESSE	21	708	202
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	20	1006	402
CH DE MONTELIMAR	3	704	498
CHS "LE VALMONT"	15	873	279
HOPITAUX DROME NORD	7	630	283
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	8	634	298
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	6	699	126
CHU GRENOBLE	2	627	317.5
CH ALPES ISERE	46	662	260
CH VIENNE	8	619	110
CH DU FOREZ	4	398	89
CH ROANNE	4	619.5	316
CHU SAINT ETIENNE	7	699	527
CHS LE VINATIER	34	538	300
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	26	868	1 104
CHS ST JEAN DE DIEU	28	697	195
CHS LA SAVOIE	35	668	659
CH ANNECY	7	666	88
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	11	645	214
C.H.I. DU LEMAN	4	660	151
TOTAL	**296**	**701**	**488**

Il existe une production moyenne d'actes de type "entretiens" élevée par ETP pourvu et par CMP, à l'hôpital de Sainte Marie de Privas, au CH le Valmont et au CH Saint Cyr au Mont d'or. Ces 3 établissements ont, pourtant en parallèle, des délais moyens de 1er RDV aux CMP (hors urgence) plus bas que la moyenne régionale (cf page 55).

A contrario, certains établissements dont la production d'entretiens pour 1 ETP pourvu est plus faible que la moyenne régionale déclarent des délais de 1er RDV en CMP très longs.

Les 147 CMP de PIJ répondants ont déclaré avoir produit, en moyenne, 672 entretiens (+/-623) par ETP de soignants pourvus et les 150 CMP de PG, 730 entretiens (+/-296) sans différence significative sur le plan statistique.

3.5.6- Nombre de patients ayant été pris en charge par 2 catégories de professionnels au moins sur l'année

292 CMP ont répondu à cette question, soit un taux de réponse de 91.8%. Deux établissements n'ont pas répondu à cette question (CH de Montélimar, CPND).

En moyenne, 145 patients ont été pris en charge par deux professionnels au sein de chaque CMP (145.5+/-146.2).

Cela représente un pourcentage variable de la file active globale déclarée par chaque CMP : en moyenne 38.2% de la file active (+/- 26%) avec des extrêmes allant de 0% à 87.2% qui montrent des pratiques très différentes selon les CMP.

Pourcentage de la file active du CMP pris en charge par 2 catégories de professionnels au moins sur l'année 2013 : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	Pourcentage de la FA de patients pris, en moyenne, en charge par deux professionnels par CMP de l'établissement	Ecart type
C.P.A. BOURG EN BRESSE	21	19.5%	13.5
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	20	23.3%	20.5
CH DE MONTELIMAR	0		
CHS "LE VALMONT"	15	42.1%	19.1
HOPITAUX DROME NORD	6	30.3%	6.9
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	0		
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	6	68.8%	31.2
CHU GRENOBLE	2	87.2%	3.6
CH ALPES ISERE	47	52.3%	20.9
CH VIENNE	8	78.4%	57.1
CH DU FOREZ	4	22.1%	14.7
CH ROANNE	1	0	
CHU SAINT ETIENNE	6	45.8%	21.4
CHS LE VINATIER	40	37.1%	20.5
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	30	36.4%	28.2
CHS ST JEAN DE DIEU	28	33.4%	17
CHS LA SAVOIE	36	28.5%	20.6
CH ANNECY	7	41.8%	11
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	11	40.8%	24.05
C.H.I. DU LEMAN	4	49.15%	18.6
TOTAL	**292**	**38.2%**	**26**

Les 143 CMP de PG déclarent avoir pris en charge, par deux catégories de professionnels au moins, 41 % des patients de leur file active en moyenne (+/-29.4) sur 2013 et les 149 CMP rattachés à la PIJ, 35.6 % de la file active de patients en moyenne (35.6 patients +/- 21.95) sans différence statistiquement significative.

3.6- Les premiers accueils de patients au CMP

Un focus particulier a été réalisé, au cours de cette enquête, sur les premiers accueils de patients au sein des CMP avec des questions relatives :

- aux professionnels qui réalisent des premiers accueils de patients,
- à l'utilisation d'une grille d'entretien infirmier (IDE) si des infirmiers réalisent des premiers accueils,
- au délai moyen d'accueil pour les 1ers accueils IDE (en jours) réalisés,
- à la possibilité pour les IDE en cas de besoin d'obtenir un avis médical rapide pour leurs patients,
- au délai moyen de 1er rendez-vous au CMP (hors urgence),
- au délai moyen de RDV avec un médecin (hors urgence),
- au délai moyen de RDV avec un psychologue (hors urgence),
- au délai moyen de RDV après une hospitalisation en secteur psychiatrique,
- à la rencontre de l'équipe du CMP avec un patient hospitalisé avant sa sortie,
- à l'existence d'une liste d'attente de patients au sein du CMP.

La MEAH[8] et son groupe de travail avaient considéré que la gestion des premiers accueils (partage des rôles entre différentes catégories de professionnels, organisation pour garantir un avis médical) faisait partie des axes de progrès identifiés pour les CMP.

3.6.1- Réalisation des premiers accueils de patients

13 CMP n'ont pas répondu à cette question, soit 4.1% des CMP.

La question posée était : **"par qui sont réalisés le plus souvent les premiers accueils ?"**
Il s'agissait d'une question à choix multiples.

Même si la notion de "premiers accueils" n'avait pas été définie, les CMP ont considéré qu'il s'agissait du 1er accueil soignant puisque seuls 3 CMP ont répondu que ces premiers accueils étaient réalisés, le plus souvent, par la secrétaire.

Plus de 6 CMP sur 10 déclarent que le médecin fait partie des professionnels qui réalisent, le plus souvent, des premiers accueils de patients. Dans près d'un CMP sur 2, les 1ers accueils seraient réalisés le plus souvent par des IDE ou des psychologues.

Il n'existe pas de différence significative sur le plan statistique entre les pourcentages de réponses concernant les IDE et les psychologues. Par contre, les médecins réalisent plus fréquemment des premiers accueils que les infirmiers (différence très significative sur le plan statistique).

Dans les autres réponses possibles, on trouve 9 réponses concernant des assistants sociaux, 6 pour des psychomotriciens, 6 pour des orthophonistes, 5 pour des éducateurs spécialisés, 4 pour des cadres et pour 1 stagiaire psychologue.

[8] Mission Nationale d'Expertise et d'Audit Hospitalier; "organisation des centres médico-psychologiques"; Rapport final-Résultats et évaluation; février 2008; 23p.

Professionnels qui réalisent des 1ers accueils de patients : résultats par établissement (question à choix multiples)

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	% de réponse "un IDE" donnée par les CMP	% de réponse "psychologue" donnée par les CMP	% de réponse "médecin" donnée par les CMP	Autres réponses
C.P.A. BOURG EN BRESSE	21	57.1%	47.6%	42.9%	1
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	20	55%	50%	55%	0
CH DE MONTELIMAR	3	0	100%	100%	0
CHS "LE VALMONT"	16	62.5%	43.75%	43.75%	2
HOPITAUX DROME NORD	8	62.5%	12.5%	62.5%	0
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	8	100%	87.5%	75%	0
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	9	0	100%	88.9%	5
CHU GRENOBLE	2	100%	0	0	0
CH ALPES ISERE	46	39.1%	31.25%	71.7%	4
CH VIENNE	8	50%	62.5%	87.5%	1
CH DU FOREZ	4	75%	50%	75%	0
CH ROANNE	4	25%	0	75%	0
CHU SAINT ETIENNE	7	85.7%	14.3%	28.6%	0
CHS LE VINATIER	41	58.5%	48.8%	73.2%	20
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	24	58.3%	45.8%	83.3%	5
CHS ST JEAN DE DIEU	28	42.9%	78.6%	92.9%	2
CHS LA SAVOIE	34	41.2%	50%	50%	1
CH ANNECY	7	57.1%	42.85%	57.1%	0
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	11	54.5%	54.5%	63.6%	0
C.H.I. DU LEMAN	4	100%	25%	75%	1
TOTAL	**305**	**158**	**150**	**204**	**42**
% des CMP répondants		**51.8%**	**49.2%**	**66.9%**	**13.8%**

Il existe des différences dans les pratiques concernant la réalisation des premiers entretiens entre la PG et la PIJ. Ainsi, les CMP rattachés à la PG déclarent que des premiers entretiens sont plus fréquemment réalisés par des IDE, moins souvent par des psychologues ou des médecins que dans les CMP rattachés à la PIJ (différence très statistiquement significative).

Professionnels qui réalisent le plus souvent des premiers accueils patients en CMP de PG et de PIJ

Type de CMP	IDE	Psychologue	Médecins	Autres
Psychiatrie générale (155 CMP répondants)	89.7%	15.5%	43.9%	12.9%
Psychiatrie Infanto juvénile (150 CMP répondants)	12.7%	84%	90.7%	14.7%

Les CMP déclarant que les premiers entretiens sont réalisés, le plus souvent, par des IDE restent très rares en PIJ.

Les 19 CMP de PIJ qui déclarent que des premiers accueils sont réalisés, le plus souvent, par des IDE sont rattachés à 9 établissements différents (2 CPA, 1 CH de Sainte-Marie, 1 CH le Valmont, 1 HDN, 1 CHU de Saint-Etienne, 3 CH le Vinatier, 5 CH Saint Cyr au Mont d'Or, 2 SJDD, 1 CHS de Savoie, 2 CHI du Léman).

Les résultats par département sont présentés en annexe 7.

3.6.2- Utilisation d'une grille d'entretien infirmier par les infirmiers (IDE) lors des 1ers accueils de patients inconnus ?

La question posée aux CMP était : **si des IDE réalisent des 1ers accueils, pour des patients inconnus du CMP, une grille d'entretien IDE est-elle utilisée ?**

Sur les 158 CMP ayant déclaré faire des entretiens infirmiers, 5 n'ont pas répondu à cette question, soit un taux de réponse de 96.8%.

Utilisation d'une grille d'entretien infirmier par les IDE lors des 1ers accueils de patients inconnus : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Nombre de CMP répondants OUI	Nombre de CMP répondants NON	% de OUI (OUI/OUI+NON)
C.P.A. BOURG EN BRESSE		8	4	66.7%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS		3	8	27.3%
CHS "LE VALMONT"		4	6	40%
HOPITAUX DROME NORD		4	1	80%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		0	8	0%
CHU GRENOBLE		0	2	0%
CH ALPES ISERE		13	5	72.2%
CH VIENNE	1	1	2	33.3%
CH DU FOREZ		0	3	0%
CH ROANNE		0	1	0%
CHU SAINT ETIENNE		5	1	83.3%
CHS LE VINATIER	1	10	13	43.5%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR		4	10	28.6%
CHS ST JEAN DE DIEU	2	6	4	60%
CHS LA SAVOIE		11	3	78.6%
CH ANNECY		4	0	100%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	1	0	5	0%
C.H.I. DU LEMAN		0	4	0%
TOTAL	**5**	**73**	**80**	**47.7%**

Seulement 47.7% des CMP répondants déclarent utiliser une grille d'entretien infirmier (extrêmes : 0-100) lorsque les IDE réalisent des premiers accueils pour des patients inconnus du CMP, alors que ce type de pratique peut permettre de sécuriser le travail des IDE mis en première ligne.

6 établissements qui déclarent réaliser des 1ers entretiens IDE n'utilisent pas du tout de grille d'entretien infirmier.

3.6.3- Délai moyen d'accueil pour ces 1ers accueils infirmiers (en jours)

Il était demandé aux CMP : **quel est le délai moyen d'accueil pour ces 1ers accueils infirmiers (en jours) ?**

La littérature considère, en général, que la mise en place des premiers accueils IDE permet de réduire le délai moyen d'accueil en CMP.

18 des CMP réalisant des premiers accueils IDE n'ont pas répondu à cette question, soit 11.4% des répondants. On peut émettre l'hypothèse que ce taux de non-réponse est en partie lié au fait qu'il ne s'agit pas d'un indicateur suivi en routine dans les CMP.

Le délai moyen de 1ers accueils des patients par des IDE, déclaré par les CMP, est de 17 jours (+/-41.5 jours). Ce délai même s'il semble trop élevé pour éviter "le recours aux soins par les voies de l'urgence[9]", est beaucoup plus bas que le délai moyen de 1er RDV dans les CMP déclaré lors de l'enquête qui est de 67 jours (cf infra : différence très significative sur le plan statistique).

Délai moyen d'accueil pour ces 1ers accueils infirmiers (en jours) : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	Délai moyen par CMP de l'établissement	Ecart
C.P.A. BOURG EN BRESSE	12	10.5	9.6
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	11	4.6	3
CH DE MONTELIMAR	0		
CHS "LE VALMONT"	10	8.3	7.1
HOPITAUX DROME NORD	5	1.6	2.1
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	8	8.3	1.9
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	0		
CHU GRENOBLE	2	4	0
CH ALPES ISERE	18	7.3	7
CH VIENNE	4	11.5	3.5
CH DU FOREZ	0		
CH ROANNE	1	1	
CHU SAINT ETIENNE	5	29.5	41.4
CHS LE VINATIER	22	31.1	73.9
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	14	9.1	4.7
CHS ST JEAN DE DIEU	7	58.6	99
CHS LA SAVOIE	14	7.7	3.8
CH ANNECY	4	5	3.1
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	6	34.3	30.2
C.H.I. DU LEMAN	4	52.5	13
TOTAL	**140**	**17.2**	**41.5**

Les délais moyens de ces premiers accueils infirmiers sont plus longs en PIJ qu'en PG (différence statistiquement significative, délai moyen de 11.2 jours+/- 14 jours en PG versus 60.2 jours +/-103.35).

De plus, certains des délais moyens pour obtenir un 1er accueil IDE dans des établissements sont conséquents et dépassent les 30 jours dans 4 établissements de la région (CHI du Léman, EPSM, aux CH Saint Jean de Dieu et Le Vinatier). Ce manque de réactivité peut poser la question de l'intérêt de mettre en œuvre des accueils IDE.

3.6.4- En cas de besoin, l'IDE peut-il obtenir un avis médical rapide pour son patient ?

Sur les 158 CMP qui déclarent que des 1ers accueils sont réalisés le plus souvent par des IDE, 95.45% affirment pouvoir obtenir rapidement un avis médical (7 NON, 4 Non Renseigné).

[9] Comme demandé par la circulaire du 14/3/1990

2 CMP rattachés au CPND, 2 au CH Saint Jean de Dieu, 1 à l'EPSM, 1 au CH de Vienne et 1 au CHU de Saint-Etienne déclarent que cela n'est pas possible.

Il était ensuite demandé dans quel délai (en jours), l'IDE pouvait obtenir un avis médical rapide pour un patient en cas de besoin. 140 de ces 158 CMP (soit 88.6%) fournissent le délai (en jours) pour obtenir un avis médical pour un patient.

Ce délai est en moyenne de plus de 5 jours (5.5 jours+/-8.2 jours).

Délai moyen (en jours) pour un IDE pour obtenir un avis médical rapide pour un patient en cas de besoin : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	Délai moyen, en jours, déclaré pour obtenir un avis médical rapide pour un patient	Ecart type
C.P.A. BOURG EN BRESSE	12	3.9	4.3
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	11	1.55	1.9
CH DE MONTELIMAR	0		
CHS "LE VALMONT"	10	1.65	1.9
HOPITAUX DROME NORD	5	0.6	0.8
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	4	13.25	10.9
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	0		
CHU GRENOBLE	2	1	0
CH ALPES ISERE	17	3.5	4.5
CH VIENNE	2	4	3
CH DU FOREZ	1	1	5
CH ROANNE	1	1	0
CHU SAINT ETIENNE	5	6.6	4.6
CHS LE VINATIER	22	7.6	8.45
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	14	5.1	3.7
CHS ST JEAN DE DIEU	7	16.7	19.75
CHS LA SAVOIE	14	3.2	3.8
CH ANNECY	4	4.5	2.2
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	5	7.6	6.9
C.H.I. DU LEMAN	4	19	11
TOTAL	**140**	**5.5**	**8.2**

Même si les CMP qui réalisent des premiers accueils IDE déclarent dans leur grande majorité pouvoir obtenir un avis médical dans un délai rapide, les délais déclarés moyens, pour l'obtenir, semblent trop longs pour sécuriser la pratique des infirmiers (en moyenne 5.5 jours +/- 8.2 jours) notamment dans certains établissements (SJDD, CPND, Le Vinatier, EPSM).

45% des CMP répondants (soit 63 CMP) déclarent pouvoir obtenir un avis dans les 24 jours.

A peine, 65.7% des CMP répondants, soit 92 CMP, déclarent pouvoir obtenir un avis médical en moins de 7 jours.

En PG, les 122 CMP qui fournissent des délais ont un délai moyen de 5 jours (5.3 jours +/-8 jours) et en PIJ, les 18 CMP fournissent des délais moyen de 7 jours (7.1 jours +/-8.9 jours) sans différence significative.

3.6.5- Délai moyen de 1er rendez-vous au CMP (hors urgence)

274 CMP (soit 86.2 %) répondent à cette question. Aucun des CMP du CH du Forez n'a répondu.

Le délai moyen déclaré pour obtenir un premier RDV en CMP hors urgence est de plus de 67 jours (67.1 jours+/-94.1 jours) avec des extrêmes dans les délais très marqués (de 1 à 550 jours). Les délais moyens déclarés sont très variables selon les établissements (de 5.5 jours à 233.3 jours) et au sein même de chaque établissement. Les délais les plus élevés sont au CH de Bourgoin Jallieu, au CHU de Saint-Etienne et à l'EPSM de la Vallée de l'Arve.

Certaines réponses alléguant des délais supérieurs à 500 jours ne peuvent qu'étonner...

Délai moyen de 1er RDV au CMP (hors urgence) : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	Moyenne	Ecart type	Mini	Maxi
C.P.A. BOURG EN BRESSE	19	36.00	32.74	4	90
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	20	38.15	42.16	2	150
CH DE MONTELIMAR	3	80.00	28.28	60	120
CHS "LE VALMONT"	14	37.36	58.95	2	180
HOPITAUX DROME NORD	6	61.00	107.31	3	300
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	6	18.33	11.11	5	30
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	9	233.33	173.69	45	500
CHU GRENOBLE	2	5.50	1.5	4	7
CH ALPES ISERE	33	51.30	63.8	3	240
CH VIENNE	8	67.88	52.66	8	180
CH ROANNE	4	39.25	22.29	7	60
CHU SAINT ETIENNE	6	123.67	194.55	7	550
CHS LE VINATIER	38	99.79	123.13	7	547
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	31	51.65	68.52	7	365
CHS ST JEAN DE DIEU	26	60.00	60.6	12	300
CHS LA SAVOIE	29	57.76	60.9	1	240
CH ANNECY	7	81.71	121.22	5	365
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	8	115.78	126.54	10	420
C.H.I. DU LEMAN	5	52.50	20.6	30	60
TOTAL	**274**	**67.09**	**94.1**	**1**	**550**

A peine un CMP sur deux (54.4%) déclare que le délai moyen de 1er RDV (hors urgence) est de moins d'un mois.

Répartition des CMP selon leurs délais déclarés de 1er RDV au CMP hors urgence

Délai	Nombre de réponses	% de réponses par rapport au 274 CMP ayant répondu
≤ 1 mois	149	54.4%
Entre 1 et 3 mois	77	28.1%
Entre 3 et 6 mois	26	9.5%
Entre 6 mois et 1 an	17	6.2%
> 1 an	5	1.8%
TOTAL	**274**	**100%**

De plus, les délais moyens déclarés par les CMP pour obtenir un 1er RDV varient selon les départements et sont particulièrement élevés en Haute-Savoie, dans la Loire, dans l'Isère et le Rhône.

Délai moyen de RDV pour un 1er RDV en CMP (hors urgence) : résultats par département

Département		Moyenne	Mini	Maxi
01	Ain	36.00	4	90
07	Ardèche	38.15	2	150
26	Drôme	49.09	2	300
38	Isère	76.84	3	500
42	Loire	89.90	7	550
69	Rhône	73.19	7	547
73	Savoie	57.76	1	240
74	Haute-Savoie	91.20	5	420
	TOTAL	**67.09**	**1**	**550**

Délai moyen de RDV pour un 1er RDV en CMP (hors urgence) de Psychiatrie générale

141 CMP, soit 88.7% des CMP de PG répondants à l'enquête ont fourni des délais. Le délai moyen déclaré est de 21 jours (21 jours+/-19.28 jours) avec des extrêmes dans les délais allant de 1 à 90 jours.

Délai moyen de RDV pour un 1er RDV en CMP (hors urgence) en Psychiatrie générale : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	Moyenne	Ecart type	Mini	Maxi
C.P.A. BOURG EN BRESSE	11	13.09	12.47	4	50
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	10	5.20	2.67	2	8
CHS "LE VALMONT"	9	14.00	8.88	2	30
HOPITAUX DROME NORD	3	5.00	1.63	3	7
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	6	18.33	11.11	5	30
CHU GRENOBLE	2	5.50	1.5	4	7
CH ALPES ISERE	18	17.83	14.1	3	51
CH VIENNE	5	47.00	15.03	30	75
CH ROANNE	1	7.00	0	7	7
CHU SAINT ETIENNE	4	18.00	13.02	7	40
CHS LE VINATIER	20	26.75	20.7	7	90
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	13	19.92	14.22	7	60
CHS ST JEAN DE DIEU	11	33.82	14.18	12	60
CHS LA SAVOIE	17	22.06	24.4	1	70
CH ANNECY	4	6.75	1.09	5	8
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	5	42.00	29.26	10	90
C.H.I. DU LEMAN	2	45.00	15	30	60
TOTAL	**141**	**21.00**	**19.28**	**1**	**90**

Délai moyen de RDV pour un 1er RDV en CMP (hors urgence) de Psychiatrie infanto-juvénile

133 CMP, soit 86.2% des CMP de PIJ répondants à l'enquête, ont fourni des délais.

Le délai moyen déclaré est particulièrement élevé puisqu'il est de près de 116 jours (115.96 jours +/- 114.9 jours). Les extrêmes déclarés vont de 3 à 550 jours !

Ainsi, le délai moyen déclaré pour obtenir un 1er RDV dans un CMP en PIJ (hors urgence) est 5 fois et demie plus élevé que celui des CMP de PG (différence très significative).

Délai moyen de RDV pour un 1er RDV en CMP (hors urgence) en Psychiatrie infanto-juvénile : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	Moyenne	Ecart type	Mini	Maxi
C.P.A. BOURG EN BRESSE	8	67.50	24.87	30	90
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	10	71.10	34.6	21	150
CH DE MONTELIMAR	3	80.00	28.3	60	120
CHS "LE VALMONT"	5	79.40	82.71	3	180
HOPITAUX DROME NORD	3	117.00	129.45	21	300
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	9	233.33	173.69	45	500
CH ALPES ISERE	15	91.47	75.81	15	240
CH VIENNE	3	102.67	71.28	8	180
CH ROANNE	3	50.00	14.14	30	60
CHU SAINT ETIENNE	2	335.00	215	120	550
CHS LE VINATIER	18	180.94	137.89	25	547
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	18	74.56	81.78	7	365
CHS ST JEAN DE DIEU	15	79.20	73.12	15	300
CHS LA SAVOIE	12	108.33	61.32	15	240
CH ANNECY	3	181.67	129.64	90	365
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	4	208.00	137.08	60	420
C.H.I. DU LEMAN	2	60.00	0.00	60	60
TOTAL	**133**	**115.96**	**114.91**	**3**	**550**

3.6.6- Délai moyen de RDV avec un médecin (hors urgence)

281 CMP répondent, soit 88.4% des CMP.

Le délai moyen déclaré pour obtenir un RDV avec un médecin (hors urgence) est de près de 82 jours (81.65 jours+/-94.54 jours), avec des extrêmes de délais très dispersés (0.5 jour à 550 jours) entre les établissements et entre les CMP d'un même établissement.

Le délai moyen déclaré le plus bas est de 30 jours (CHU de Grenoble) et le plus élevé est de 223 jours (Centre Hospitalier Bourgoin Jallieu).

Délai moyen de RDV avec un médecin (hors urgence) : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	Moyenne	Ecart type	Mini	Maxi
C.P.A. BOURG EN BRESSE	19	70.74	50.38	15	180
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	19	51.74	31.76	9	150
CH DE MONTELIMAR	3	35.00	7.07	30	45
CHS "LE VALMONT"	16	64.63	54.13	3	180
HOPITAUX DROME NORD	7	61.79	98.06	0.5	300
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	6	53.50	22.61	21	90
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	9	223.33	182.8	15	500
CHU GRENOBLE	2	30.00	0.00	30	30
CH ALPES ISERE	41	51.39	51.04	2	240
CH VIENNE	8	71.63	50.31	8	180
CH DU FOREZ		NR			
CH ROANNE	4	60.00	0.00	60	60
CHU SAINT ETIENNE	7	144.33	186.87	30	550
CHS LE VINATIER	39	104.41	117.17	14	547
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	30	72.73	89.49	10	365
CHS ST JEAN DE DIEU	23	65.30	68.36	8	300
CHS LA SAVOIE	28	83.79	60.75	15	300
CH ANNECY	7	109.57	106.73	30	365
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	10	114.90	113.33	6	420
C.H.I. DU LEMAN	4	212.50	152.5	60	365
TOTAL	**281**	**81.65**	**94.54**	**0.5**	**550**

Le délai moyen pour obtenir un RDV avec un médecin est, sur le plan statistique, significativement plus élevé que celui pour obtenir un 1er RDV en CMP (81.65 jours versus 67.1 jours).

Les délais moyens sont très variés selon les départements avec des délais déclarés comme particulièrement élevés en Haute-Savoie (près de 134 jours) et dans la Loire (presque 111 jours).

Délai moyen de RDV avec un médecin (hors urgence) : résultats par département

Département		Moyenne	Mini	Maxi
01	Ain	70.74	15	180
07	Ardèche	51.74	9	150
26	Drôme	60.44	0.5	300
38	Isère	76.83	2	500
42	Loire	110.60	30	550
69	Rhône	84.30	8	547
73	Savoie	83.79	15	300
74	Haute-Savoie	131.71	6	420
TOTAL		**81.65**	**0.5**	**550**

Un peu plus d' 1 CMP sur 3 (35.6%) de la région déclare un délai de moins d'un mois pour obtenir un RDV avec un médecin dans un CMP. Près de 2 CMP sur 10 (19.6%) déclarent des délais de 1er RDV avec un médecin supérieurs à 6 mois.

Répartition des CMP selon leur des délais de RDV avec un médecin (hors urgence)

Délai	Nombre de CMP	% par rapport aux 281 donnant des délais
≤ 1 mois	100	35.6%
Entre 1 et 3 mois	126	44.8%
Entre 3 et 6 mois	30	10.7%
Entre 6 mois et 1 an	20	7.1%
> 1 an	5	1.8%
TOTAL	**281**	**100%**

Les délais de prise en charge après un 1er RDV avec un médecin n'ont pas été investigués en tant que tels dans le questionnaire. Or plusieurs CMP signalent dans leurs remarques générales que les délais après 1ère consultation médicale pour commencer une prise en charge sont encore plus longs.

Les délais de RDV avec un médecin dans les CMP de PG (hors urgence) :

141 CMP de PG ont donné un délai pour obtenir un RDV avec un médecin, soit 88.7% des CMP.

Le délai moyen déclaré est de près de 44 jours (43.5 jours+/-24.8 jours) avec des variations conséquentes entre les établissements. Le délai moyen déclaré le plus faible est de 20 jours (Hôpitaux Drôme Nord) et le plus élevé est de 70 jours (CH d'Annecy).

Les délais de RDV avec un médecin dans les CMP de PG (hors urgence) : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	Moyenne	Ecart type	Mini	Maxi
C.P.A. BOURG EN BRESSE	11	45.82	24.88	15	90
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	10	29.30	10.69	9	45
CHS "LE VALMONT"	9	57.89	37.2	15	140
HOPITAUX DROME NORD	4	20.38	16.05	0.5	45
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	6	53.50	22.61	21	90
CHU GRENOBLE	2	30.00	0.00	30	30
CH ALPES ISE5RE	19	27.95	15.36	2	60
CH VIENNE	5	53.00	8.72	40	60
CH ROANNE	1	60.00	0	60	60
CHU SAINT ETIENNE	5	39.00	11.79	30	51
CHS LE VINATIER	20	46.75	28.17	14	120
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	13	26.08	15.82	10	60
CHS ST JEAN DE DIEU	8	44.25	23.03	12	90
CHS LA SAVOIE	17	56.24	16.09	21	90
CH ANNECY	4	70.50	20.51	42	90
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	5	63.00	22.27	25	90
C.H.I. DU LEMAN	2	60.00	0.00	60	60
TOTAL	**141**	**43.53**	**24.83**	**0.5**	**140**

Les délais de RDV avec un médecin dans les CMP de PIJ (hors urgence) :

141 CMP de PIJ déclarent un délai pour obtenir un RDV avec un médecin, soit 88.7% des CMP.

Le délai moyen déclaré est de près de 120 jours (119.5 jours+/-119.7 jours), soit près de 4 mois, avec là aussi de grandes variations entre les établissements et entre les CMP d'un même établissement.

Le délai moyen déclaré le plus bas est de 35 jours (CH de Montélimar), alors que le plus élevé atteint 365 jours au CHI du Léman.

Les délais de RDV avec un médecin dans les CMP de PIJ (hors urgence) : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	Moyenne	Ecart type	Mini	Maxi
C.P.A. BOURG EN BRESSE	8	105.00	56.12	30	180
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	9	76.67	28.67	60	150
CH DE MONTELIMAR	3	35.00	7.07	30	45
CHS "LE VALMONT"	7	73.29	69.19	3	180
HOPITAUX DROME NORD	3	117.00	129.45	21	300
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	9	223.33	182.8	15	500
CH ALPES ISERE	22	71.64	61.37	15	240
CH VIENNE	3	102.67	71.28	8	180
CH ROANNE	3	60.00	0.00	60	60
CHU SAINT ETIENNE	2	355.00	195	160	550
CHS LE VINATIER	19	165.11	145.99	25	547
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	17	108.41	104.90	10	365
CHS ST JEAN DE DIEU	15	76.53	80.76	8	300
CHS LA SAVOIE	11	126.36	77.52	15	300
CH ANNECY	3	161.67	145.85	30	365
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	5	166.80	140.73	6	420
C.H.I. DU LEMAN	2	365.00	0.00	365	365
TOTAL	**141**	**119.50**	**119.68**	**3**	**550**

Les délais déclarés par les CMP de PIJ pour obtenir un RDV avec un médecin (hors urgence) sont significativement plus longs sur le plan statistique que ceux des CMP de PG (119.5 jours versus 43.5 jours).

3.6.7- Délai moyen de RDV avec un psychologue (hors urgence)

263 CMP répondent à cette question, soit un taux de réponse de 82.7% des CMP.

Le délai moyen déclaré pour obtenir un RDV en CMP avec un psychologue (hors urgence) est de près de 3 mois (90.6 jours+/-103.85 jours).

La différence n'est pas statistiquement significative avec le délai moyen déclaré pour obtenir un RDV avec un médecin. Par contre, il est significativement plus élevé que celui pour obtenir un 1er RDV en CMP (67.09 jours versus 90.62 jours).

De même que pour les autres délais moyens, les variations entre établissements sont marquées. Le délai le plus bas déclaré est de 15 jours (CHU de Grenoble) et le plus élevé de près de 237 jours au CH de Bourgoin Jallieu.

Les délais de RDV avec un psychologue dans les CMP (hors urgence) : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	Moyenne	Ecart type	Mini	Maxi
C.P.A. BOURG EN BRESSE	19	90.47	176.5	7	815
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	19	96.26	67.7	18	240
CH DE MONTELIMAR	3	55.00	7.1	45	60
CHS "LE VALMONT"	15	66.00	57.1	3	180
HOPITAUX DROME NORD	5	39.00	26.5	15	90
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	4	102.75	77.3	21	180
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	9	236.56	171	50	500
CHU GRENOBLE	2	15.00	0.00	15	15
CH ALPES ISERE	32	53.59	65.1	7	240
CH VIENNE	7	67.57	62.9	8	180
CH DU FOREZ	0				
CH ROANNE	4	105.00	45	60	180
CHU SAINT ETIENNE	6	108.00	100.5	21	300
CHS LE VINATIER	36	122.00	119.5	10	547
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	26	80.50	85.4	10	365
CHS ST JEAN DE DIEU	24	56.25	69.8	1	300
CHS LA SAVOIE	30	82.47	64.2	7	240
CH ANNECY	7	103.14	113.8	7	365
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	11	148.09	115.6	6	420
C.H.I. DU LEMAN	4	112.50	68.3	30	180
TOTAL	**263**	**90.62**	**103.85**	**1**	**815**

Les délais moyens pour obtenir un RDV avec un psychologue sont très élevés en Haute-Savoie et dans la Loire.

Les délais de RDV avec un psychologue dans les CMP (hors urgence) : résultats par département

Département		Moyenne	Mini	Maxi
01	Ain	90.47	7	815
07	Ardèche	96.26	18	240
26	Drôme	58.70	3	180
38	Isère	88.11	7	500
42	Loire	106.80	21	300
69	Rhône	91.10	1	547
73	Savoie	82.47	7	240
74	Haute-Savoie	127.32	6	420
	TOTAL	**90.62**	**1**	**815**

A peine 4 CMP sur 10 déclarent être en mesure de donner un RDV (hors urgence) avec un psychologue dans un délai inférieur à un mois.

Les délais de RDV avec un psychologue dans les CMP (hors urgence) : résultats regroupés

Délai	Nombre de CMP déclarants un délai pour un RDV avec un psychologue	% par rapport aux 263 répondants
≤ 1 mois	107	40.7%
Entre 1 et 3 mois	82	31.2%
Entre 3 et 6 mois	49	18.6%
Entre 6 mois et 1 an	20	7.6%
> 1 an	5	1.9%
TOTAL	**263**	**100%**

Psychiatrie générale

127 CMP de PG répondent à cette question, soit 79.9% des CMP de PG répondant à l'enquête.

Le délai moyen déclaré pour obtenir un RDV avec un psychologue dans les CMP de PG est de 65 jours (65.2 jours+/-87.8 jours) avec des extrêmes de délais moyens de 15 jours à 180 jours. Un CMP déclare même un délai de 815 jours.

Les délais de RDV avec un psychologue dans les CMP de PG (hors urgence) : résultats par établissement

Nom des établissements	Moyenne PG	Mini	Maxi
C.P.A. BOURG EN BRESSE	97.64	7	815
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	127.56	18	240
CH DE MONTELIMAR	NR		
CHS "LE VALMONT"	62.63	21	120
HOPITAUX DROME NORD	45.00	15	90
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	102.75	21	180
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	NR		
CHU GRENOBLE	15.00	15	15
CH ALPES ISERE	21.47	7	150
CH VIENNE	33.75	30	45
CH ROANNE	180.00	180	180
CHU SAINT ETIENNE	42.00	21	60
CHS LE VINATIER	66.39	10	180
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	64.50	15	180
CHS ST JEAN DE DIEU	32.71	1	60
CHS LA SAVOIE	64.24	15	180
CH ANNECY	36.75	7	90
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	122.50	45	180
C.H.I. DU LEMAN	45.00	30	60
TOTAL	**65.20**	**1**	**815**

Psychiatrie Infanto juvénile

136 CMP de PIJ répondent à cette question, soit 85.5% des CMP de PIJ répondant à l'enquête.

Le délai moyen déclaré est de 114 jours avec des extrêmes de délais moyens de 30 jours à 237 jours.

Les délais de RDV avec un psychologue dans les CMP de PIJ (hors urgence) : résultats par établissement

Nom des établissements	Moyenne	Mini	Maxi
C.P.A. BOURG EN BRESSE	80.63	30	180
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	68.10	21	150
CH DE MONTELIMAR	55.00	45	60
CHS "LE VALMONT"	69.86	3	180
HOPITAUX DROME NORD	30.00	30	30
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	236.56	50	500
CH ALPES ISERE	90.00	23	240
CH VIENNE	112.67	8	180
CH ROANNE	80.00	60	90
CHU SAINT ETIENNE	240.00	180	300
CHS LE VINATIER	177.61	25	547
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	90.50	10	365
CHS ST JEAN DE DIEU	65.94	8	300
CHS LA SAVOIE	106.31	7	240
CH ANNECY	191.67	90	365
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	178.80	6	420
C.H.I. DU LEMAN	180.00	180	180
TOTAL	**114.37**	**3**	**547**

Sur le plan statistique, les délais moyens déclarés pour obtenir un RDV (hors urgence) avec un psychologue sont significativement plus élevés en PIJ qu'en PG (114.4 jours versus 65.2 jours).

3.6.8- Délai moyen de RDV après une hospitalisation en secteur psychiatrique

225 CMP ont répondu à la question, soit 70.75% des CMP répondants à l'enquête.

Ce taux de réponse, plus bas que celui des autres questions de l'enquête, peut s'expliquer par le fait qu'il ne s'agit pas d'un indicateur suivi en routine par l'ensemble des CMP.

Délai moyen de RDV après une hospitalisation en secteur psychiatrique : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	Moyenne	Ecart type	Mini	Maxi
C.P.A. BOURG EN BRESSE	14	14.79	7.8	7	30
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	18	14.47	12.7	7	60
CH DE MONTELIMAR	3	8.00	0.00	8	8
CHS "LE VALMONT"	8	13.38	7.7	3	30
HOPITAUX DROME NORD	7	14.93	10.6	0.5	30
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	6	21.67	7.4	8	30
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	8	15.88	11.8	7	45
CHU GRENOBLE	2	15.00	0.00	15	15
CH ALPES ISERE	29	16.86	11.7	7	60
CH VIENNE	6	19.00	8.4	7	30
CH DU FOREZ	0				
CH ROANNE	0				
CHU SAINT ETIENNE	6	22.00	6.2	15	30
CHS LE VINATIER	37	22.32	18.1	3	90
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	21	16.24	14.2	0	60
CHS ST JEAN DE DIEU	18	20.83	10.5	0	45
CHS LA SAVOIE	23	19.61	14.7	5	75
CH ANNECY	7	10.14	12.3	0	30
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	8	28.13	16	10	60
C.H.I. DU LEMAN	4	45.00	15	30	60
TOTAL	**225**	**18.66**	**14.2**	**0**	**90**

Cet indicateur est particulièrement important car il a été démontré que les patients sans rendez-vous après hospitalisation ont deux fois plus de risque d'être ré-hospitalisés dans la même année que des patients qui se sont rendus au moins à un 1er RDV après hospitalisation[10].

Parmi les éléments importants pour assurer une continuité des soins dans la transition hospitalo-ambulatoire, l'intervalle de temps entre la sortie et le début du traitement dans la communauté se doit d'être bref (Axelrod and Wetzler 1989 ; Tessler, Willis et Gubman 1986 ; Wells 1992).

Le délai moyen déclaré de RDV en CMP après hospitalisation est de près de 3 semaines (18.7 jours+/-14.2 jours).

Sur le plan statistique, ce délai est très significativement plus bas que celui pour obtenir un 1er RDV en CMP (18.7 jours versus 67.1 jours).

Le délai moyen déclaré par les CMP du CHI du Léman pour obtenir un RDV après hospitalisation est particulièrement long (45 jours) alors que celui du CH de Montélimar est le plus court (8 jours).

Ce sont, encore une fois, les CMP de la Haute-Savoie et de la Loire qui déclarent les délais moyens les plus élevés.

Délai moyen de RDV après une hospitalisation en secteur psychiatrique : résultats par département

Département		Moyenne (jours)	Mini	Maxi
01	Ain	14.79	7	30
07	Ardèche	14.47	7	60
26	Drôme	13.08	0.5	30
38	Isère	17.45	7	60
42	Loire	22.00	15	30
69	Rhône	20.29	0	90
73	Savoie	19.61	5	75
74	Haute-Savoie	25.05	0	60
TOTAL		**18.66**	**0**	**90**

Sur les 224 CMP ayant répondu, 61.2% déclarent des délais inférieurs à 8 jours. Si on considère les CMP qui ont répondu "moins de 15 jours", le taux monte à 77.7% des CMP répondants à cette question.

Au total, seulement 6.7% des CMP déclarent des délais supérieurs ou égaux à un mois.

Délai moyen de RDV après une hospitalisation en secteur psychiatrique : résultats regroupés

Délai	Nombre (sans les NR)	%
≤ 1 mois	209	93.3%
Entre 1 et 3 mois	15	6.7%
TOTAL	**224**	**100%**

[10] E.A NELSON; M.E MARUISH et al, effects of Discharge Planning and Compliance With Ourtpatient Appointments on Readmission Rates, Psychiatric Services 51(7):885-889; 2000

Psychiatrie générale

141 CMP, soit 88.7% des CMP de PG qui ont répondu à l'enquête, ont donné un délai.

Le délai moyen déclaré est de près de 21 jours (+/-15.4 jours) avec des extrêmes dans les délais moyens déclarés par les établissements marqués. Ainsi, le délai moyen déclaré le plus faible est celui de l'Hôpital de Sainte-Marie de Privas (8.1 jours) et le plus élevé celui du CHI du Léman (60 jours).

Délai moyen de RDV après une hospitalisation en secteur psychiatrique pour les CMP de PG : résultats par établissement

Nom des établissements	Moyenne (jours)	Mini	Maxi
C.P.A. BOURG EN BRESSE	14.80	7	30
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	8.11	7	14
CHS "LE VALMONT"	14.86	7	30
HOPITAUX DROME NORD	16.50	0.5	30
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	21.67	8	30
CHU GRENOBLE	15.00	15	15
CH ALPES ISERE	16.50	7	30
CH VIENNE	21.40	15	30
CHU SAINT ETIENNE	24.00	15	30
CHS LE VINATIER	28.86	10	90
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	18.23	0	60
CHS ST JEAN DE DIEU	21.36	7	30
CHS LA SAVOIE	22.65	5	75
CH ANNECY	17.75	5	30
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	30.83	15	60
C.H.I. DU LEMAN	60.00	60	60
TOTAL	**20.76**	**0**	**90**

Psychiatrie Infanto juvénile

Seulement 84 CMP de PIJ ont fourni des délais, soit à peine 52.3% des CMP de PIJ ayant participé à l'enquête.

Ce faible taux de réponse est à corréler avec le faible taux d'hospitalisation complète existant en Psychiatrie Infanto-juvénile.

Le délai moyen déclaré de RDV après hospitalisation pour les CMP de PIJ est de 15 jours (15.15+/-11.03 jours) avec des délais moyens très variables selon les établissements (extrêmes : 3 à 30 jours). Il est plus bas que celui des CMP de PG (différence statistiquement significative).

Délai moyen de RDV après une hospitalisation en secteur psychiatrique pour les CMP de PIJ : résultats par établissement

Nom des établissements	Moyenne (jours)	Mini	Maxi
C.P.A. BOURG EN BRESSE	14.75	8	21
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	21.63	7	60
CH DE MONTELIMAR	8.00	8	8
CHS "LE VALMONT"	3.00	3	3
HOPITAUX DROME NORD	11.00	7	15
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	15.88	7	45
CH ALPES ISERE	17.45	7	60
CH VIENNE	7.00	7	7
CHU SAINT ETIENNE	18.00	15	21
CHS LE VINATIER	13.75	3	30
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	13.00	7	21
CHS ST JEAN DE DIEU	20.00	0	45
CHS LA SAVOIE	11.00	7	15
CH ANNECY	0.00	0	0
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	20.00	10	30
C.H.I. DU LEMAN	30.00	30	30
TOTAL	**15.15**	**0**	**60**

3.6.9- Rencontre de l'équipe du CMP avec un patient hospitalisé avant sa sortie

La question qui était posée était la suivante : "**l'équipe du CMP se rend-elle en hospitalisation pour rencontrer le patient avant sa sortie ?**". Les CMP avaient la possibilité de répondre : systématiquement, parfois ou jamais.

293 CMP ont répondu ce qui représente un taux de réponse de 92.1%.

Plus de 3 CMP sur 10 ont déclaré ne jamais se rendre en hospitalisation pour rencontrer le patient avant sa sortie alors qu'il est probable que cette pratique favorise la continuité des soins.

Comme l'écrit C. Bonsack, "Des mesures organisationnelles simples, telles que l'élaboration d'un projet de soins commun, la rencontre des intervenants ambulatoires et communautaires durant l'hospitalisation et l'élaboration de projets concrets dans la vie quotidienne du patient constitueraient les éléments essentiels d'une bonne transition hospitalo-ambulatoire, indépendamment de la sévérité des troubles"[11].

De plus, selon Boyer, McAlpine et al (2000), commencer le suivi ambulatoire avant la sortie fait partie des interventions cliniques qui multiplient par trois la chance d'un lien réussi avec les soins ambulatoires[12].

[11] C.BONSACK et al, Le case management de transition: assurer la continuité du rétablissement après une hospitalisation psychiatrique"; ARCOS; Publication n°8-Mars 2013;62 p.
[12] C.A. Boyer, D.D MacAlpine et al; Identifying Risk Factors and Key Strategies in Linkage to Outpatient Psychiatric care; Am J Psychiatry 157(10):1592-1598; 2000.

Rencontre de l'équipe du CMP avec un patient hospitalisé avant sa sortie : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	% de réponse "systématiquement" sur l'ensemble des réponses	Nombre de CMP ayant répondu "Systématiquement"	Nombre de CMP ayant répondu "Parfois"	Nombre de CMP ayant répondu "Jamais"
C.P.A. BOURG EN BRESSE		19,0%	4	10	7
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1	0%		10	10
CH DE MONTELIMAR		33.3%	1		2
CHS "LE VALMONT"		12.5%	2	9	5
HOPITAUX DROME NORD		50%	4	2	2
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		0%		6	2
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		0%		1	8
CHU GRENOBLE		0%		2	
CH ALPES ISERE	7	14.6%	6	22	13
CH DU FOREZ		0%		4	
CH ROANNE		0%		2	2
CHU SAINT ETIENNE	1	0%		4	2
CHS LE VINATIER	3	13.2%	5	27	6
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	3	3.6%	1	16	11
CHS ST JEAN DE DIEU	2	11.1%	3	6	18
CHS LA SAVOIE	5	22.6%	7	18	6
CH ANNECY		0%		5	2
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	2	11.1%	1	5	3
C.H.I. DU LEMAN		0%		3	1
TOTAL	**25**	**11.6%**	**34**	**157**	**102**
%	**7.9%**			**53.6%**	**34.8%**

Une majeure partie des CMP (53.6%) répond qu'ils se rendent "parfois" en hospitalisation pour rencontrer le patient et seulement 11.6% déclarent le faire "systématiquement".

3.6.10- Existence d'une liste d'attente de patients au sein du CMP

312 CMP, soit 98.1% des CMP ayant participé à l'enquête, ont répondu à cette question.

Alors que les questions précédentes ont montré que les délais pour obtenir des RDV en CMP sont particulièrement longs, seulement 64.7% de ces CMP affirment tenir une liste d'attente de patients au sein du CMP.

Seul le CH de Montélimar et le CHI du Léman ont l'ensemble de leurs CMP répondants qui déclarent posséder une telle liste d'attente.

Aucun des CMP du CHU de Grenoble n'en a mais cela semble logique puisque leurs délais d'attente sont courts.

Existence d'une liste d'attente de patients au sein des CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Nombre de CMP ayant répondu OUI	Nombre de CMP ayant répondu NON	% de OUI/ OUI+NON
C.P.A. BOURG EN BRESSE		10	11	47.6%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1	8	12	38.1%
CH DE MONTELIMAR		3	0	100%
CHS "LE VALMONT"		12	4	75%
HOPITAUX DROME NORD		4	4	50%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		6	2	75%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		8	1	88.9%
CHU GRENOBLE		0	2	0%
CH ALPES ISERE	2	25	21	54.3%
CH VIENNE		6	2	75%
CH DU FOREZ		3	1	75%
CH ROANNE		1	3	25%
CHU SAINT ETIENNE	1	3	3	50%
CHS LE VINATIER		29	12	70.7%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR		19	12	61.3%
CHS ST JEAN DE DIEU	1	21	7	75%
CHS LA SAVOIE	1	27	8	77.1%
CH ANNECY		3	4	42.8%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		10	1	90.9%
C.H.I. DU LEMAN		4	0	100%
TOTAL	**6**	**202**	**110**	**64.7%**

Si on compare les réponses entre les départements, on constate que ce sont les CMP de la Savoie et de la Haute-Savoie qui déclarent le plus souvent avoir une liste d'attente de patients (77% de réponses positives).

Existence d'une liste d'attente de patients au sein des CMP : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		10	11	48%
07	Ardèche	1	8	12	40%
26	Drôme		19	8	70%
38	Isère	2	45	28	62%
42	Loire	1	7	7	50%
69	Rhône	1	69	31	69%
73	Savoie	1	27	8	77%
74	Haute-Savoie		17	5	77%
TOTAL		**6**	**202**	**110**	**64.7%**

L'Ardèche déclare moins souvent avoir des listes d'attentes dans les CMP mais c'est un des départements où le délai moyen de 1er RDV dans les CMP est le plus bas.

3.6.11- Conservation de créneaux sur les différents plannings des professionnels du CMP pour les urgences

Il était demandé aux CMP s'ils gardaient des créneaux dans les plannings de différents types de professionnels du CMP pour les urgences.

Sur le planning du médecin :

95.3% des CMP ont répondu à cette question.

Sur ces 303 CMP, 43.9% déclarent garder des créneaux pour les urgences sur les plannings des médecins.

Il existe des variations des taux de réponses positives entre établissements. Seulement 23% des CMP répondants du CH le Vinatier déclarent de telles pratiques contre 63% au CH de Saint Cyr au Mont d'Or.

Aucun des CMP du CHU de Grenoble, de Roanne et du CHU de Saint-Etienne ne déclarent garder de tels créneaux sur les plannings des médecins.

Conservation de créneaux pour les urgences sur le planning des médecins : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		6	15	29%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1	12	8	60%
CH DE MONTELIMAR		1	2	33%
CHS "LE VALMONT"		5	11	31%
HOPITAUX DROME NORD	1	2	5	29%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		4	4	50%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	1	4	4	50%
CHU GRENOBLE			2	0%
CH ALPES ISERE	3	26	19	58%
CH VIENNE		2	6	25%
CH DU FOREZ		2	2	50%
CH ROANNE			4	0%
CHU SAINT ETIENNE	1		6	0%
CHS LE VINATIER	2	9	30	23%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	1	19	11	63%
CHS ST JEAN DE DIEU	2	15	12	56%
CHS LA SAVOIE	3	16	17	48%
CH ANNECY		3	4	43%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		6	5	55%
C.H.I. DU LEMAN		1	3	25%
TOTAL	**15**	**133**	**170**	**43.9%**

Cette pratique est marginale dans la Loire (14%) et par contre, fréquente en Ardèche (60% des CMP).

Conservation de créneaux pour les urgences sur le planning des médecins : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		6	15	29%
07	Ardèche	1	12	8	60%
26	Drôme	1	8	18	31%
38	Isère	4	36	35	51%
42	Loire	1	2	12	14%
69	Rhône	5	43	53	45%
73	Savoie	3	16	17	48%
74	Haute-Savoie		10	12	45%
TOTAL		**15**	**133**	**170**	**43.9%**

Sur le planning des psychologues :

95.7 % des CMP ont répondu à cette question.

Sur ces 298 CMP, 28 % déclarent garder des créneaux pour les urgences sur les plannings des psychologues ce qui, sur le plan statistique, est de façon très significative plus faible que le taux déclaré pour le planning des médecins (43.9%).

Il existe des variations de taux entre établissements. Deux établissements ont la moitié de leurs CMP qui déclarent avoir une telle pratique (CH de Saint Cyr au Mont d'Or et l'EPSM de la Vallée de l'Arve).

5 établissements sur les 20 ont l'ensemble de leurs CMP répondant à cette question qui déclarent ne pas garder de créneaux sur les plannings des psychologues pour les urgences.

Une réflexion sur la place des psychologues dans le cadre de la gestion des urgences en psychiatrie serait intéressante à mener compte tenu des différences de pratiques au sein des établissements.

Conservation de créneaux pour les urgences sur le planning des psychologues : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		2	19	10%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1	3	17	15%
CH DE MONTELIMAR		1	2	33%
CHS "LE VALMONT"			16	0%
HOPITAUX DROME NORD	1	1	6	14%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		2	6	25%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	1	2	6	25%
CHU GRENOBLE			2	0%
CH ALPES ISERE	4	18	26	41%
CH VIENNE		1	7	13%
CH DU FOREZ			4	0%
CH ROANNE			4	0%
CHU SAINT ETIENNE	1		6	0%
CHS LE VINATIER	4	4	33	11%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	3	14	14	50%
CHS ST JEAN DE DIEU	3	10	16	38%
CHS LA SAVOIE	1	16	19	46%
CH ANNECY		2	5	29%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	1	5	5	50%
C.H.I. DU LEMAN		1	3	25%
TOTAL	**20**	**82**	**216**	**28%**

Aucun des CMP de la Loire ne déclare garder des créneaux sur les plannings des psychologues pour les urgences alors qu'ils sont 46 % des CMP de la Savoie à affirmer qu'ils le font.

Conservation de créneaux pour les urgences sur le planning des psychologues : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		2	19	10%
07	Ardèche	1	3	17	15%
26	Drôme	1	2	24	8%
38	Isère	5	23	47	33%
42	Loire	1		14	0%
69	Rhône	10	28	63	31%
73	Savoie	1	16	19	46%
74	Haute-Savoie	1	8	13	38%
	TOTAL	**20**	**82**	**216**	**28%**

Sur le planning des infirmiers :

Seulement 77.7% des CMP ont répondu à cette question (soit 247 CMP).

Sur le plan statistique, les CMP répondants déclarent plus fréquemment garder des créneaux pour les urgences sur les plannings des infirmiers (39.3%) que sur ceux des psychologues (28% ; différence significative)

Par contre, la différence n'est pas significative sur le plan statistique avec les médecins (39% versus 43.9%).

L'ensemble des CMP du CH de Vienne, répondants à cette question, déclare ne pas garder de tels créneaux, alors qu'à l'inverse cette pratique est déclarée par l'ensemble des CMP répondants rattachés au CHU de Grenoble.

Conservation de créneaux pour les urgences sur le planning des infirmiers : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE	2	6	13	32%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	5	10	6	63%
CH DE MONTELIMAR		1	2	33%
CHS "LE VALMONT"		9	7	56%
HOPITAUX DROME NORD	1	3	4	43%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		3	5	38%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	9			
CHU GRENOBLE		2		100%
CH ALPES ISERE	22	12	14	46%
CH VIENNE	2		6	0%
CH DU FOREZ		3	1	75%
CH ROANNE		1	3	25%
CHU SAINT ETIENNE	2	1	4	20%
CHS LE VINATIER	5	10	26	28%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	3	10	18	36%
CHS ST JEAN DE DIEU	9	6	14	30%
CHS LA SAVOIE	6	13	17	43%
CH ANNECY	1	3	3	50%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	4	3	4	43%
C.H.I. DU LEMAN		1	3	25%
TOTAL	**71**	**97**	**150**	**39.3%**

C'est dans le Rhône que les CMP déclarent le moins cette pratique (31%) et en Ardèche qu'ils la déclarent le plus (63%).

Conservation de créneaux pour les urgences sur le planning des infirmiers : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain	2	6	13	32%
07	Ardèche	5	10	6	63%
26	Drôme	1	13	13	50%
38	Isère	33	17	25	40%
42	Loire	2	5	8	38%
69	Rhône	17	26	58	31%
73	Savoie	6	13	17	43%
74	Haute-Savoie	5	7	10	41%
TOTAL		**71**	**97**	**150**	**39.3%**

3.6.12- Pourcentage de rendez-vous programmés non honorés sur l'ensemble des professionnels travaillant au CMP

La question posée était : "**quel est, selon vous, le pourcentage de RDV programmés non honorés sur l'ensemble des professionnels travaillant au CMP ?**".

282 CMP répondent à la question, soit un taux de réponse de 88.7%.

Le pourcentage moyen de RDV programmés non honorés, déclaré par les CMP répondants, est de 11.4% avec des variations entre établissements (extrêmes : 5 à 20 %) et au sein même des établissements (par exemple, 0 à 35% déclarés au sein des CMP du Centre Hospitalier Alpes Isère, même si des taux de 0% peuvent poser question).

Pourcentage de rendez-vous programmés non honorés sur l'ensemble des professionnels travaillant au CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	Moyenne	Ecart type	Mini	Maxi
C.P.A. BOURG EN BRESSE	21	12.57	6.7	5	30
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	17	9.59	4.8	3	20
CH DE MONTELIMAR	3	10.00	0	10	10
CHS "LE VALMONT"	13	11.77	6.5	1	20
HOPITAUX DROME NORD	6	6.00	3.8	0	10
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	7	12.86	5.8	1	21
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	8	6.88	4.6	3	16
CHU GRENOBLE	2	20.00	0	20	20
CH ALPES ISERE	46	8.35	8.15	0	35
CH VIENNE	8	7.75	3	3	13
CH DU FOREZ	0				
CH ROANNE	4	5.00	5	0	10
CHU SAINT ETIENNE	6	15.67	6.9	10	30
CHS LE VINATIER	36	15.44	8.5	0	31
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	30	9.20	8.9	0	30
CHS ST JEAN DE DIEU	22	11.59	6.9	2	30
CHS LA SAVOIE	34	13.82	5.8	3	30
CH ANNECY	7	17.29	10.3	3	33
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	8	12.38	4	10	22
C.H.I. DU LEMAN	4	12.00	4.1	5	15
TOTAL	**282**	**11.40**	**7.7**	**0**	**35**

Les taux moyens de RDV programmés non honorés déclarés par les CMP entre départements sont assez homogènes variant seulement de près de 9% (Isère) à 14% (Haute-Savoie).

Pourcentage de rendez-vous programmés non honorés sur l'ensemble des professionnels travaillant au CMP : résultats par département

Département		Moyenne	Mini	Maxi
01	Ain	12.57	5	30
07	Ardèche	9.59	3	20
26	Drôme	9.95	0	20
38	Isère	8.89	0	35
42	Loire	11.40	0	30
69	Rhône	12.35	0	31
73	Savoie	13.82	3	30
74	Haute-Savoie	14.11	3	33
TOTAL		**11.40**	**0**	**35**

3.6.13- Existence de réunions de synthèse régulières pluri-professionnelles au sein du CMP

Il était demandé aux CMP s'il existe des réunions de synthèse régulières pluri-professionnelles en leur sein. Le terme de synthèse pluri-professionnelle n'avait pas été défini.

Le taux de réponse à cette question de 97.8%.

95% des CMP qui répondent déclarent qu'il existe des réunions de synthèse régulières (extrêmes : 50-100% des CMP des établissements).

13 établissements sur les 20 ont l'ensemble de leurs CMP qui déclarent avoir des réunions de synthèse régulières.

Existence de réunions de synthèse régulières pluri-professionnelles au sein du CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		21		100%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1	18	2	90%
CH DE MONTELIMAR		3		100%
CHS "LE VALMONT"		16		100%
HOPITAUX DROME NORD		6	2	75%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		8		100%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		9		100%
CHU GRENOBLE		2		100%
CH ALPES ISERE	2	45	1	98%
CH VIENNE		8		100%
CH DU FOREZ		2	2	50%
CH ROANNE		4		100%
CHU SAINT ETIENNE		7		100%
CHS LE VINATIER	1	39	1	98%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	1	24	6	80%
CHS ST JEAN DE DIEU	1	28		100%
CHS LA SAVOIE	1	34	1	97%
CH ANNECY		7		100%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		11		100%
C.H.I. DU LEMAN		4		100%
TOTAL	**7**	**296**	**15**	**95%**

C'est dans le département de la Loire que les CMP participant à l'enquête déclarent le moins souvent des réunions de synthèse régulières (87%) alors que tous les CMP de l'Ain et de la Haute-Savoie déclarent en avoir.

Existence de réunions de synthèse régulières pluri-professionnelles au sein du CMP : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		21		100%
07	Ardèche	1	18	2	90%
26	Drôme		25	2	93%
38	Isère	2	72	1	99%
42	Loire		13	2	87%
69	Rhône	3	91	7	93%
73	Savoie	1	34	1	97%
74	Haute-Savoie		22		100%
TOTAL		**7**	**296**	**15**	**95%**

Pour les CMP ayant déclaré avoir régulièrement des réunions de synthèse, il était demandé **quelle était la périodicité de ces réunions.**

235 CMP sur les 311 CMP ont répondu, soit 73.9% des CMP qui avaient à répondre à cette question.

Le taux de non-réponse est particulièrement élevé dans les CMP rattachés au CH le Vinatier (81.8%) et ceux du CH Saint Jean de Dieu (96.7%).

Plus de 8 sur 10 des CMP (83.4%) répondants à cette question affirment avoir des réunions de synthèse hebdomadaires. Ce taux est très variable selon les établissements et parfois très bas, malgré un taux de réponse élevé (53.3% dans les 15 CMP de Sainte-Marie de Privas répondants).

Périodicité des réunions de synthèse : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	Périodicité hebdomadaire	Périodicité mensuelle	Autre Périodicité	% de réponses "périodicité hebdomadaire"
C.P.A. BOURG EN BRESSE	21	17	2	2	81,0%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	15	8	4	3	53,3%
CH DE MONTELIMAR	3	3	0	0	100,0%
CHS "LE VALMONT"	16	16	0	0	100,0%
HOPITAUX DROME NORD	6	4	1	1	66,7%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	8	8	0	0	100,0%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	9	8	0	1	88,9%
CHU GRENOBLE	2	0	0	2	0,0%
CH ALPES ISERE	45	41	2	2	91,1%
CH VIENNE	8	7	1	0	87,5%
CH DU FOREZ	2	2	0	0	100,0%
CH ROANNE	4	2	1	1	50,0%
CHU SAINT ETIENNE	7	6	1	0	85,7%
CHS LE VINATIER	8	7	0	1	87,5%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	24	20	3	1	83,3%
CHS ST JEAN DE DIEU	1	0	0	1	0,0%
CHS LA SAVOIE	34	28	4	2	82,4%
CH ANNECY	7	6	0	1	85,7%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	11	9	1	1	81,8%
C.H.I. DU LEMAN	4	4	0	0	100,0%
TOTAL	**235**	**196**	**20**	**19**	**83,4%**

Seulement 5 établissements ont l'ensemble de leur CMP qui répondent que leurs réunions de synthèse sont hebdomadaires (CH de Montélimar, CH le Valmont, CPND, CHI du Léman et CH du Forez). De plus, 8.5% des CMP déclarent ne réaliser des réunions de synthèse que mensuellement.

Les résultats du Rhône sont ininterprétables, compte tenu du faible taux de réponses (32.7%).

Périodicité des réunions de synthèse : résultats par département

Département	NR	Hebdomadaire	Mensuelle	Autres	Taux de réponse à la question en %	Nombre de CMP répondants	% de réponses "périodicité hebdomadaire"
Ain		17	2	2	100%	21	80.95%
Ardèche	6	8	4	3	71.4%	15	53.3%
Drôme	2	23	1	1	92.6%	25	92%
Isère	3	64	3	5	96%	72	88.9%
Loire	2	10	2	1	86.6%	13	76.9%
Rhône	68	27	3	3	32.7%	33	81.8%
Savoie	2	28	4	2	94.4%	34	82.35%
Haute-Savoie		19	1	2	100%	22	86.4%
TOTAL	**83**	**196**	**20**	**19**		**235**	**83.4%**
% de réponses sur les répondants		**83.4%**	**8.5%**	**8.1%**			

19 CMP ont coché la réponse "autres" périodicités :

7 CMP ont déclaré effectuer "autant de synthèse que les situations le nécessitent" (en fonction des besoins, au cas par cas, en fonction des nécessités individuelles).

Les autres déclarent différents rythmes : 1 CMP trois fois par semaine, 4 CMP deux fois par mois, 2 CMP tous les deux mois, 2 CMP une réunion par trimestre et 1 CMP tous les 6 mois.

De plus, un CMP déclare que les réunions de synthèse concernant ses patients sont effectuées au sein d'un autre CMP (de rattachement).

3.6.14- Les visites à domicile (VAD)

La première question posée aux CMP était : "**réalisez-vous des visites à domicile ou en substitut de domicile, pour des patients déjà connus du CMP ?".**

310 CMP ont répondu à la question, soit 97.5% des CMP participant à l'enquête.

222 CMP déclarent réaliser des visites à domicile ou substitut de domicile pour des patients déjà connus du CMP, soit 71.6% des CMP répondants. On constate donc que cette pratique, définie par l'arrêté de 1986, comme une des missions de base des CMP a été abandonnée par plus d'un CMP sur 4.

Or, comme l'écrit l'ANAP[13] : "Si la diversité des interventions à domicile peut complexifier la lisibilité et l'équité de l'offre de soins, elle s'inscrit dans une adaptabilité des soins aux besoins des personnes qu'il convient de préserver".

Seulement 3 établissements ont l'ensemble de leur CMP qui répondent par l'affirmative (CPND, CH de Vienne et le CHU de Grenoble). Les taux de réponses affirmatives sont très variables entre les autres établissements avec un taux de réponses positives le plus faible à l'hôpital Saint Jean de Dieu (39%).

[13] http://www.anap.fr/publications-et-outils/publications/detail/actualites/intervention-a-domicile-des-equipes-de-psychiatrie-retour-dexperiences/

Réalisation de VAD pour des patients déjà connus du CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE	1	13	7	65%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1	13	7	65%
CH DE MONTELIMAR		2	1	67%
CHS "LE VALMONT"		13	3	81%
HOPITAUX DROME NORD		6	2	75%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		8		100%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		6	3	67%
CHU GRENOBLE		2		100%
CH ALPES ISERE	3	32	13	71%
CH VIENNE		8		100%
CH DU FOREZ		3	1	75%
CH ROANNE		2	2	50%
CHU SAINT ETIENNE		4	3	57%
CHS LE VINATIER	1	33	7	83%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR		21	10	68%
CHS ST JEAN DE DIEU	1	11	17	39%
CHS LA SAVOIE	1	27	8	77%
CH ANNECY		6	1	86%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		9	2	82%
C.H.I. DU LEMAN		3	1	75%
TOTAL	**8**	**222**	**88**	**71.6%**

Le taux de CMP déclarant réaliser des VAD pour des patients déjà connus fluctue selon les départements avec un taux le plus élevé en Haute-Savoie (82%) et un taux le plus faible dans la Loire (60%).

Réalisation de VAD pour des patients déjà connus du CMP : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain	1	13	7	65%
07	Ardèche	1	13	7	65%
26	Drôme		21	6	78%
38	Isère	3	56	16	78%
42	Loire		9	6	60%
69	Rhône	2	65	34	66%
73	Savoie	1	27	8	77%
74	Haute-Savoie		18	4	82%
TOTAL		**8**	**222**	**88**	**71.6%**

La question posée suivante était : "**réalisez-vous des visites à domicile ou en substitut de domicile, pour des patients inconnus du CMP ?**":

310 CMP ont répondu à la question, soit 97.5% des CMP participant à l'enquête.

Seulement 47 CMP déclarent faire des VAD pour des patients inconnus, soit 15% des CMP répondants, ce qui est sur le plan statistique beaucoup plus faible que pour les VAD pour les

patients connus du CMP (71.6%). Ces 47 CMP déclarent tous aussi réaliser des VAD pour des patients connus du CMP.

7 établissements sur les 20 ont l'ensemble de leurs CMP qui déclarent ne pas réaliser de VAD pour des patients inconnus du CMP.

Réalisation de VAD pour des patients inconnus du CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE	20	2	18	10%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	20	3	17	15%
CH DE MONTELIMAR	3		3	0%
CHS "LE VALMONT"	16	6	10	38%
HOPITAUX DROME NORD	8	1	7	13%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	8		8	0%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	9		9	0%
CHU GRENOBLE	2	2		100%
CH ALPES ISERE	45	5	40	11%
CH VIENNE	8		8	0%
CH DU FOREZ	4		4	0%
CH ROANNE	4		4	0%
CHU SAINT ETIENNE	7	2	5	29%
CHS LE VINATIER	40	14	26	35%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	29	2	27	7%
CHS ST JEAN DE DIEU	28	3	25	11%
CHS LA SAVOIE	35	4	31	11%
CH ANNECY	7	2	5	29%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	11	1	10	9%
C.H.I. DU LEMAN	4		4	0%
TOTAL	**308**	**47**	**261**	**15%**

Le taux de CMP qui réalisent des VAD pour des patients inconnus est le plus élevé en Drôme (26%) mais il est globalement faible quel que soit le département (extrêmes : 10-26%).

Réalisation de VAD pour des patients inconnus du CMP : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain	1	2	18	10%
07	Ardèche	1	3	17	15%
26	Drôme		7	20	26%
38	Isère	3	7	65	10%
42	Loire		2	13	13%
69	Rhône	4	19	78	20%
73	Savoie	1	4	31	11%
74	Haute-Savoie		3	19	14%
TOTAL		**10**	**47**	**261**	**15%**

Pour les CMP qui déclaraient réaliser des VAD, il leur était ensuite demandé **le type de VAD réalisées : d'évaluation, de continuité des soins, à but de resocialisation ou de situation d'urgence.**

L'interprétation de cette question doit être réalisée avec prudence car à la suite d'un problème informatique, les CMP ne pouvaient cocher qu'une case au lieu de plusieurs. Ils ont donc complété leur réponse dans les remarques générales de fin du questionnaire.

197 CMP ont répondu à la question, soit 97.7 % des 222 CMP déclarant réaliser des VAD.

Type de VAD déclaré par les CMP réalisant des VAD

	VAD d'évaluation	VAD de continuité des soins	VAD à but de resocialisation	VAD de situation d'urgence
Nombre de CMP fournissant cette réponse	39	173	21	13
% par rapport au nombre de CMP répondants	**17.6%**	**77.9%**	**9.5%**	**5.9%**

Le type de VAD le plus fréquemment déclaré par les CMP est représenté par les VAD de continuité de soins, alors que le moins fréquent est celui de "VAD de situation d'urgence" (ce qui est conforme aux résultats de la réponse précédente).

Pour les CMP réalisant des VAD, il était ensuite demandé **le nombre de patients ayant bénéficié de VAD au cours de l'année 2013.**

200 CMP sur les 222 CMP concernés par cette question donnent une réponse exploitable, soit 90.1% de ces CMP.

5 des CMP concernés par cette question répondent n'avoir réalisé aucune VAD en 2013 (soit 2.5% des CMP ayant répondu).

Les CMP qui déclarent avoir réalisé des VAD ont touché, en moyenne, 36 patients en 2013 (+/- 64 patients).

Nombre moyen de patients ayant bénéficié de VAD au cours de 2013 par CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP dont la réponse est exploitable	Moyenne du nombre de patients touchés par des VAD de l'ensemble des CMP répondants rattachés à l'établissement	Ecart type
C.P.A. BOURG EN BRESSE	13	36.8	43.3
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	13	54.85	49.8
CH DE MONTELIMAR	2	3	2
CHS "LE VALMONT"	8	45.5	52.4
HOPITAUX DROME NORD	2	4	2
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	7	20.4	15.2
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	6	2.7	2
CHU GRENOBLE	2	34	21
CH ALPES ISERE	32	31.4	31.4
CH VIENNE	8	16	15.8
CH DU FOREZ	0		
CH ROANNE	2	101.5	71.5
CHU SAINT ETIENNE	0		
CHS LE VINATIER	30	36.9	47.2
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	21	22.6	25.6
CHS ST JEAN DE DIEU	9	50.4	53.1
CHS LA SAVOIE	27	32.3	40.5
CH ANNECY	6	32.5	21.2
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	9	126	222.55
C.H.I. DU LEMAN	3	18	15.8
TOTAL	**200**	**36.4**	**64**

Si on croise la file active globale des CMP et le nombre de patients ayant bénéficié de VAD en 2013, 194 réponses sont exploitables.

Les patients vus en VAD représentent en moyenne 8.2 % de la file active globale de l'ensemble des CMP (+/- 10.7%) ayant répondu aux deux questions avec des extrêmes très marqués entre les établissements (0.4 à 14.6% de la file active).

Pourcentage moyen de la file active des CMP ayant bénéficié de VAD au cours de 2013 : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	% moyen de patients de la file active ayant bénéficié de VAD	Ecart type
C.P.A. BOURG EN BRESSE	13	4.3%	3.7
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	13	7.6%	5.8
CH DE MONTELIMAR	2	0.4%	0.2
CHS "LE VALMONT"	8	9.2%	10.5
HOPITAUX DROME NORD	2	1.1%	0.4
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	7	5%	3.5
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	6	1.2%	1.0
CHU GRENOBLE	2	14.6%	9.1
CH ALPES ISERE	29	8.3%	6.95
CH VIENNE	8	4.9%	3.6
CH DU FOREZ	0		
CH ROANNE	2	4.4%	1.9
CHU SAINT ETIENNE	0		
CHS LE VINATIER	29	12.7%	19.3
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	21	6.6%	5.9
CHS ST JEAN DE DIEU	8	12.3%	12.9
CHS LA SAVOIE	27	10.4%	10.4
CH ANNECY	6	3.8%	2.0
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	8	10.4%	9.8
C.H.I. DU LEMAN	3	2.9%	1.5
TOTAL	**194**	**8.2%**	**10.7**

3.6.15- Administration de traitements au sein du CMP

Différentes questions ont, ensuite, été posées sur l'administration de traitements au sein du CMP.

La première question demandait si **une administration des traitements est organisée au sein du CMP :**

298 CMP ont répondu à cette question, soit 93.7% des CMP.

Organisation d'une administration des traitements au sein du CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		11	10	52%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1	9	11	45%
CH DE MONTELIMAR			3	0%
CHS "LE VALMONT"	6	9	1	90%
HOPITAUX DROME NORD	1	5	2	71%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		8		100%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	1		8	0%
CHU GRENOBLE		2		100%
CH ALPES ISERE	5	21	22	49%
CH VIENNE	1	5	2	71%
CH DU FOREZ		3	1	75%
CH ROANNE		1	3	25%
CHU SAINT ETIENNE		4	3	57%
CHS LE VINATIER	1	19	21	48%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	2	11	18	38%
CHS ST JEAN DE DIEU	1	8	20	29%
CHS LA SAVOIE	1	16	19	46%
CH ANNECY		4	3	57%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		6	5	55%
C.H.I. DU LEMAN		2	2	50%
TOTAL	**20**	**144**	**154**	**48%**

Près d'un CMP sur deux (48%) déclare qu'une administration de traitements est réalisée en son sein. Deux établissements ont l'ensemble de leurs CMP, participant à l'enquête, qui déclarent cette pratique (CHU de Grenoble et CPND).

Pour les autres, le pourcentage de CMP déclarant une telle organisation est très variable selon les établissements et selon les départements (avec un taux de CMP répondant par l'affirmative élevé dans la Drôme). A contrario, seulement 39% des CMP du Rhône déclarent qu'une administration des traitements est réalisée en leur sein.

Organisation d'une administration des traitements au sein du CMP : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		11	10	52%
07	Ardèche	1	9	11	45%
26	Drôme	7	14	6	70%
38	Isère	7	36	32	53%
42	Loire		8	7	53%
69	Rhône	4	38	59	39%
73	Savoie	1	16	19	46%
74	Haute-Savoie		12	10	55%
TOTAL		**20**	**144**	**154**	**48%**

Pour les 144 CMP qui déclaraient administrer des traitements, il leur était demandé **quelle était la périodicité de cette administration.**

81.9% des CMP concernés par cette question y ont répondu.

La périodicité de l'administration des médicaments, déclarée le plus souvent par les CMP, est "variable selon les patients". 14% des CMP déclarent administrer des médicaments de façon journalière.

Périodicité de l'administration des médicaments au sein des CMP : résultats par département

Département		NR	Journalière	Hebdomadaire	Mensuelle	Variable selon les patients	% de réponses "variable"/au nombre de réponses
01	Ain	1	2			8	80%
07	Ardèche		1			8	88.9%
26	Drôme	1	1	1		11	78.6%
38	Isère	1	4	4	2	25	71.4%
42	Loire	1	2	1		4	57.1%
69	Rhône	22	1	1		14	87.5%
73	Savoie		2	1		13	86.7%
74	Haute-Savoie		3	2		7	58.3%
TOTAL		**26**	**16**	**10**	**2**	**90**	
% (sans les NR)			**14%**	**8%**	**2%**	**76%**	**76%**

Les CMP devaient préciser sous quelles formes cette administration de traitement était réalisée.

140 CMP sur les 144 ont répondu à cette question, soit 97.2% des CMP devant y répondre.

Les réponses à cette question sont, là aussi, à interpréter avec prudence car suite à une erreur informatique, les CMP ne pouvaient cocher les deux réponses à la fois. Les CMP ont donc corrigé leur réponse en faisant une remarque sur cette anomalie en fin de questionnaire.

L'administration des traitements se fait dans 137 CMP (soit 97.85%) par voie intramusculaire et dans 10 CMP per os (soit 7.1% des répondants).

La question suivante était relative **au nombre de patients différents qui ont bénéficié de cette administration de traitements en 2013 :**

Sur les 144 CMP concernés par cette question, 111 ont donné une réponse exploitable, soit 77.1% de ces CMP.

La réponse des quelques CMP ayant déclaré un nombre de patients bénéficiant d'une administration de traitement supérieur à celui de la file active globale du CMP n'a pas été prise en compte.

En moyenne, une cinquantaine de patients par CMP a bénéficié d'une administration de traitement en 2013 (49.8 patients+/-70.3 patients).

Au total, cela représente, pour les répondants, 8.8 % de la file active globale de patients sur 2013 (+/-de 8.2%) avec des extrêmes très marqués allant de 0.1% à 67.6% de la file active selon les CMP.

Nombre moyen de patients ayant bénéficié d'une administration de traitement en 2013 par CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP dont la réponse était exploitable	Nombre moyen de patients ayant bénéficié d'une administration de traitement par les CMP de l'établissement	Ecart type
C.P.A. BOURG EN BRESSE	9	60.8	88.3
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	9	35.6	16.2
CH DE MONTELIMAR	0		
CHS "LE VALMONT"	2	43.5	4.5
HOPITAUX DROME NORD	2	67	65
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	7	21.4	14.3
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	0		
CHU GRENOBLE	0		
CH ALPES ISERE	21	43.3	31.2
CH VIENNE	5	33.8	13.8
CH DU FOREZ	0		
CH ROANNE	1	217	
CHU SAINT ETIENNE	3	261.3	198
CHS LE VINATIER	18	55.8	82.5
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	5	22	5.1
CHS ST JEAN DE DIEU	4	50	23.25
CHS LA SAVOIE	16	29.6	24.6
CH ANNECY	4	48.25	17.4
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	3	52.3	27.5
C.H.I. DU LEMAN	2	34	17
TOTAL	**111**	**49.8**	**70.3**

Parmi les répondants, un CMP déclare ne pas avoir administré de traitement à un patient en 2013 bien qu'il affirme le faire habituellement.

3.6.16- Aide des patients à la préparation de leur traitement

Il était demandé aux CMP s'ils aidaient certains patients à préparer leur traitement.

250 CMP ont répondu à cette question, soit 78.6% des CMP.

Parmi ces 250 CMP, 45% déclarent qu'ils aident certains patients à la préparation de leur traitement.

Le pourcentage de CMP qui déclare ce type de pratique est très variable selon les établissements (extrêmes 0 à 100% des CMP).

Aide des patients à la préparation de leur traitement : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		11	10	52%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	2	9	10	47%
CH DE MONTELIMAR			3	0%
CHS "LE VALMONT"	7	7	2	78%
HOPITAUX DROME NORD		3	5	38%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		8		100%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	2		7	0%
CHU GRENOBLE		2		100%
CH ALPES ISERE	16	21	11	66%
CH VIENNE	2	5	1	83%
CH DU FOREZ	1	2	1	67%
CH ROANNE		1	3	25%
CHU SAINT ETIENNE		2	5	29%
CHS LE VINATIER	8	11	22	33%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	6	2	23	8%
CHS ST JEAN DE DIEU	16	6	7	46%
CHS LA SAVOIE	3	11	22	33%
CH ANNECY	1	4	2	67%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	3	6	2	75%
C.H.I. DU LEMAN	1	2	1	67%
TOTAL	**68**	**113**	**137**	**45%**

Cette pratique est plus ou moins fréquente selon les départements avec une différence sur le plan statistique significative entre le département où les CMP la déclarent le plus (Haute-Savoie 71%) et celui où ils la déclarent le moins (Rhône 27%).

Aide des patients à la préparation de leur traitement : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		11	10	52%
07	Ardèche	2	9	10	47%
26	Drôme	7	10	10	50%
38	Isère	20	36	19	65%
42	Loire	1	5	9	36%
69	Rhône	30	19	52	27%
73	Savoie	3	11	22	33%
74	Haute-Savoie	5	12	5	71%
TOTAL		**68**	**113**	**137**	**45%**

Il était ensuite demandé **combien de patients différents avaient bénéficié de cette aide en 2013.**

Sur les 113 CMP déclarants aider leurs patients à la préparation de leur traitement, 93 ont fourni une réponse exploitable à cette question, soit 82.3% des CMP concernés par cette question.

Le nombre moyen de patients par CMP ayant bénéficié d'une aide à la préparation de leur traitement est de 21 patients (21.4+/-44.2) sur l'année 2013. Cela représente, en moyenne, sur ces 92 CMP, 3.4% de la file globale de patients des CMP (+/-4.2%).

Nombre moyen de patients par CMP ayant bénéficié, en 2013, d'une aide à la préparation de leur traitement : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants et donnant une réponse exploitable	Moyenne du nombre de patients ayant bénéficié d'une aide à la préparation de leur traitement par CMP de l'établissement	Ecart type
C.P.A. BOURG EN BRESSE	9	27.2	28.9
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	8	15.1	6.8
CH DE MONTELIMAR	0		
CHS "LE VALMONT"	6	37	74.2
HOPITAUX DROME NORD	1	22	
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	6	13.3	8.8
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	0		
CHU GRENOBLE	0		
CH ALPES ISERE	21	26.4	28.5
CH VIENNE	4	6.25	2.9
CH DU FOREZ	0		
CH ROANNE	1	14	
CHU SAINT ETIENNE	2	223.5	113.5
CHS LE VINATIER	11	7.55	13.5
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	0		
CHS ST JEAN DE DIEU	4	7	4
CHS LA SAVOIE	11	5.4	3.7
CH ANNECY	4	8	1.6
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	2	14	4
C.H.I. DU LEMAN	2	7	6
TOTAL	**92**	**21.4**	**44.2**

3.6.17-Réalisation d'actions de prévention

Il était demandé à chaque CMP s'il avait réalisé des actions de prévention au cours de l'année 2013.

304 CMP ont répondu à cette question, soit un taux de réponse de 95.6%.

Plus d'un CMP sur deux (55.6%) déclare avoir réalisé une action de prévention en 2013.

Le pourcentage de CMP déclarant effectuer des actions de prévention fluctue énormément entre établissements (0-86%).

Aucun des CMP rattachés au CHU de Grenoble et au CH du Forez (répondant à l'enquête) ne déclare avoir effectué une action de prévention en 2013, alors que l'arrêté de 1986 prévoyait que les CMP étaient "des unités de coordination et d'accueil en milieu ouvert, organisant des actions de prévention".

% de CMP déclarant réaliser une action de prévention en 2013 déclaré par les CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		18	3	86%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	2	7	12	37%
CH DE MONTELIMAR	1	1	1	50%
CHS "LE VALMONT"		6	10	38%
HOPITAUX DROME NORD	1	1	6	14%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		3	5	38%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	1	3	5	38%
CHU GRENOBLE			2	0%
CH ALPES ISERE	3	21	24	47%
CH VIENNE		3	5	38%
CH DU FOREZ			4	0%
CH ROANNE		1	3	25%
CHU SAINT ETIENNE	2	2	3	40%
CHS LE VINATIER	1	32	8	80%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR		20	11	65%
CHS ST JEAN DE DIEU	1	17	11	61%
CHS LA SAVOIE	1	20	15	57%
CH ANNECY		5	2	71%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	1	8	2	80%
C.H.I. DU LEMAN		1	3	25%
TOTAL	**14**	**169**	**135**	**55.6%**

Les CMP de la Loire sont ceux qui déclarent le moins réaliser des activités de prévention et ceux de l'Ain le plus.

% de CMP déclarant réaliser une action de prévention en 2013 déclaré par les CMP : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		18	3	86%
07	Ardèche	2	7	12	37%
26	Drôme	2	8	17	32%
38	Isère	4	30	41	42%
42	Loire	2	3	10	23%
69	Rhône	2	69	30	70%
73	Savoie	1	20	15	57%
74	Haute-Savoie	1	14	7	67%
TOTAL		**14**	**169**	**135**	**55.6%**

Pour les 169 CMP ayant déclaré avoir réalisé des activités de prévention en 2013, **il leur était demandé de préciser "lesquelles ?".**

Afin d'avoir un aperçu le plus large possible des activités de prévention réalisées par les CMP, il ne leur avait pas été énoncé si la question concernait la prévention primaire, secondaire ou tertiaire.

Les réponses montrent la diversité et la multiplicité des interventions des CMP dans le domaine de la prévention.

La participation à la SISM (Semaine d'Information en Santé Mentale) est citée par 22 CMP et les CLSM (Conseils Locaux de Santé Mentale) par 18 CMP.

Les autres actions peuvent être, en grande partie, classées par public cible :

- les personnes âgées : participation à un CLIC (4), à la Maison du Rhône (12), à une cellule prévention personne âgée (2), intervention dans des EHPAD, les maisons de retraite, les foyers pour personnes âgées (11 réponses).

- l'aide aux aidants (1 réponse) : un groupe de parole pour parents de bipolaires (1 réponse).

- les élèves : intervention en "école, collège, lycée, milieu scolaire, éducation nationale" (32 réponses), coopération avec un psychologue scolaire (1), avec un RASED (9) ou dans un programme de réussite éducative (1).

- les interventions auprès "des jeunes, des adolescents, des réseaux adolescents" : 9 réponses

- les personnes relevant de structures sociales : 22 réponses concernent les interventions dans les "centres sociaux, CCAS, les foyers sociaux, l'aide à domicile, les CHRS".

- les personnes relevant de structures médico-sociales : CAMPS (1), ITEP (1), enfants suivis en CMPP (2), SESSAD (3).

- la périnatalité et la petite enfance : 35 CMP citent la PMI, 17 des lieux de parentalité, 12 des crèches, 7 une intervention dans un réseau de périnatalité, 10 parlent de "prévention et dépistage précoce", 5 de structures de la petite enfance, 4 de groupes de parole familiaux, 4 de prévention pour la fratrie, 1 d'intervention en pédiatrie et 1 en maternité, 1 de réseau d'assistantes maternelles.

- Plusieurs CMP font référence à des enfants sous mesure de protection : intervention auprès du juge (1), de la protection judiciaire de la jeunesse (2), de la sauvegarde de l'enfance (2) de l'aide sociale à l'enfance (3 réponses).

8 CMP ont juste précisé le type de prévention qu'ils réalisent : "prévention primaire" (1 réponse), "secondaire et tertiaire" (5 réponses), "primaire et tertiaire" (2 réponses), 1 CMP parle "d'action ponctuelle dans la cité".

L'éducation thérapeutique est citée par 6 CMP.

En dehors des CLSM, des actions auprès des Ateliers Santé Ville (2 réponses), le Programme Local de Santé (1 réponse), "la ville" (3 réponses) et la communauté de communes (2 réponses) ont aussi été mentionnées.

Les autres thèmes évoqués sont : l'hygiène corporelle et l'alimentation (3 réponses), le plan canicule (1), les addictions (4 CMP).

Un CMP parle de formation et un autre déclare collaborer avec une infirmière en entreprise.

25 CMP ont cité "des réunions ou groupe de réflexion ou échanges de pratiques" avec des partenaires.

3.6.18- Réalisation d'autres activités

Il était ensuite demandé au CMP s'ils réalisaient d'autres activités.

88.7% des CMP, soit 282 CMP ont répondu à cette question.

63.1% des CMP répondants déclarent effectuer d'autres activités avec des pourcentages variables selon les établissements.

% de CMP déclarant effectuer d'autres activités : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% OUI /OUI + NON
C.P.A. BOURG EN BRESSE	1	9	11	45%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	4	10	7	58.8%
CH DE MONTELIMAR	0	3	0	100%
CHS "LE VALMONT"	0	7	9	43.75%
HOPITAUX DROME NORD	2	3	3	50%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	0	4	4	50%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	2	1	6	14.3%
CHU GRENOBLE	0	0	2	0%
CH ALPES ISERE	9	31	8	79.5%
CH VIENNE	0	6	2	75%
CH DU FOREZ	0	0	4	0%
CH ROANNE	0	1	3	25%
CHU SAINT ETIENNE	2	4	1	80%
CHS LE VINATIER	3	28	10	73.7%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	5	11	15	42.3%
CHS ST JEAN DE DIEU	3	22	4	84.6%
CHS LA SAVOIE	2	28	6	82.35%
CH ANNECY	0	3	4	42.9%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	3	5	3	62.5%
C.H.I. DU LEMAN	0	2	2	50%
TOTAL	**36**	**178**	**104**	**63.1%**

Selon les départements, entre 38% et 82% des CMP déclarent réaliser d'autres activités.

% de CMP déclarant effectuer d'autres activités : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain	1	9	11	45%
07	Ardèche	4	10	7	59%
26	Drôme	2	13	12	52%
38	Isère	11	42	22	66%
42	Loire	2	5	8	38%
69	Rhône	11	61	29	68%
73	Savoie	2	28	6	82%
74	Haute-Savoie	3	10	9	53%
TOTAL		**36**	**178**	**104**	**63.1%**

Les CMP déclarant effectuer d'autres activités devaient ensuite décrire lesquelles.

De nombreuses activités ont été citées qui sont présentées in extenso en annexe N°8.

La majorité des activités décrites se rapproche des réponses à la question précédente.

Quelques réponses complémentaires apparaissent :

- les actions auprès de médecins généralistes (4)
- des actions de formation : tutorat (2), accueil de stagiaires (6), interventions dans des structures de formation (13), colloques et conférences (8)
- des interventions dans des groupes d'entraide mutuelle (3) ou dans un réseau handicap(1)
- des activités de liaison auprès d'autres établissements de santé (7)
- des activités médiatisées (42 réponses).

3.7- Fonctionnement du CMP

3.7.1- Nombre d'heures hebdomadaires d'ouverture du CMP

307 CMP ont fourni leurs heures d'ouverture hebdomadaires, soit 96.5% des CMP.

Ces 307 CMP déclarent ouvrir, en moyenne, 36 heures par semaine (avec des extrêmes entre 1 heure et 80 heures hebdomadaires).

Le nombre moyen d'heures d'ouverture déclaré par les CMP et par établissement fluctue énormément : 8 heures au CH de Montélimar et près de 49 heures sur les CMP rattachés au CHU de Saint-Etienne. Seul, le CHU de Saint-Etienne a un CMP ouvert 7 jours sur 7.

Quelques rares CMP ont précisé qu'ils n'avaient pas d'horaires d'ouverture fixes.

Nombre d'heures moyen d'ouverture hebdomadaire par CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	Moyenne	Min	Max
C.P.A. BOURG EN BRESSE	36.2	7	55
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	33	8	42.5
CH DE MONTELIMAR	8.00	8	8
CHS "LE VALMONT"	31.8	7.5	50
HOPITAUX DROME NORD	41	30	55
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	40	40	40
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	43.8	39.25	49.5
CHU GRENOBLE	37.5	35	40
CH ALPES ISERE	37.3	1	45
CH VIENNE	36.5	16	44
CH DU FOREZ	29.5	8	40
CH ROANNE	26.5	7	45
CHU SAINT ETIENNE	48.6	37.5	80
CHS LE VINATIER	38.95	11	53
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	31.1	3	62
CHS ST JEAN DE DIEU	37.5	11	50
CHS LA SAVOIE	31.2	5	47.5
CH ANNECY	46.4	42.5	50
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	43.8	40	49.25
C.H.I. DU LEMAN	40.4	37.5	47.5
TOTAL	**36.1**	**1**	**80**

Les 153 CMP rattachés à la psychiatrie générale déclarent ouvrir en moyenne 36 heures (36.4 h en moyenne +/-11.3) et les 154 CMP rattachés à la Psychiatrie infanto-juvénile un peu moins de 36 heures (35.9+/-12.3) : la différence n'est pas statistiquement significative.

Les CMP de la Drôme et de la Savoie déclarent les nombres moyens d'heures d'ouverture hebdomadaire les plus bas.

Nombre d'heures moyen d'ouverture hebdomadaire par CMP : résultats par département

Département		Moyenne
01	Ain	36.24
07	Ardèche	33.03
26	Drôme	31.56
38	Isère	38.33
42	Loire	37.60
69	Rhône	36.09
73	Savoie	31.17
74	Haute-Savoie	44.03
	TOTAL	**36.1**

21 CMP sur les 307 déclarent ouvrir moins de 10 heures hebdomadaires, soit 6.8% des CMP répondant à la question.

Si on répartit les CMP par tranches d'ouvertures hebdomadaires, on arrive au tableau suivant :

Répartition des CMP selon leur nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires

Heures hebdomadaires d'ouverture	Nombre (sans les NR)	% /répondants à cette question
≤ 20 heures	40	13%
21 - 30 heures	22	7%
31 - 40 heures	151	49%
41 - 50 heures	87	28%
51 heures et +	7	2%
TOTAL	**307**	**100%**

Près d'un CMP sur 2 ouvre entre 31 et 40 heures par semaine.

Au total 59 CMP, soit 19.2% des CMP répondants, ouvrent moins de 5 jours par semaine alors que la circulaire de 1990 prévoyait que les CMP ouvrent au moins 5 jours par semaine.

Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire pour les CMP ouvrant moins de 5 jours par semaine

Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	Nombre de CMP
1 jour	8
2 jours	14
3 jours	19
4 jours	18
TOTAL	**59**

Les 59 CMP qui déclarent ouvrir moins de 5 jours par semaine sont rattachés à 11 établissements différents :

Nom des établissements	Nombre de CMP déclarant être ouverts moins de 5 jours par semaine
C.P.A. BOURG EN BRESSE	2
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	5
CHS "LE VALMONT"	6
HOPITAUX DROME NORD	1
CH ALPES ISERE	7
CH VIENNE	2
CH ROANNE	2
CHS LE VINATIER	4
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	11
CHS ST JEAN DE DIEU	6
CHS LA SAVOIE	13
TOTAL	**59**

3.7.2- Ouverture du CMP sur l'année

Il était demandé aux CMP s'ils ouvraient toute l'année.

304 CMP ont répondu, soit un taux de réponse de 95.6%.

Seulement 58.9% des CMP déclarent ouvrir toute l'année.

Il est probablement plus difficile pour les CMP faiblement pourvus en nombre de professionnels de rester ouverts toute l'année. Ainsi, le CH de St Cyr au Mont D'Or qui a le plus faible ratio moyen de professionnels par CMP (cf infra) n'a que 13% de CMP ouverts toute l'année, alors que le CHU de Saint Etienne qui a le plus grand nombre de professionnels par CMP déclare que 100% de ses CMP sont ouverts toute l'année.

5 établissements sur les 20 ont l'ensemble de leurs CMP qui affirment être ouverts toute l'année. Pour les autres, les taux de CMP déclarant rester ouverts varient de 13% à 95%.

% de CMP déclarant rester ouverts toute l'année : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE	1	15	5	75%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	2	18	1	95%
CH DE MONTELIMAR		3		100%
CHS "LE VALMONT"		10	6	63%
HOPITAUX DROME NORD	1	7		100%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		8		100%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	1	2	6	25%
CHU GRENOBLE		1	1	50%
CH ALPES ISERE	5	37	6	86%
CH VIENNE		4	4	50%
CH DU FOREZ		3	1	75%
CH ROANNE		2	2	50%
CHU SAINT ETIENNE		7		100%
CHS LE VINATIER		15	26	37%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR		4	27	13%
CHS ST JEAN DE DIEU	3	8	18	31%
CHS LA SAVOIE	1	15	20	43%
CH ANNECY		6	1	86%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		11		100%
C.H.I. DU LEMAN		3	1	75%
TOTAL	**14**	**179**	**125**	**58.9%**

Au total, 9 établissements sur les 20 ont tous leurs CMP de PG qui déclarent être ouverts toute l'année contre seulement 5 établissements pour les CMP de PIJ.

% de CMP de PG déclarant rester ouverts toute l'année : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		11		100%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1	10		100%
CHS "LE VALMONT"		8	1	89%
HOPITAUX DROME NORD	1	4		100%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		8		100%
CHU GRENOBLE		1	1	50%
CH ALPES ISERE	1	21	2	91%
CH VIENNE		2	3	40%
CH DU FOREZ		2	1	67%
CH ROANNE		1		100%
CHU SAINT ETIENNE		5		100%
CHS LE VINATIER		8	13	38%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR		4	9	31%
CHS ST JEAN DE DIEU	2	8	2	80%
CHS LA SAVOIE		15	2	88%
CH ANNECY		4		100%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		6		100%
C.H.I. DU LEMAN		2		100%
TOTAL	**5**	**120**	**34**	**78%**

Il existe une différence très significative entre la PG et la PIJ. Seulement 39 % des CMP rattachés à la PIJ déclarent être ouverts toute l'année contre 78 % des CMP rattachés à la PG.

% de CMP de PIJ déclarant rester ouverts toute l'année : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE	1	4	5	44%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1	8	1	89%
CH DE MONTELIMAR		3		100%
CHS "LE VALMONT"		2	5	29%
HOPITAUX DROME NORD		3		100%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	1	2	6	25%
CH ALPES ISERE	4	16	4	80%
CH VIENNE		2	1	67%
CH DU FOREZ		1		100%
CH ROANNE		1	2	33%
CHU SAINT ETIENNE		2		100%
CHS LE VINATIER		7	13	35%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR			18	0%
CHS ST JEAN DE DIEU	1		16	0%
CHS LA SAVOIE	1		18	0%
CH ANNECY		2	1	67%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		5		100%
C.H.I. DU LEMAN		1	1	50%
TOTAL	**9**	**59**	**91**	**39%**

3 établissements ont l'ensemble de leurs CMP rattachés à la PIJ qui déclarent être fermés une partie de l'année.

Si on compare les résultats par département, on constate que le nombre de CMP qui déclarent être ouverts toute l'année est particulièrement bas dans le Rhône (28%) et en Savoie (43%).

% de CMP de PIJ déclarant rester ouverts toute l'année : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain	1	15	5	75%
07	Ardèche	2	18	1	95%
26	Drôme	1	20	6	77%
38	Isère	6	52	17	75%
42	Loire		12	3	80%
69	Rhône	3	27	71	28%
73	Savoie	1	15	20	43%
74	Haute-Savoie		20	2	91%
TOTAL		**14**	**179**	**125**	**58.9%**

<u>Les CMP déclarants ne pas être ouverts toute l'année étaient priés de dire combien de semaines ou de jours ils fermaient annuellement</u>.

142 CMP sur les 179 concernés par cette question ont donné une réponse, soit 79.3% de ces CMP.

Parmi ces CMP, 105 ont fourni une réponse en nombre de semaines.

Ces CMP déclarent être, en moyenne, fermés 5 semaines par an (5 semaines+/-2.7) avec des extrêmes marqués (minimum 1 semaine ; maximum 12 semaines annuelles).

Nombre de semaines de fermeture annuelle des CMP

Nombre de semaines de fermeture par an	Nombre de CMP	% de CMP ayant donné cette réponse par rapport aux 105 CMP
1	9	8,6%
2	10	9,5%
3	25	23,8%
4	17	16,2%
5	11	10,5%
6	8	7,6%
7	4	3,8%
8	4	3,8%
9	14	13,3%
10	1	1,0%
12	2	1,9%
Nombre moyen : 5 semaines	**105**	

34 CMP ont fourni une réponse en nombre de jours de fermeture par an. Ces CMP déclarent fermer, en moyenne, 16 jours par an (15.7 jours+/-22.1 jours) avec des extrêmes marqués (1 jour à 124 jours).

Parmi ces CMP, 35.3% déclarent fermer entre 1 et 5 jours par an et 17.6% entre 6 et 10 jours par an.

3.7.3- Nombre d'heures d'ouverture chaque jour

Pour chaque jour de la semaine sauf le dimanche, il était demandé à chaque CMP de décrire ses horaires d'ouverture. Ainsi, 307 CMP ont fourni leurs horaires d'ouverture, soit globalement 96.5% des CMP répondants à l'enquête.

Nombre d'heures d'ouverture moyen des CMP par jour de la semaine : résultats globaux des CMP

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Nombre de CMP répondants	288	292	289	290	285	10 CMP seulement ouverts ce jour- là
Moyenne de l'ensemble des CMP répondants	8 heures	8 heures	8 heures	8 heures	8 heures	7.4 heures
Ecart type	2.2 heures	1.6 heures	1.7 heures	1.8 heures	1.9 heures	2.1 heures
Nombre de CMP répondants déclarant être fermés ce jour-là	13	4	5	6	7	298

Un CMP rattaché au CHU de Saint-Etienne ouvre le dimanche et seulement 10 CMP déclarent être ouverts le samedi (3.3% des CMP). A contrario, 2 CMP de PIJ rattachés au CH le Vinatier déclarent être fermés le mercredi.

Il a semblé intéressant d'analyser combien de CMP ont des horaires larges d'ouverture chaque jour. Nous avons considéré qu'un horaire d'ouverture journalier pouvait être considéré comme large dès qu'il était supérieur à 8 heures.

% de CMP ouvrant plus de 8 heures dans la journée : résultats globaux des CMP

Nombre d'heures d'ouverture/jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Ouverture déclarée de 9 h dans la journée	8,8	11,7	10,1	11,1	7,2
Ouverture déclarée de 10 h dans la journée	8,1	7,5	7,8	7,5	4,9
Ouverture déclarée de 11 h dans la journée	2,3	2,0	1,6	1,6	0,7
Ouverture déclarée de 12 h dans la journée	1,3	0,7	0,7	0,3	0,3
Ouverture déclarée de 13 h dans la journée	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0
% de CMP ayant une ouverture large	**20.5%**	**21.9%**	**20.9%**	**20.5%**	**13.1%**

Pour le samedi, 2 CMP qui ouvrent sur les 10, déclarent le faire 9 heures et un 10 heures.

Au total, du lundi au jeudi, approximativement 1 CMP sur 5 déclare des horaires d'ouverture larges. La circulaire (cf supra) de 1990 précisait pour les CMP que "les jours d'ouverture doivent être tels qu'ils permettent un contact hors heures de travail ou heures scolaires". Il est peu probable que les CMP ouverts 8 heures par jour permettent un tel accès de façon systématique.

3.7.4- Consultations ou entretiens en dehors des heures d'ouverture officielles du CMP

La question posée était : "**des consultations d'entretien sont-elles réalisées en dehors des heures d'ouverture officielles du CMP ?".**

19 CMP n'ont pas répondu à la question, soit un taux de non-réponse de 6%.

299 CMP, soit 100% des CMP répondant à cette question, déclarent réaliser des entretiens en dehors des heures d'ouverture officielles du CMP.

Près d'un CMP sur deux (49.8%) qui répond à cette question affirme réaliser de telles consultations "tous les jours" ou toutes les semaines" avec des variations entre établissements (extrêmes : 0 % au CPND et 100% dans trois établissements).

Fréquence des consultations-entretiens en dehors des heures officielles d'ouverture des CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Tous les jours	Toutes les semaines	% de CMP ayant déclaré " tous les jours" ou " toutes les semaines" au nombre total de réponse	Chaque mois	Rarement
C.P.A. BOURG EN BRESSE	1	3	9	60%	1	7
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1	5	7	60%		8
CH DE MONTELIMAR		3		100%		
CHS "LE VALMONT"			6	37.5%		10
HOPITAUX DROME NORD	2		2	33.3%		4
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	1			0%	1	6
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		2	4	66.7%		3
CHU GRENOBLE			2	100%		
CH ALPES ISERE	3	11	18	64.4%		16
CH VIENNE		1	2	37.5%		5
CH DU FOREZ			1	25%		3
CH ROANNE			2	50%		2
CHU SAINT ETIENNE		1	3	57.1%		3
CHS LE VINATIER	3	9	13	57.9%	3	13
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	3		7	25%	2	19
CHS ST JEAN DE DIEU	4	5	3	32%	3	14
CHS LA SAVOIE	1	5	17	62.9%	1	12
CH ANNECY			1	14.3%		6
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		2	1	27.3%	1	7
C.H.I. DU LEMAN		2	2	100%		
TOTAL	**19**	**49**	**100**		**12**	**138**
% (sans les NR)		**16.4%**	**33.4%**	**49.8%**	**4%**	**46.2%**

Le pourcentage de CMP déclarant réaliser des entretiens en dehors des heures d'ouverture du CMP de façon au minimum hebdomadaire est variable selon les départements. Il varie de 36.4% à 62.9%.

Fréquence des consultations-entretiens en dehors des heures officielles d'ouverture des CMP : résultats par département

Département		NR	Tous les jours	Toutes les semaines	% de CMP ayant déclaré " tous les jours" ou " toutes les semaines" au nombre total de réponse	Chaque mois	Rarement
01	Ain	1	3	9	60%	1	7
07	Ardèche	1	5	7	60%		8
26	Drôme	2	3	8	44%		14
38	Isère	4	14	26	56.3%	1	30
42	Loire		1	6	46.7%		8
69	Rhône	10	14	23	40.7%	8	46
73	Savoie	1	5	17	62.9%	1	12
74	Haute-Savoie		4	4	36.4%	1	13
TOTAL		**19**	**49**	**100**		**12**	**138**
% (sans les NR)			**16.4%**	**33.4%**	**49.8%**	**4%**	**46.2%**

3.7.5-Permanence téléphonique pendant les horaires d'ouverture

Il était ensuite demandé au CMP si une permanence téléphonique existait pendant les horaires d'ouverture du CMP et 310 CMP ont répondu à la question, soit 97.5% des CMP.

Rares sont les CMP qui déclarent ne pas avoir de telle permanence téléphonique (19 CMP, soit 6.1% des CMP répondants).

5 départements sur 8 ont l'ensemble de leurs CMP qui affirment avoir une permanence téléphonique pendant leurs heures d'ouverture. La Loire, l'Isère et le Rhône sont les 3 départements dans lesquels une permanence téléphonique n'existe pas de façon systématique dans les CMP.

Présence d'une permanence téléphonique pendant les heures d'ouverture : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		21		100%
07	Ardèche	1	20		100%
26	Drôme	2	25		100%
38	Isère	2	66	7	90%
42	Loire		13	2	87%
69	Rhône	2	89	10	90%
73	Savoie	1	35		100%
74	Haute-Savoie		22		100%
	TOTAL	**8**	**291**	**19**	**94%**

Si oui, par quel type de professionnel cette permanence téléphonique est-elle assurée ?

Chaque CMP qui a déclaré avoir une permanence téléphonique pendant les heures d'ouverture devait décrire par quel professionnel cette permanence était tenue. Deux propositions de réponse étaient faites dans le questionnaire : "secrétariat" ou "autres". Les CMP pouvaient répondre affirmativement aux deux items.

264 CMP sur 291 (soit 90.7%) ont répondu que la permanence était assurée par le secrétariat du CMP ce qui sous-entend que dans près d'un CMP sur 10, la permanence téléphonique est assurée par des soignants qui ont bien d'autres missions prioritaires. Or, la circulaire de 1990 précisait bien qu' "au CMP doit se trouver un secrétariat et des soignants".

Les autres réponses ont été les suivantes :

Lorsque la permanence téléphonique n'est pas assurée par un secrétariat, elle est assurée le plus fréquemment par un infirmier mais elle est souvent aussi effectuée par d'autres types de professionnels.

Permanence téléphonique non assurée par un secrétariat : réponses globales des CMP

Type de professionnels	Nombre de CMP ayant fait cette réponse	% par rapport au total des CMP répondants
IDE	40	20.9%
Psychologue	13	6.8%
Les autres professionnels présents	13	6.8%
Cadre de santé	10	5.2%
Assistante sociale	6	3.1%
Médecin	5	3.1%
Educateur	3	2.6%
Le répondeur	2	1.6%
Psychomotricien	1	1%

32 CMP donnent comme réponse "plusieurs professionnels", soit 16.75% des CMP répondants.

1.6% des CMP déclarent que la permanence téléphonique pendant les heures d'ouverture du CMP est assurée par le répondeur !

3.7.6- Nombre moyen d'heures d'ouverture hebdomadaire avec au moins un médecin présent

Les CMP devaient fournir le nombre moyen d'heures d'ouverture hebdomadaire avec au moins un médecin présent.

292 CMP sur 318, soit 91.8% des CMP, ont répondu à cette question.

Le pourcentage moyen de temps d'ouverture médicalisé des CMP est, pour l'ensemble des établissements, de 61.3%, avec des variations fortes entre établissements. Ainsi, seulement 39.7% du temps moyen d'ouverture des CMP du Centre Hospitalier de Bourgoin Jallieu est déclaré médicalisé contre 83.9% de celui des CMP rattachés au CHU de Saint-Etienne.

Pour 3 établissements (CH de Bourgoin Jallieu, CHU de Grenoble, CHS de la Savoie), l'ensemble de leurs CMP déclarent un pourcentage moyen de temps d'ouverture des CMP médicalisé inférieur à 50%.

Pour mémoire, le CH de Bourgoin Jallieu est l'établissement pour lequel le délai moyen déclaré par ses CMP pour obtenir un RDV avec un médecin en CMP est le plus élevé de la région (cf supra) dans cette enquête.

Pourcentage du temps d'ouverture du CMP avec un médecin présent : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP ayant répondu	% de temps d'ouverture du CMP médicalisé
C.P.A. BOURG EN BRESSE	20	61.5%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	18	50.6%
CH DE MONTELIMAR	3	60%
CHS "LE VALMONT"	16	60.9%
HOPITAUX DROME NORD	7	68.4%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	7	74.3%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	8	39.7%
CHU GRENOBLE	2	47.3%
CH ALPES ISERE	41	59%
CH VIENNE	8	64.1%
CH DU FOREZ	4	61.9%
CH ROANNE	4	59.9%
CHU SAINT ETIENNE	4	83.9%
CHS LE VINATIER	40	75.3%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	30	67.8%
CHS ST JEAN DE DIEU	25	55.9%
CHS LA SAVOIE	35	45.9%
CH ANNECY	7	65.2%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	10	82.2%
C.H.I. DU LEMAN	3	76.2%
TOTAL	**292**	**61.3%**

3.7.7- Partage des plannings de présence des professionnels du CMP

4 questions du questionnaire concernaient les plannings de présence et l'agenda partagé. En effet, selon le rapport de la MEAH, la gestion des rendez-vous (gestion des agendas et planning) et la gestion du temps (dont visibilité sur la présence des différents professionnels) faisaient partie des axes de progrès identifiés pour les CMP.

La première question posée aux CMP était : **"le planning de présence des médecins au CMP est-il connu de tous les professionnels du CMP ?".**

308 CMP ont répondu à cette question, soit 96.85% des CMP.

Cette pratique est bien généralisée puisque seulement 5 CMP sur les 308 ont affirmé que le planning des médecins n'est pas connu de tous les professionnels du CMP (1.6% des CMP répondants).

Seulement 3 établissements n'ont pas l'ensemble des CMP répondants avec un accès partagé au planning des médecins (CH Le Vinatier, CH Saint Jean de Dieu, CHS de Savoie).

Planning de présence des médecins connu de tous les professionnels du CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE	1	20		100%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1	20		100%
CH DE MONTELIMAR		3		100%
CHS "LE VALMONT"		16		100%
HOPITAUX DROME NORD		8		100%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		8		100%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		9		100%
CHU GRENOBLE		2		100%
CH ALPES ISERE	2	46		100%
CH VIENNE		8		100%
CH DU FOREZ		4		100%
CH ROANNE		4		100%
CHU SAINT ETIENNE	1	6		100%
CHS LE VINATIER		39	2	95%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	1	30		100%
CHS ST JEAN DE DIEU	1	26	2	93%
CHS LA SAVOIE	3	32	1	97%
CH ANNECY		7		100%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		11		100%
C.H.I. DU LEMAN		4		100%
TOTAL	**10**	**303**	**5**	**98.4%**

Les résultats par département sont présentés en annexe 9.

La deuxième question concernait les psychologues : **"Le planning de présence des psychologues au CMP est-il connu de tous les professionnels du CMP ?"**

302 CMP ont répondu, soit 95% des CMP.

95.4% des CMP répondants à cette question affirment que le planning de présence des psychologues au CMP est connu de tous les professionnels qui y travaillent. Ce chiffre est plus faible que celui du planning des médecins (différence significative sur le plan statistique).

Planning de présence des psychologues connu de tous les professionnels du CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		19	2	90%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	2	19		100%
CH DE MONTELIMAR		3		100%
CHS "LE VALMONT"		14	2	88%
HOPITAUX DROME NORD	3	5		100%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		8		100%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		9		100%
CHU GRENOBLE		2		100%
CH ALPES ISERE	2	46		100%
CH VIENNE		8		100%
CH DU FOREZ		4		100%
CH ROANNE		3	1	75%
CHU SAINT ETIENNE		7		100%
CHS LE VINATIER	2	34	5	87%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	4	27		100%
CHS ST JEAN DE DIEU	2	25	2	93%
CHS LA SAVOIE	1	34	1	97%
CH ANNECY		6	1	86%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		11		100%
C.H.I. DU LEMAN		4		100%
TOTAL	**16**	**288**	**14**	**95.4%**

Seuls les départements de l'Ardèche et de l'Isère ont l'ensemble de leurs CMP qui déclarent avoir un planning partagé des psychologues. Les résultats par département sont présentés en annexe 10.

La troisième question était : **"utilisez-vous un agenda partagé pour l'ensemble des professionnels du CMP ?".**

306 CMP ont répondu à cette question, soit 96.2% des CMP.

Seulement 59.5% des CMP répondants déclarent utiliser un agenda partagé pour l'ensemble des professionnels du CMP. Cette pratique n'a pas du tout cours dans certains établissements alors qu'elle est systématique dans d'autres (extrêmes de 0 à 100%).

Utilisation d'un agenda partagé pour l'ensemble des professionnels du CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		11	10	52%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1	12	8	60%
CH DE MONTELIMAR		3		100%
CHS "LE VALMONT"		5	11	31%
HOPITAUX DROME NORD	1	3	4	43%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		5	3	63%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		8	1	89%
CHU GRENOBLE		2		100%
CH ALPES ISERE	2	37	9	80%
CH VIENNE		7	1	88%
CH DU FOREZ			4	0%
CH ROANNE			4	0%
CHU SAINT ETIENNE	1	3	3	50%
CHS LE VINATIER		30	11	73%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	1	20	10	67%
CHS ST JEAN DE DIEU	2	21	6	78%
CHS LA SAVOIE	4	8	24	25%
CH ANNECY		1	6	14%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		4	7	36%
C.H.I. DU LEMAN		2	2	50%
TOTAL	**12**	**182**	**124**	**59.5%**

L'utilisation d'un agenda partagé est particulièrement faible dans les CMP de Loire, de Savoie et la Haute-Savoie. Pour la Loire, ce résultat peut s'expliquer par le faible taux d'interconnexion des ordinateurs des CMP entre eux (cf supra).

Utilisation d'un agenda partagé pour l'ensemble des professionnels du CMP : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		11	10	52%
07	Ardèche	1	12	8	60%
26	Drôme	1	11	15	42%
38	Isère	2	59	14	81%
42	Loire	1	3	11	21%
69	Rhône	3	71	27	72%
73	Savoie	4	8	24	25%
74	Haute-Savoie		7	15	32%
TOTAL		**12**	**182**	**124**	**59%**

Pour les CMP qui déclaraient utiliser un agenda partagé, il leur était ensuite demandé si cela facilite la prise de RDV.

176 sur 182 CMP ont répondu à cette question, soit 96.7%.

92% de ces CMP ont déclaré que leur agenda partagé facilitait la prise de RDV.

12 établissements sur les 20 ont l'ensemble de leurs CMP qui partagent cet avis. Les CMP rattachés au CH de Bourgoin Jallieu semblent les moins satisfaits (75% de OUI) ce qui est, peut être, lié à la faible présence médicale (cf supra) au sein de ces CMP.

Facilitation de la prise de RDV par l'agenda partagé : résultats par établissement pour les CMP ayant un agenda partagé

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	Nombre de OUI	% de OUI
C.P.A. BOURG EN BRESSE	11	11	100%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	12	12	100%
CH DE MONTELIMAR	3	3	100%
CHS "LE VALMONT"	4	4	100%
HOPITAUX DROME NORD	3	3	100%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	5	5	100%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	8	6	75%
CHU GRENOBLE	2	2	100%
CH ALPES ISERE	32	29	90.6%
CH VIENNE	7	7	100%
CH DU FOREZ	0		
CH ROANNE	0		
CHU SAINT ETIENNE	3	3	100%
CHS LE VINATIER	30	29	96.7%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	20	18	90%
CHS ST JEAN DE DIEU	21	17	80.95%
CHS LA SAVOIE	8	8	100%
CH ANNECY	1	1	100%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	4	2	50%
C.H.I. DU LEMAN	2	2	100%
TOTAL	**176**	**162**	**92%**

3.7.8- Grille d'entretien téléphonique (fiche de prise d'information avec coordonnées du patient) pour les nouvelles demandes

La question posée était : **"Avez-vous une grille d'entretien téléphonique (fiche de prise d'information avec coordonnées du patient) pour les nouvelles demandes ?"**

En effet, la MEAH avait aussi souligné l'importance pour les CMP d'avoir des "outils d'orientation et de prise d'information".

Le taux de réponse à cette question est 95.3%.

Plus de 8 CMP sur 10 (80.5%) déclarent avoir une grille d'entretien téléphonique pour les nouvelles demandes. Cette pratique est mise en place de façon très contrastée selon les établissements (extrêmes 0 à 100%).

Existence d'une grille d'entretien téléphonique pour les nouvelles demandes : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		17	4	81%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	3	11	7	61%
CH DE MONTELIMAR		3		100%
CHS "LE VALMONT"	1	7	8	47%
HOPITAUX DROME NORD	1	5	2	71%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		6	2	75%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		7	2	78%
CHU GRENOBLE			2	0%
CH ALPES ISERE	5	38	5	88%
CH VIENNE		7	1	88%
CH DU FOREZ			4	0%
CH ROANNE		3	1	75%
CHU SAINT ETIENNE		3	4	43%
CHS LE VINATIER		33	8	80%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	1	25	5	83%
CHS ST JEAN DE DIEU	1	26	2	93%
CHS LA SAVOIE	2	33	1	97%
CH ANNECY		6	1	86%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	1	10		100%
C.H.I. DU LEMAN		4		100%
TOTAL	**15**	**244**	**59**	**80.5%**

Ce sont les CMP de la Loire qui déclarent le moins souvent utiliser une grille d'entretien téléphonique pour les nouvelles demandes (40% de réponses positives) alors que cette pratique est très répandue en Savoie (97%).

Existence d'une grille d'entretien téléphonique pour les nouvelles demandes : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		17	4	81%
07	Ardèche	3	11	7	61%
26	Drôme	2	15	10	60%
38	Isère	5	58	12	83%
42	Loire		6	9	40%
69	Rhône	2	84	15	85%
73	Savoie	2	33	1	97%
74	Haute-Savoie	1	20	1	95%
TOTAL		**15**	**244**	**59**	**80.5%**

3.7.9- Organisation de réunions d'orientation des patients

Les 244 CMP, qui avaient déclaré utiliser une grille d'entretien téléphonique pour les nouvelles demandes, devaient ensuite dire s'il existait des réunions d'orientation des patients. Ainsi, 229 CMP sur les 244 ont répondu, soit un taux de réponse de 93.85%.

80.3% des CMP répondants déclarent organiser au moins une réunion hebdomadaire d'orientation des patients avec des variations importantes entre les établissements (extrêmes : 33.8 à 100%).

Périodicité des réunions d'orientation des patients : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	Nombre de réponse "bi hebdomadaire"	Nombre de réponse "hebdomadaire"	% de réponse "au minimum hebdomadaire"	Nombre de réponse "Plus rarement"
C.P.A. BOURG EN BRESSE	16	1	14	93.75%	1
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	10	1	5	60%	4
CH DE MONTELIMAR	3	0	3	100%	0
CHS "LE VALMONT"	7	1	6	100%	0
HOPITAUX DROME NORD	4	0	2	50%	2
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	5	0	5	100%	0
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	7	0	4	57.1%	3
CHU GRENOBLE	0				
CH ALPES ISERE	37	0	31	83.8%	6
CH VIENNE	7	0	6	85.7%	1
CH DU FOREZ	0				
CH ROANNE	3	0	1	33.8%	2
CHU SAINT ETIENNE	3	1	2	100%	0
CHS LE VINATIER	32	0	24	75%	8
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	19	1	16	89.5%	2
CHS ST JEAN DE DIEU	23	1	15	69.6%	7
CHS LA SAVOIE	33	1	26	81.8%	6
CH ANNECY	6	1	4	83.3%	1
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	10	1	7	80%	2
C.H.I. DU LEMAN	4	0	4	100%	0
TOTAL	**229**	**9**	**175**	**80.3%**	**45**

Il était demandé aux mêmes CMP si **un médecin participe à ces réunions d'orientation des patients.** Trois types de réponse étaient proposés dans le questionnaire : systématiquement, le plus souvent ou rarement.

92.6% des CMP concernés ont répondu à cette question.

La présence d'un médecin à ces réunions d'orientation est déclarée comme "systématique" par seulement 84.1% des CMP mais à peine 3.1% des CMP affirment que la présence d'un médecin à ce type de réunion est rare.

Présence d'un médecin aux réunions d'orientation des patients : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	Systématiquement	% de systématiquement sur total des réponses	Nombre de CMP ayant répondu "Le plus souvent"	Nombre de CMP ayant répondu "Rarement"
C.P.A. BOURG EN BRESSE	15	12	80%	3	0
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	9	5	55.55%	2	2
CH DE MONTELIMAR	3	1	33.3%	2	0
CHS "LE VALMONT"	7	4	57.1%	3	0
HOPITAUX DROME NORD	5	4	80%	0	1
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	5	2	40%	3	0
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	6	6	85.7%	1	0
CHU GRENOBLE	0				
CH ALPES ISERE	38	35	94.6%	1	1
CH VIENNE	7	6	85.7%	1	0
CH DU FOREZ	0				
CH ROANNE	3	3	100%	0	0
CHU SAINT ETIENNE	3	3	100%	0	0
CHS LE VINATIER	32	28	87.5%	4	0
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	19	18	94.7%	0	1
CHS ST JEAN DE DIEU	23	21	91.3%	2	0
CHS LA SAVOIE	31	27	87.1%	3	1
CH ANNECY	6	3	50%	3	0
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	10	8	80%	1	1
C.H.I. DU LEMAN	4	4	100%	0	0
TOTAL	**226**	**190**	**84.1 %**	**29 Soit 12.8%**	**7 Soit 3.1%**

3.7.10- Guide du CMP

La question posée au CMP était : **"existe t-il un guide du CMP (clarification du fonctionnement) pour les professionnels arrivant dans la structure ?".**

304 CMP ont répondu à cette question, soit 95.6%.

Les réponses montrent que l'existence d'un tel guide au sein des CMP est relativement rare (21.7% de réponses affirmatives).

6 établissements ont tous leurs CMP répondant à la question qui déclarent ne pas avoir de tels guides.

Existence d'un guide du CMP pour les professionnels arrivant dans la structure : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		7	14	33%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1	4	16	20%
CH DE MONTELIMAR		1	2	33%
CHS "LE VALMONT"	1	3	12	20%
HOPITAUX DROME NORD	1		7	0%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		1	7	13%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU			9	0%
CHU GRENOBLE			2	0%
CH ALPES ISERE	3	10	35	22%
CH VIENNE		4	4	50%
CH DU FOREZ			4	0%
CH ROANNE			4	0%
CHU SAINT ETIENNE			7	0%
CHS LE VINATIER		16	25	39%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR		7	24	23%
CHS ST JEAN DE DIEU	2	3	24	11%
CHS LA SAVOIE	4	3	29	9%
CH ANNECY	1	3	3	50%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	1	3	7	30%
C.H.I. DU LEMAN		1	3	25%
TOTAL	**14**	**66**	**238**	**21.7%**

Ce type de pratique est inexistant dans les CMP de la Loire ayant répondu à la question alors qu'elle existe dans plus d'un CMP sur 3 de la Haute-Savoie. Les résultats par département sont présentés en annexe N°11.

3.7.11- Brochure-plaquette destinée à tout public sur le CMP (missions, public accueilli, horaires, numéro de téléphone)

Il était demandé aux CMP s'il "**existe une brochure-plaquette destinée à tout public sur le CMP (missions, public accueilli, horaires, numéro de téléphone)".**

307 CMP ont répondu, soit un taux de réponse de 96.5%.

Un peu plus d'un CMP sur 2 déclare posséder une telle brochure (56.7%). Trois établissements n'ont aucun de leur CMP qui répond par l'affirmative (CHU de Grenoble, CH du Forez et CH de Roanne) alors que tous les CMP rattachés à l'EPSM de la Vallée de l'Arve affirment en posséder une.

Existence d'une brochure-plaquette destinée à tout public sur le CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		19	2	90%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1	6	14	30%
CH DE MONTELIMAR		2	1	67%
CHS "LE VALMONT"		8	8	50%
HOPITAUX DROME NORD	1	2	5	29%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		5	3	63%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		4	5	44%
CHU GRENOBLE			2	0%
CH ALPES ISERE	4	9	35	20%
CH VIENNE		2	6	25%
CH DU FOREZ			4	0%
CH ROANNE			4	0%
CHU SAINT ETIENNE		4	3	57%
CHS LE VINATIER	1	22	18	55%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR		23	8	74%
CHS ST JEAN DE DIEU	2	22	5	81%
CHS LA SAVOIE	2	29	5	85%
CH ANNECY		3	4	43%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		11		100%
C.H.I. DU LEMAN		3	1	75%
TOTAL	**11**	**174**	**133**	**56.7%**

Les CMP de l'Isère et de la Loire sont ceux qui déclarent le moins souvent posséder ce type de document. Les résultats par département sont présentés en annexe N°12.

3.7.12-CMP répertorié sur une page internet

Les CMP étaient priés de répondre à la question suivante : **<u>êtes-vous répertoriés sur une page «internet»</u> ?**

294 CMP ont répondu, soit 92.45%.

Plus de 8 CMP sur 10 déclarent être répertoriés sur une page internet (83.3%).

Le taux de CMP répertoriés sur une page internet est plus bas dans la Loire.

CMP répertorié sur une page internet : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain	1	16	4	80%
07	Ardèche	1	17	3	85%
26	Drôme	3	24		100%
38	Isère	3	54	18	75%
42	Loire	1	6	8	43%
69	Rhône	9	79	13	86%
73	Savoie	3	33		100%
74	Haute-Savoie	3	16	3	84%
TOTAL		**24**	**245**	**49**	**83%**

Les CMP devaient ensuite préciser l'adresse de cette page internet.

On constate que la grande majorité de ces pages sont rattachées au site internet de l'établissement psychiatrique (68.7%) et 24.5% font référence aux pages jaunes.

Seulement 7 CMP déclarent avoir leur propre site et pages internet. Un seul déclare être répertorié sur le site internet de la ville d'implantation.

3.7.13-Annuaire des partenaires

Il était demandé aux CMP s'ils possédaient un annuaire de leurs partenaires. En effet, la MEAH avait considéré que la coordination dans l'équipe et entre structures (connaissance des autres partenaires) était un point à améliorer au sein des CMP.

Le taux de réponse à cette question est de 94.65%.

74.4% des CMP répondants déclarent posséder un annuaire de leurs partenaires avec des variations inter-établissements très conséquentes (extrêmes : 25-100%). 4 établissements ont l'ensemble de leurs CMP répondants qui déclarent en posséder un (CHU de Grenoble, CH de Montélimar, CH de Vienne, CHU de Saint-Etienne).

Existence d'un annuaire des partenaires : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		13	8	62%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	2	7	12	37%
CH DE MONTELIMAR		3		100%
CHS "LE VALMONT"	3	7	6	54%
HOPITAUX DROME NORD	1	3	4	43%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		7	1	88%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		7	2	78%
CHU GRENOBLE		2		100%
CH ALPES ISERE	2	38	8	83%
CH VIENNE		8		100%
CH DU FOREZ		2	2	50%
CH ROANNE		3	1	75%
CHU SAINT ETIENNE	1	6		100%
CHS LE VINATIER	1	33	7	83%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR		30	1	97%
CHS ST JEAN DE DIEU	3	20	6	77%
CHS LA SAVOIE	3	20	13	61%
CH ANNECY		5	2	71%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	1	9	1	90%
C.H.I. DU LEMAN		1	3	25%
TOTAL	**17**	**224**	**77**	**74.4%**

L'Ardèche se caractérise par un faible taux de CMP qui déclarent posséder un annuaire des partenaires (37%) alors que 86% des CMP du Rhône déclarent en posséder un.

Existence d'un annuaire des partenaires: résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		13	8	62%
07	Ardèche	2	7	12	37%
26	Drôme	4	13	10	57%
38	Isère	2	62	11	85%
42	Loire	1	11	3	79%
69	Rhône	4	83	14	86%
73	Savoie	3	20	13	61%
74	Haute-Savoie	1	15	6	71%
TOTAL		**17**	**224**	**77**	**74%**

Pour les 224 CMP ayant donné une réponse affirmative, il était demandé **si cet annuaire est mis régulièrement à jour (au moins une fois par an).**

99.1% des CMP ont répondu.

4 établissements ont l'ensemble de leurs CMP répondants qui déclarent le faire régulièrement (CH de Montélimar, CHS du Valmont, CHU de Saint-Etienne, CHI du Léman), alors que d'autres n'en ont aucun qui déclare le faire (CHU de Grenoble, CH de Roanne, CH du Forez).

Au total, près de 8 CMP sur 10 (77%) affirment que l'annuaire des partenaires est régulièrement mis à jour.

Mise à jour régulière de l'annuaire des partenaires : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants	Nombre de OUI	% de Oui sur les répondants
C.P.A. BOURG EN BRESSE	13	7	53.8%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	7	4	57,1%
CH DE MONTELIMAR	3	3	100,0%
CHS "LE VALMONT"	7	7	100,0%
HOPITAUX DROME NORD	3	1	33,3%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	7	2	28,6%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	7	6	85,7%
CHU GRENOBLE	2	0	0,0%
CH ALPES ISERE	37	35	94,6%
CH VIENNE	8	4	50,0%
CH DU FOREZ	2	0	0,0%
CH ROANNE	3	0	0,0%
CHU SAINT ETIENNE	6	6	100,0%
CHS LE VINATIER	33	28	84,8%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	30	24	80,0%
CHS ST JEAN DE DIEU	19	15	78,9%
CHS LA SAVOIE	20	18	90,0%
CH ANNECY	5	2	40,0%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	9	8	88,9%
C.H.I. DU LEMAN	1	1	100,0%
TOTAL	**222**	**171**	**77%**

Il existe de grandes variations inter départementales (54% de réponses positives dans l'Ain contre 90% en Savoie). Les résultats par département sont présentés en annexe N°13.

3.7.14- Organisation pour la permanence des soins (PDS) en dehors des heures d'ouverture du CMP

Les questions suivantes portaient sur l'organisation du CMP pour assurer la permanence des soins en dehors de ses heures d'ouverture.

La première question était : **"Une organisation particulière a-t-elle été prévue au CMP pour la permanence des soins en dehors des heures d'ouverture du CMP ?"**

296 CMP ont répondu, soit 93.1% des CMP.

Près de 73% des CMP affirment avoir mis en place une organisation particulière pour la PDS. Seuls deux établissements (CHU de Grenoble et CH de Vienne) ont tous leurs CMP qui répondent par l'affirmative. Les résultats sont contrastés entre les établissements. Ainsi, aucun des CMP rattachés au CHI du Léman ne déclare avoir mis en place une organisation particulière.

Organisation particulière mise en place au sein du CMP pour la PDS : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		15	6	71%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1	16	4	80%
CH DE MONTELIMAR		2	1	67%
CHS "LE VALMONT"	1	10	5	67%
HOPITAUX DROME NORD	1	5	2	71%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		7	1	88%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		6	3	67%
CHU GRENOBLE		2		100%
CH ALPES ISERE	5	32	11	74%
CH VIENNE		8		100%
CH DU FOREZ		3	1	75%
CH ROANNE		2	2	50%
CHU SAINT ETIENNE	1	4	2	67%
CHS LE VINATIER	2	24	15	62%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	1	25	5	83%
CHS ST JEAN DE DIEU	3	22	4	85%
CHS LA SAVOIE	3	26	7	79%
CH ANNECY	1	4	2	67%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	3	3	5	38%
C.H.I. DU LEMAN			4	0%
TOTAL	**22**	**216**	**80**	**73%**

Le taux de réponses affirmatives est particulièrement bas en Haute-Savoie (39%).

Organisation particulière mise en place au sein du CMP pour la PDS : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		15	6	71%
07	Ardèche	1	16	4	80%
26	Drôme	2	17	8	68%
38	Isère	5	55	15	79%
42	Loire	1	9	5	64%
69	Rhône	6	71	24	75%
73	Savoie	3	26	7	79%
74	Haute-Savoie	4	7	11	39%
TOTAL		**22**	**216**	**80**	**73%**

Pour les 216 CMP ayant déclaré avoir mis en place une organisation particulière pour la PDS, il était ensuite demandé : **"Quelles sont les modalités d'organisation de cette permanence des soins en dehors des horaires d'ouverture du CMP ?"**

Différentes réponses étaient proposées dans le questionnaire et les CMP étaient priés de répondre à chacune des questions.

Répondeur indiquant les coordonnées du service d'urgence MCO :

199 CMP ont répondu, soit un taux de réponse de 92.1%.

63.3% des répondants déclarent avoir un répondeur qui indique les coordonnées du service d'urgence MCO.

Cette pratique est largement généralisée dans la Loire (100% des CMP répondent par l'affirmative) mais est rare en Haute-Savoie (43%).

CMP déclarant avoir mis en place une organisation particulière pour la PDS et avoir un répondeur indiquant les coordonnées d'un service d'urgence MCO : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		11	4	73%
07	Ardèche	1	10	5	67%
26	Drôme		11	6	65%
38	Isère	5	24	26	48%
42	Loire		9		100%
69	Rhône	11	34	26	57%
73	Savoie		24	2	92%
74	Haute-Savoie		3	4	43%
TOTAL		**17**	**126**	**73**	**63.3%**

Répondeur indiquant les coordonnées de l'établissement psychiatrique :

201 CMP ont répondu, soit un taux de réponse de 93.05%.

Un peu plus de 6 CMP sur 10 déclarent avoir mis en place un répondeur indiquant les coordonnées de l'établissement psychiatrique (63.7%). Il n'y a pas de différence sur le plan statistique avec les réponses données pour les répondeurs indiquant les coordonnées d'un service d'urgence MCO.

Cette pratique est quasiment généralisée en Savoie (92%) alors qu'elle reste rare en Drôme (31%).

CMP déclarant avoir mis en place une organisation particulière pour la PDS et avoir un répondeur indiquant les coordonnées de l'établissement psychiatrique : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain	1	11	3	79%
07	Ardèche	2	11	3	79%
26	Drôme	1	5	11	31%
38	Isère	6	27	22	55%
42	Loire		4	5	44%
69	Rhône	5	42	24	64%
73	Savoie		24	2	92%
74	Haute-Savoie		4	3	57%
TOTAL		**15**	**128**	**73**	**63.7%**

<u>Répondeur indiquant les coordonnées de la Permanence Des Soins Ambulatoires (SOS médecin…)</u> :

187 CMP ont répondu à cette question, soit 86.6% des CMP concernés.
Moins d'un CMP sur 4 (22.5%), ayant mis en place une organisation particulière pour la PDS, affirme que son répondeur indique les coordonnées de la PDS ambulatoires. Cette pratique est plus fréquente dans l'Ain (40%) mais elle est inexistante en Haute-Savoie (0%).

CMP déclarant avoir mis en place une organisation particulière pour la PDS et avoir un répondeur indiquant les coordonnées de la PDS ambulatoire : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		6	9	40%
07	Ardèche	4	1	11	8%
26	Drôme		3	14	18%
38	Isère	8	16	31	34%
42	Loire		1	8	11%
69	Rhône	14	12	45	21%
73	Savoie	3	3	20	13%
74	Haute-Savoie			7	0%
TOTAL		**29**	**42**	**145**	**22.5%**

69% des CMP répondent qu'ils n'ont aucun de ces trois types de messages sur un répondeur, soit 31.9% des CMP qui ont déclaré avoir mis en place une organisation particulière pour la PDS.

<u>Affiche à l'entrée du CMP</u> :

195 CMP ont répondu, soit un taux de réponse de 90.3%.

Parmi eux, 28.2% déclarent avoir une affiche à l'entrée du CMP concernant la PDS.

Cette pratique, qui reste rare, est déclarée le plus fréquemment dans le Rhône (38%) et le moins fréquemment dans la Drôme (7%).

CMP déclarant avoir mis en place une organisation particulière pour la PDS et avoir une affiche à l'entrée du CMP : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		2	13	13%
07	Ardèche	4	4	8	33%
26	Drôme	2	1	14	7%
38	Isère	8	15	32	32%
42	Loire	1	1	7	13%
69	Rhône	3	26	42	38%
73	Savoie	3	4	19	17%
74	Haute-Savoie		2	5	29%
TOTAL		**21**	**55**	**140**	**28.2%**

Transfert d'appel vers une autre structure :

190 CMP ont répondu, soit un taux de réponse de 88%.

Moins d'un CMP sur 5 (19.5%), ayant mis en place une organisation particulière pour la PDS, affirme effectuer un transfert d'appel vers une autre structure.

CMP déclarant avoir mis en place une organisation particulière pour la PDS et effectuer un transfert d'appel vers une autre structure : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain	1	1	13	7%
07	Ardèche	3	8	5	62%
26	Drôme	2	1	14	7%
38	Isère	6	14	35	29%
42	Loire	1	1	7	13%
69	Rhône	10	9	52	15%
73	Savoie	3	3	20	13%
74	Haute-Savoie			7	0%
TOTAL		**26**	**37**	**153**	**19.5%**

Ni transfert, ni message, ni renvoi, ni répondeur :

Seulement 140 CMP ont répondu à cette question (64.8%).

A peine 9 CMP, ayant mis en place une organisation particulière pour la PDS, déclarent ne pas effectuer de transfert d'appel et ne pas avoir de répondeur ou d'affiche.

CMP déclarant avoir mis en place une organisation particulière pour la PDS mais n'ayant ni transfert d'appel, ni message, ni renvoi, ni répondeur : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain	9		6	0%
07	Ardèche	9		7	0%
26	Drôme	4	2	11	15%
38	Isère	20	4	31	11%
42	Loire	1		8	0%
69	Rhône	26	2	43	4%
73	Savoie	7		19	0%
74	Haute-Savoie		1	6	14%
TOTAL		**76**	**9**	**131**	**6%**

Autres :

35 CMP déclarent d'autres types d'organisation pour la PDS :

- 18 CMP déclarent fournir d'autres informations sur leur répondeur (notamment les heures d'ouverture du secrétariat du CMP ou les coordonnées des cadres d'astreinte).
- 14 soulignent que leur répondeur est aussi enregistreur afin que le patient puisse laisser ses coordonnées pour être rappelé.
- 2 CMP réorientent vers le centre 15 et deux autres vers les médecins traitants.
- 2 CMP Ardéchois laissent les coordonnées de "l'écoute détresse suicide" sur le répondeur.
- 4 soulignent qu'il existe une permanence au sein du service ou du pôle de rattachement du CMP.

3.8- Qualification des intervenants du CMP

3.8.1- Nombre d'équivalent temps plein (ETP) médicaux

Les CMP devaient déclarer combien d'équivalent temps plein de médecins étaient budgétés et pourvus au sein de la structure mais beaucoup de CMP n'ont fourni une réponse que pour les ETP pourvus.

Au total, si on considère les 230 CMP qui ont fourni une réponse pour les ETP médicaux budgétés (hors internes), chacun de ces CMP déclare, en moyenne, 0.97 ETP de médecins budgétés avec des variations très conséquentes entre les CMP (0.97+/-0.86 ; extrêmes : 0.05-6 ETP).

Pour les 279 CMP ayant fourni des réponses concernant les ETP médicaux pourvus (hors internes), chacun de ces CMP déclare, en moyenne, 0.86 ETP de médecins pourvus avec là aussi des variations très conséquentes entre les CMP (0.86+/-0.69 ; extrêmes : 0.05-4 ETP).

Si on intègre aux résultats les ETP d'internes, les résultats changent faiblement. Pour les 281 CMP ayant fourni une réponse exploitable avec au moins un temps de médecin pourvu (psychiatre, pédopsychiatre, autres médecins et internes), on arrive à une moyenne de 0.88 ETP de médecin (tous types confondus) pourvu par CMP (+/-0.685).

Si on considère les 136 réponses des CMP de PIJ ayant déclaré au moins un temps de médecin pourvu, chacun de ces CMP a en moyenne 0.72 ETP de médecins pourvus (psychiatre, pédopsychiatre, autres médecins et internes) avec un écart de 0.55.

Pour les 145 CMP de PG, chacun des CMP a en moyenne 1.03 ETP de médecins pourvu (+/-0.76). La différence est significative sur le plan statistique : les CMP de PG ont plus d'ETP médicaux pourvus que ceux de PIJ.

Cette différence se confirme si on ne prend en compte que les temps de psychiatres et de pédopsychiatres budgétés (PIJ : 149 résultats exploitables avec en moyenne 0.58 ETP+/-0.67 versus 0.87+/-0.95 pour les 154 CMP de PG).

Nombre et types d'ETP de médecins pourvus et budgétés : résultats globaux

		Types de professionnels			
		Psychiatres	**Pédopsychiatres**	**Autres médecins**	**Internes**
ETP budgétés	Nombre de CMP ayant déclaré budgéter du temps de ce type de professionnel	128 CMP	101 CMP	15 CMP	24 CMP
	Moyenne et écart type d'ETP dans ces CMP	1.1 ETP +/- 0.9	0.75+/-0.7	0.44+/-0.24	0.56+/-0.43
	Extrêmes des réponses	0.1-6 ETP	0.05-5.6 ETP	0.2-1	0.1-2
ETP pourvus	Nombre de CMP ayant répondu posséder du temps de ce type de professionnel	156	125	29	26
	Moyenne et écart type d'ETP dans ces CMP	0.99+/-0.73	1	0.4+/-0.24	0.51+/-0.42
	Extrêmes des réponses	0.1 à 4	0.05 à 2.78	0.1 à 1	0.1 à 2

4 CMP de PIJ ont déclaré ne pas avoir de temps de pédopsychiatre pourvu et 6 CMP de PIJ au total ont affirmé n'avoir aucun temps médical pourvu (ni psychiatre, ni pédopsychiatre, ni d'autre médecin), soit 3.8 % des CMP PIJ ayant répondu à l'enquête. Un seul CMP de PG a déclaré n'avoir aucun temps médical pourvu.

L'analyse par établissement n'a été effectuée que sur les ETP pourvus de médecins (psychiatres, pédopsychiatres et autres médecins). Elle montre des variations importantes du nombre moyen d'ETP médicaux pourvus par CMP entre les établissements (0.35 ETP en moyenne à 2.23 ETP) et au sein même des établissements (écart type allant jusqu'à 1.53 ETP).

Nombre moyen et écart type d'ETP médicaux pourvus par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP ayant fourni une réponse	Nombre moyen d'ETP pourvus médicaux (psychiatre, pédopsychiatre, autres médecins) déclarés en moyenne par CMP de l'établissement	Ecart type
C.P.A. BOURG EN BRESSE	20	0.99	0.87
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	19	0.7	0.64
CH DE MONTELIMAR	3	1	0.82
CHS "LE VALMONT"	15	0.71	0.52
HOPITAUX DROME NORD	5	0.47	0.31
CENTRE PSY NORD DAUPHINE	7	0.83	0.35
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN	6	0.56	0.19
CHU GRENOBLE	2	0.35	0.05
CH ALPES ISERE	42	0.75	0.45
CH VIENNE	8	0.75	0.36
CH DU FOREZ	4	1.125	1
CH ROANNE	4	1.59	1.53
CHU SAINT ETIENNE	7	2.23	1.32
CHS LE VINATIER	35	1.09	0.53
CENTRE PSY ST CYR AU MT D'OR	26	0.67	0.7
CHS ST JEAN DE DIEU	28	0.95	0.55
CHS LA SAVOIE	33	0.47	0.41
CH ANNECY	7	1.26	0.42
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	11	1.11	0.51
C.H.I. DU LEMAN	4	0.95	0.36
TOTAL	**286**	**0.88**	**0.69**

3.8.2- Autres temps de professionnels

Les résultats globaux des ETP budgétés ou pourvus concernant les psychologues, les infirmiers, les cadres et les assistants sociaux sont présentés dans le tableau suivant :

Nombre d'ETP de psychologues, infirmiers, cadres et assistants sociaux pourvus et budgétés : résultats globaux

		Type de professionnels			
		Psychologues	**Infirmiers**	**Cadres**	**Assistants sociaux**
ETP budgétés	Nombre de CMP ayant déclaré budgéter du temps de ce type de professionnel	246 (mais 2 résultats non exploitables)	196	217	199
	Moyenne et écart type d'ETP dans ces CMP	1.3+/-1	2.87+/-2.42	0.31+/-0.27	0.51+/-0.39
	Extrêmes des réponses	0.1-7.25	0.1-14	0.01-1.1	0.05-2.91
ETP pourvus	Nombre de CMP ayant répondu posséder du temps de ce type de professionnel	242	229	238	235
	Moyenne et écart type d'ETP dans ces CMP	1.27+/-1.02	2.7+/-2.34	0.29+/-0.24	0.48+/-0.36
	Extrêmes des réponses	0.1-7.25	0.1-14	0.01-1.1	0.05-2.91
Ecart entre postes budgétés et postes pourvus		0.037+/-0.23 ETP	0.13+/-0.42	0.03+/-0.13	0.03+/-0.14
Nombre de réponses exploitables		237	187	205	206

Les professionnels les plus nombreux dans les CMP sont les infirmiers, suivis des psychologues puis des médecins.

On peut faire en premier un focus sur **ETP pourvus de psychologues dans les CMP.** Le nombre moyen d'ETP de psychologue pourvu dans les CMP ayant répondu est d'un ETP (1.21+/-0.98) avec des écarts entre les moyennes des différents établissements conséquents (0.5 à 3.11 ETP) et des écarts mêmes au sein des CMP d'un même établissement (écart type allant jusqu'à 3.37).

Nombre d'ETP de psychologues pourvus : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants (CMP ayant répondu zéro inclus)	Nombre d'ETP pourvus de psychologues déclarés en moyenne par CMP de l'établissement	Ecart
C.P.A. BOURG EN BRESSE	21	1.0	0.5
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	19	1.24	1.27
CH DE MONTELIMAR	3	1.92	0.12
CHS "LE VALMONT"	14	0.98	0.52
HOPITAUX DROME NORD	4	0.775	0.28
CENTRE PSY NORD DAUPHINE	8	1.02	0.48
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN	8	1.99	0.47
CHU GRENOBLE	2	0.5	0
CH ALPES ISERE	43	1	0.73
CH VIENNE	7	0.66	0.18
CH DU FOREZ	4	1.5	1.03
CH ROANNE	4	3.11	3.37
CHU SAINT ETIENNE	6	2.45	1.4
CHS LE VINATIER	31	1.26	0.7
CENTRE PSY ST CYR AU MT D'OR	19	0.97	0.59
CHS ST JEAN DE DIEU	27	1.05	0.41
CHS LA SAVOIE	34	0.94	1.12
CH ANNECY	7	2.08	0.75
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	11	1.95	0.78
C.H.I. DU LEMAN	4	1.675	0.67
TOTAL	**276**	**1.21**	**0.98**

Si on fait de même **pour les infirmiers**, on constate aussi des écarts entre les moyennes des ETP pourvus d'infirmiers des établissements (min : 0.83 ETP d'IDE pourvus ; max : 6.48), des écarts entre les CMP de même établissement (écart type allant jusqu'à 4.19).

Le nombre moyen d'ETP d'infirmiers pourvus par CMP est de plus de deux postes (2.56+/-2.36).

Nombre d'ETP d'infirmiers pourvus : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP répondants (CMP ayant répondu zéro inclus)	Nombre d'ETP pourvus d'infirmiers déclarés en moyenne par CMP de l'établissement	Ecart
C.P.A. BOURG EN BRESSE	18	3.475	2.81
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	19	2.65	2.63
CH DE MONTELIMAR	3	0.83	1.18
CHS "LE VALMONT"	15	2.03	1.62
HOPITAUX DROME NORD	4	3.65	2.29
CENTRE PSY NORD DAUPHINE	8	3.41	0.97
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN	0		
CHU GRENOBLE	2	3.75	0.85
CH ALPES ISERE	27	3.45	2.42
CH VIENNE	8	1.34	1.3
CH DU FOREZ	4	2.95	1.34
CH ROANNE	3	5.82	4.19
CHU SAINT ETIENNE	7	6.48	3.61
CHS LE VINATIER	32	2.47	1.785
CENTRE PSY ST CYR AU MT D'OR	22	1.14	1.21
CHS ST JEAN DE DIEU	19	1.64	1.355
CHS LA SAVOIE	31	1.83	1.99
CH ANNECY	7	3.67	2.93
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	9	2.48	1.52
C.H.I. DU LEMAN	4	1.625	0.96
TOTAL	**242**	**2.56**	**2.36**

D'autres professionnels sont présents dans les CMP :

Seulement 4 CMP ont déclaré avoir du temps d'aide soignant pourvu avec en moyenne 0.35 ETP (+/-0.15), 4 du temps d'éducateur de jeunes enfants (0.5 ETP en moyenne+/-0.28), 6 du temps d'ergothérapeute (0.41 ETP en moyenne, +/-0.17) et 4 du temps de conseiller en économie sociale et familiale (0.5 ETP en moyenne+/-0.35).

Les autres professionnels les plus fréquemment cités sont les éducateurs spécialisés, les psychomotriciens, les orthophonistes et les secrétaires, avec en moyenne moins d'un ETP (budgété ou pourvu) de chacun de ces types de professionnels dans les CMP où ils sont présents.

ETP budgétés et pourvus d'éducateurs spécialisés, de psychomotriciens, d'orthophonistes et de secrétaires : résultats globaux

		Type de professionnels			
		Educateur spécialisé	**Psychomotricien**	**Orthophoniste**	**Secrétaire**
ETP budgétés	Nombre de CMP ayant budgété du temps de ce type de professionnel	57	116	81	236
	Moyenne et écart type d'ETP dans ces CMP	0.67+/-0	0.73+/-0.49	0.65+/-0.33	0.85+/-0.57
	Extrêmes des réponses	0.1-1.7	0.1-3	0.1-2	0.03-4.5
ETP pourvus	Nombre de CMP ayant répondu posséder du temps de ce type de professionnel	65	135	84	263
	Moyenne et écart type d'ETP dans ces CMP	0.62+/-0.42	0.71+/-0.47	0.65+/-0.33	0.84+/-0.55
	Extrêmes des réponses	0.05-1.7	0.1-3	0,1-2	0.03-4.5
Ecart entre postes budgétés et postes pourvus		0.02+/-0.18	0.018+/-0.12	0.058+/-0.17	0.01+/-0.13
Nombre de réponses exploitables		71	115	79	226

Seulement 263 CMP, soit 82.7% des CMP ont déclaré avoir un temps de secrétaire pourvu alors que, selon la circulaire de 1990, les CMP se devaient de posséder un secrétariat.

Si on analyse les résultats en regroupant les ETP pourvus de soignants (psychiatres, pédopsychiatres, autres médecins, internes, psychologues, infirmiers, cadres de santé, assistants sociaux, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, psychomotriciens, ergothérapeutes, CESF), on arrive au tableau suivant.

Chaque CMP ayant répondu a en moyenne 5 ETP de soignants pourvus (5.4 ETP+-/3.8 ETP) avec des variations entre les établissements (extrêmes : 3.5 à 12.5 ETP) et au sein même des établissements.

Nombre d'ETP de soignants pourvus par CMP : résultats des établissements

Nom des établissements	Nombre de CMP dont la réponse est exploitable	Nombre moyen d'ETP pourvus de soignants par CMP	Ecart type
C.P.A. BOURG EN BRESSE	21	6.3	4.1
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	20	4.8	3.8
CH DE MONTELIMAR	3	6.6	2.4
CHS "LE VALMONT"	15	4.5	2.6
HOPITAUX DROME NORD	5	5	3.6
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	8	6	1.9
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	6	4.3	1.2
CHU GRENOBLE	2	5.6	1.1
CH ALPES ISERE	44	5.3	3
CH VIENNE	8	4	1.7
CH DU FOREZ	4	6.45	2.3
CH ROANNE	4	12.3	12.6
CHU SAINT ETIENNE	7	12.5	7.1
CHS LE VINATIER	34	6.3	2.9
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	27	3.5	2.7
CHS ST JEAN DE DIEU	28	4.3	2.1
CHS LA SAVOIE	35	4.1	3.2
CH ANNECY	7	8.4	2.8
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	11	7	1.5
C.H.I. DU LEMAN	4	6.6	2.5
TOTAL	**243**	**5.4**	**3.8**

Dans les 143 CMP de PIJ ayant répondu, le nombre moyen de soignants pourvu est de 4.55 ETP (+/-3.8). Il est significativement plus faible que le nombre trouvé dans les 150 CMP rattachés à la PG (6.2+/-3.7 ETP).

Le nombre d'ETP de soignants pourvus dans un CMP varie énormément : il va de 0.25 ETP à 18.05 ETP.

Plus de 3 CMP sur 10 (31.7%) répondants ont moins de 5 ETP de soignants pourvus :

Nombre d'ETP pourvus	Nombre de CMP ayant fourni ce type de réponse
Moins de 1 (<1)	9
De 1 à 2 (<2)	11
De 2 à 3 (<3)	10
De 3 à 4 (<4)	15
De 4 à 5 (<5)	15

3.8.3- Répartition des professionnels sur différents sites

La question posée aux CMP était : "**Du personnel du CMP travaille t-il sur plusieurs sites ?**".

Le taux de réponse à cette question est de 96.2% et presque tous les CMP ont déclaré que du personnel travaillait sur plusieurs sites (98%). Ainsi, 15 établissements sur les 20 ont tous les CMP qui déclarent que du personnel travaille sur plusieurs sites.

Personnel du CMP travaillant sur plusieurs sites : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		21		100%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1	20		100%
CH DE MONTELIMAR		3		100%
CHS "LE VALMONT"	1	15		100%
HOPITAUX DROME NORD		8		100%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	1	7		100%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		9		100%
CHU GRENOBLE		2		100%
CH ALPES ISERE	2	45	1	98%
CH VIENNE		8		100%
CH DU FOREZ		4		100%
CH ROANNE		3	1	75%
CHU SAINT ETIENNE		6	1	86%
CHS LE VINATIER		39	2	95%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR		31		100%
CHS ST JEAN DE DIEU	1	28		100%
CHS LA SAVOIE		35	1	97%
CH ANNECY		7		100%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		11		100%
C.H.I. DU LEMAN		4		100%
TOTAL	**6**	**306**	**6**	**98%**

Les résultats par départements sont présentés en annexe 14.

Pour les CMP ayant répondu par l'affirmative**, il leur était demandé <u>combien de professionnels travaillent sur plusieurs sites</u> :**

Si on croise les réponses au nombre total de professionnels du CMP, 200 résultats de CMP sont exploitables. Près de 7 professionnels sur 10 (68.6%) des CMP travaillent sur d'autres sites (+/-29.5).

3.9- Relations avec les partenaires

3.9.1- Séances d'analyse de la pratique

Il était demandé si le personnel du CMP bénéficie de séances d'analyse de la pratique.

310 CMP ont répondu à cette question, soit un taux de réponse de 97.5%.

Un peu plus d'un CMP sur 2 déclare que le personnel du CMP bénéficie de séances d'analyse de la pratique (55.2%).

Trois établissements ont l'ensemble de leurs CMP qui répondent par la négative (Hôpital Sainte Marie de Privas, CH de Montélimar, CHU de Grenoble), alors que d'autres ont tous leurs CMP qui répondent par l'affirmative (CPND, CH du Forez, CHU de Saint-Etienne).

L'analyse de la pratique est aussi fréquente en PIJ qu'en PG (85 CMP en PIJ et 86 CMP en PG).

Séances d'analyse de la pratique dans les CMP : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		12	9	57%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1		20	0%
CH DE MONTELIMAR			3	0%
CHS "LE VALMONT"		3	13	19%
HOPITAUX DROME NORD		5	3	63%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		8		100%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		6	3	67%
CHU GRENOBLE			2	0%
CH ALPES ISERE	4	22	22	50%
CH VIENNE		1	7	13%
CH DU FOREZ		4		100%
CH ROANNE		1	3	25%
CHU SAINT ETIENNE		7		100%
CHS LE VINATIER		24	17	59%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	1	16	14	53%
CHS ST JEAN DE DIEU	1	17	11	61%
CHS LA SAVOIE	1	27	8	77%
CH ANNECY		6	1	86%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		9	2	82%
C.H.I. DU LEMAN		3	1	75%
TOTAL	**8**	**171**	**139**	**55.2%**

Les séances d'analyse de la pratique sont déclarées fréquemment par les CMP de Haute-Savoie (82%) mais jamais par ceux de l'Ardèche (0%). Les résultats par département sont en annexe 15.

3.9.2- Participation d'un professionnel du CMP à un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Il était demandé aux CMP **si un ou des professionnels du CMP participait à un Conseil Local de Santé Mentale.**

310 CMP ont répondu, soit un taux de réponse de 97.5%.

94 CMP affirment qu'un de leurs professionnels participe à un CLSM, soit 30.3% des répondants.

6 établissements n'ont aucun CMP qui déclare avoir un professionnel participant à un CLSM, alors qu'à contrario plus de 8 CMP sur 10 rattachés au CH de Saint-Cyr au Mont d'Or participent à un CLSM (81%).

Participation d'un professionnel du CMP à un CLSM : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		1	20	5%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1		20	0%
CH DE MONTELIMAR			3	0%
CHS "LE VALMONT"		1	15	6%
HOPITAUX DROME NORD	1	1	6	14%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		2	6	25%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU			9	0%
CHU GRENOBLE		1	1	50%
CH ALPES ISERE	3	7	38	16%
CH VIENNE		2	6	25%
CH DU FOREZ			4	0%
CH ROANNE		1	3	25%
CHU SAINT ETIENNE		2	5	29%
CHS LE VINATIER	1	27	13	68%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR		25	6	81%
CHS ST JEAN DE DIEU	1	13	15	46%
CHS LA SAVOIE	1	8	27	23%
CH ANNECY			7	0%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		3	8	27%
C.H.I. DU LEMAN			4	0%
TOTAL	**8**	**94**	**216**	**30.3%**

La participation d'un professionnel de CMP à un CLSM est beaucoup plus fréquemment déclarée dans le Rhône (66%) qu'en Ardèche (0%).

Participation d'un professionnel du CMP à un CLSM : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		1	20	5%
07	Ardèche	1		20	0%
26	Drôme	1	2	24	8%
38	Isère	3	12	60	17%
42	Loire		3	12	20%
69	Rhône	2	65	34	66%
73	Savoie	1	8	27	23%
74	Haute-Savoie		3	19	14%
TOTAL		**8**	**94**	**216**	**30.3%**

Pour les 94 CMP qui avaient déclaré une telle participation, il était ensuite demandé: **"Quelle est la fonction du professionnel qui participe le plus souvent à ce CLSM ?".**

Différentes réponses étaient possibles car il s'agissait d'une question ouverte.

Le professionnel du CMP qui participe le plus souvent au CLSM est un médecin, les cadres de santé et les assistants sociaux sont les deux autres types de professionnels fréquemment cités :

Type de professionnels participant au CLSM

Type de professionnels	Nombre de CMP ayant fait cette réponse
Médecins (psychiatres ou pédopsychiatres)	61
Cadres de santé	49
Assistants sociaux	41
Infirmiers	22
Psychologues	5
Educateurs	4

3.9.3 Autres modes de coopération avec la commune

Il était demandé au CMP s'il a développé d'autres modes particuliers de coopération avec la commune dans laquelle il est situé.

282 CMP ont répondu, soit 88.7% des CMP.

Plus d'un CMP sur deux (51.1%) déclare avoir développé un autre mode particulier de coopération avec sa commune d'implantation avec de grandes variations entre établissements (extrêmes : 0-86 %). Il n'était pas demandé aux CMP de décrire ces modes de coopération.

Existence d'autres modes de coopération avec la commune : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		7	14	33%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	2	4	15	21%
CH DE MONTELIMAR		1	2	33%
CHS "LE VALMONT"		10	6	63%
HOPITAUX DROME NORD	2	3	3	50%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	1	6	1	86%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		3	6	33%
CHU GRENOBLE		1	1	50%
CH ALPES ISERE	6	24	18	57%
CH VIENNE	1	6	1	86%
CH DU FOREZ			4	0%
CH ROANNE	2	1	1	50%
CHU SAINT ETIENNE	1	3	3	50%
CHS LE VINATIER	3	31	7	82%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	8	15	8	65%
CHS ST JEAN DE DIEU	5	12	12	50%
CHS LA SAVOIE	4	9	23	28%
CH ANNECY		4	3	57%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	1	4	6	40%
C.H.I. DU LEMAN			4	0%
TOTAL	**36**	**144**	**138**	**51.1%**

C'est dans le département du Rhône, où la participation d'un professionnel du CMP à un CLSM était déjà la plus fréquemment déclarée, que les CMP déclarent aussi le plus souvent qu'il existe d'autres modes de coopération avec leur commune d'implantation.

Les coopérations avec les communes sont faiblement déclarées en Ain, dans l'Ardèche et dans la Loire alors que d'autres modes de coopération que les CLSM semblent avoir été mis en place en Drôme, Isère et Haute-Savoie.

Existence d'autres modes de coopération avec la commune : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		7	14	33%
07	Ardèche	2	4	15	21%
26	Drôme	2	14	11	56%
38	Isère	8	40	27	60%
42	Loire	3	4	8	33%
69	Rhône	16	58	27	68%
73	Savoie	4	9	23	28%
74	Haute-Savoie	1	8	13	38%
	TOTAL	**36**	**144**	**138**	**51.1%**

Si on croise les réponses aux questions précédentes, on peut estimer à 113 CMP, soit 35.5% des 318 CMP ayant participé à l'enquête, le nombre de CMP qui déclarent à la fois ne pas participer à un CLSM et ne pas avoir développé d'autres modes de coopération avec leur commune d'implantation.

Le tableau suivant permet de constater que les CMP de certains établissements (CH de Saint Cyr au Mont d'Or, CH de Roanne, CHU de Grenoble) ont très fortement développé les coopérations avec les communes alors que d'autres pas du tout (CH du Forez, CHI du Léman).

CMP n'ayant déclaré aucun mode de coopération avec leur commune : résultats par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP ayant déclaré n'avoir développé aucun mode de coopération	Nombre de CMP répondants	% de CMP n'ayant développé aucun mode de coopération par rapport au Nombre total de CMP répondants
C.P.A. BOURG EN BRESSE	14	21	66,7%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	15	21	71,4%
CH DE MONTELIMAR	2	3	66,7%
CHS "LE VALMONT"	6	16	37,5%
HOPITAUX DROME NORD	3	8	37,5%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE	1	8	12,5%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	6	9	66,7%
CHU GRENOBLE		2	0,0%
CH ALPES ISERE	14	48	29,2%
CH VIENNE	1	8	12,5%
CH DU FOREZ	4	4	100,0%
CH ROANNE		4	0,0%
CHU SAINT ETIENNE	2	7	28,6%
CHS LE VINATIER	4	41	9,8%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	1	31	3,2%
CHS ST JEAN DE DIEU	7	29	24,1%
CHS LA SAVOIE	21	36	58,3%
CH ANNECY	3	7	42,9%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	5	11	45,5%
C.H.I. DU LEMAN	4	4	100,0%
TOTAL	**113**	**318**	**35,5%**

3.9.4- Participation du CMP à une activité de liaison

La question posée était **:" le CMP assure-t-il une activité de liaison ?".**

95.9% des CMP ont répondu à la question et 59.3% par l'affirmative.

Certains établissements ont l'ensemble de leurs CMP répondants qui affirment assurer une activité de liaison (Hôpitaux Drôme Nord, CH de Vienne), alors que cette pratique n'est pas déclarée dans d'autres (CHU de Grenoble).

Activité de liaison assurée par le CMP : réponses par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE	1	10	10	50%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1	14	6	70%
CH DE MONTELIMAR		2	1	67%
CHS "LE VALMONT"		15	1	94%
HOPITAUX DROME NORD	2	6		100%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		4	4	50%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		1	8	11%
CHU GRENOBLE			2	0%
CH ALPES ISERE	6	34	8	81%
CH VIENNE		8		100%
CH DU FOREZ		3	1	75%
CH ROANNE		2	2	50%
CHU SAINT ETIENNE		4	3	57%
CHS LE VINATIER		22	19	54%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR		13	18	42%
CHS ST JEAN DE DIEU	1	11	17	39%
CHS LA SAVOIE	1	20	15	57%
CH ANNECY	1	3	3	50%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		8	3	73%
C.H.I. DU LEMAN		1	3	25%
TOTAL	**13**	**181**	**124**	**59.3%**

Les activités de liaison à partir des CMP sont plus fréquemment déclarées dans la Drôme (92%). Par contre, elles sont assez rarement déclarées par les CMP du Rhône (46%) probablement parce que dans ce département des équipes mobiles de liaison spécifiques ont été beaucoup plus développées.

Activité de liaison assurée par le CMP : réponses par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain	1	10	10	50%
07	Ardèche	1	14	6	70%
26	Drôme	2	23	2	92%
38	Isère	6	47	22	68%
42	Loire		9	6	60%
69	Rhône	1	46	54	46%
73	Savoie	1	20	15	57%
74	Haute -Savoie	1	12	9	57%
TOTAL		**13**	**181**	**124**	**59%**

Les activités de liaison à partir du CMP sont beaucoup plus fréquemment déclarées en PG qu'en PIJ (79.6% versus 39.2%, différence statistiquement significative).

Activité de liaison assurée par le CMP de PG : réponses par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE	1	9	1	90%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1	9	1	90%
CHS "LE VALMONT"		8	1	89%
HOPITAUX DROME NORD	1	4		100%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		4	4	50%
CHU GRENOBLE			2	0%
CH ALPES ISERE	2	21	1	95%
CH VIENNE		5		100%
CH DU FOREZ		2	1	67%
CH ROANNE			1	0%
CHU SAINT ETIENNE		4	1	80%
CHS LE VINATIER		12	9	57%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR		10	3	77%
CHS ST JEAN DE DIEU	1	8	3	73%
CHS LA SAVOIE		16	1	94%
CH ANNECY	1	3		100%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		6		100%
C.H.I. DU LEMAN			2	
TOTAL	**7**	**121**	**31**	**79.6%**

Activité de liaison assurée par le CMP de PIJ : réponses par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		1	9	10%
Hôpital Ste Marie de Privas		5	5	50%
CH DE MONTELIMAR		2	1	67%
CHS "LE VALMONT"		7		100%
HOPITAUX DROME NORD	1	2		100%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		1	8	11%
CH ALPES ISERE	4	13	7	65%
CH VIENNE		3		100%
CH DU FOREZ		1		100%
CH ROANNE		2	1	67%
CHU SAINT ETIENNE			2	0%
CHS LE VINATIER		10	10	50%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR		3	15	17%
CHS ST JEAN DE DIEU		3	14	18%
CHS LA SAVOIE	1	4	14	22%
CH ANNECY			3	0%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		2	3	40%
C.H.I. DU LEMAN		1	1	50%
TOTAL	**6**	**60**	**93**	**39.2%**

Pour les CMP ayant répondu par l'affirmative, **il leur était ensuite demandé dans quels lieux cette activité de liaison était réalisée.** Différentes propositions étaient faites dans le questionnaire : urgences MCO, service de pédiatrie, service de gériatrie, EHPAD et autres lieux.

Urgences MCO :

131 CMP sur les 181 concernés par cette question ont répondu (soit 72.4%).

49.6% des répondants déclarent avoir une activité de liaison en service d'urgence MCO avec des variations entre les départements (extrêmes: 32-75%).

Ainsi, 3 CMP sur 4 de Haute-Savoie, de Savoie et de la Loire affirment avoir une activité de liaison en service d'urgence MCO.

Activité de liaison en service d'urgence MCO : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		4	6	40%
07	Ardèche	1	9	4	69%
26	Drôme		13	10	57%
38	Isère	19	9	19	32%
42	Loire	1	6	2	75%
69	Rhône	17	10	19	34%
73	Savoie	8	9	3	75%
74	Haute-Savoie	4	6	2	75%
TOTAL		**50**	**66**	**65**	**49.6%**

Service de pédiatrie :

123 CMP sur les 181 concernés par cette question ont répondu (soit 68%).

41.5% des répondants déclarent avoir une activité de liaison en service de pédiatrie (37 CMP de PIJ et 14 de PG) avec des variations entre départements (extrêmes: 23-64%).

Activité de liaison en service de pédiatrie : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain	1	3	6	33%
07	Ardèche	3	7	4	64%
26	Drôme		12	11	52%
38	Isère	16	11	20	35%
42	Loire	3	3	3	50%
69	Rhône	20	6	20	23%
73	Savoie	11	5	4	56%
74	Haute-Savoie	4	4	4	50%
TOTAL		**58**	**51**	**72**	**41.5%**

Service de gériatrie :

125 CMP sur les 181 concernés par cette question ont répondu (soit 69.1%).

46.4% des répondants déclarent avoir une activité de liaison en service de gériatrie avec des extrêmes entre départements (extrêmes 26-75%).

Activité de liaison en service de gériatrie : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		7	3	70%
07	Ardèche	4	3	7	30%
26	Drôme	1	10	12	45%
38	Isère	16	8	23	26%
42	Loire	3	3	3	50%
69	Rhône	16	17	13	57%
73	Savoie	12	6	2	75%
74	Haute-Savoie	4	4	4	50%
TOTAL		**56**	**58**	**67**	**46.4%**

EHPAD :

148 CMP sur les 181 concernés par cette question ont répondu (soit 81.8%).

Près de 7 CMP sur 10 répondants (66.2 %) déclarent avoir une activité de liaison en EHPAD.

Activité de liaison en EHPAD : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain	1	7	2	78%
07	Ardèche	2	9	3	75%
26	Drôme	1	8	14	36%
38	Isère	10	21	16	57%
42	Loire	2	5	2	71%
69	Rhône	11	25	10	71%
73	Savoie	4	15	1	94%
74	Haute-Savoie	2	8	2	80%
TOTAL		**33**	**98**	**50**	**66.2%**

Autres :

139 CMP sur les 181 concernés par cette question ont répondu (soit 76.8%).

81.3% des répondants déclarent avoir une autre activité de liaison avec des taux très élevés en Drôme et dans le Rhône (90% de réponses affirmatives chez les répondants) : il s'agit de 38 CMP rattachés à la PIJ et de 75 rattachés à la PG.

Autre activité de liaison : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain	2	7	1	88%
07	Ardèche	2	9	3	75%
26	Drôme	3	18	2	90%
38	Isère	9	30	8	79%
42	Loire	2	4	3	57%
69	Rhône	7	35	4	90%
73	Savoie	10	7	3	70%
74	Haute-Savoie	7	3	2	60%
TOTAL		**42**	**113**	**26**	**81.3%**

Ces 113 CMP étaient priés de préciser **les lieux de ces "autres" activités de liaison**.

Les lieux d'intervention sont très variés et peuvent être regroupés en interventions dans des structures :

- de type sanitaire : 42 citations (placement familial thérapeutique, autres CMP et CATTP, CADA, périnatalité, maternité, autres services hospitaliers MCO, SSR, service d'addictologie, service des urgences, réseau gérontologique, etc)
- de type mixte : maisons des adolescents citées 4 fois
- sociales : 35 citations (services sociaux, CHRS, foyers d'accueils, appartement associatif, maisons de retraite)
- médico-sociales : 28 citations (FAM, MECS, IME, ITEP, EHPAD, SAVS, CSAPA)
- rattachées aux municipalités : 5 citations (services municipaux, ateliers santé ville, CCAS)
- rattachées aux conseils généraux : 23 citations (PMI (12), foyers de l'enfance, Aide Sociale à l'Enfance (5), lieu multi accueil enfant, crèche, maison des handicaps, planning familial)
- dans le milieu scolaire : 20 citations ("santé scolaire", Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Didfficultés, Programme de Réussite Educative).

Des interventions auprès de professionnels libéraux sont aussi citées 10 fois (médecin généraliste, pédiatre, orthophonistes, etc).

Les CMP qui ont déclaré avoir une activité de liaison devaientt préciser **quelle catégorie de professionnels participe à cette activité de liaison (médecin, infirmier, psychologue, autres).**

Médecins :

159 CMP sur les 181 concernés par la question ont répondu, 87.4%.

93.1% des répondants (53 CMP de PIJ et 95 de PG) déclarent qu'un médecin du CMP participe à une activité de liaison avec de faibles variations des résultats entre les départements.

Participation d'un médecin à l'activité de liaison: résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		9	1	90%
07	Ardèche	3	10	1	91%
26	Drôme	3	17	3	85%
38	Isère	7	38	2	95%
42	Loire	1	7	1	88%
69	Rhône	3	41	2	95%
73	Savoie	3	17		100%
74	Haute-Savoie	2	9	1	90%
TOTAL		**22**	**148**	**11**	**93.1%**

Infirmiers :

154 CMP sur les 181 concernés par la question ont répondu, soit 85.1%.
88.3% des répondants (24 CMP de PIJ et 112 de PG) déclarent qu'un infirmier du CMP participe à une activité de liaison avec des variations des résultats entre départements peu marquées.

Participation d'un infirmier à l'activité de liaison : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		8	2	80%
07	Ardèche	2	11	1	92%
26	Drôme	3	17	3	85%
38	Isère	13	29	5	85%
42	Loire		8	1	89%
69	Rhône	4	39	3	93%
73	Savoie	3	16	1	94%
74	Haute-Savoie	2	8	2	80%
TOTAL		**27**	**136**	**18**	**88.3%**

Psychologues :

122 CMP sur les 181 concernés par la question ont répondu, soit 67.4%.

54.1% des répondants (39 CMP de PIJ et 27 de PG) déclarent qu'un psychologue du CMP participe à une activité de liaison avec des variations des résultats entre départements très marquées.

Participation d'un psychologue à l'activité de liaison : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain	1	1	8	11%
07	Ardèche	5	4	5	44%
26	Drôme	5	7	11	39%
38	Isère	20	18	9	67%
42	Loire	2	4	3	57%
69	Rhône	14	19	13	59%
73	Savoie	8	8	4	67%
74	Haute-Savoie	4	5	3	63%
TOTAL		**59**	**66**	**56**	**54.1%**

Autres professionnels :

117 CMP sur les 181 concernés par la question ont répondu, soit 64.6%.

72.65% des répondants (33 CMP de PIJ et 52 CMP de PG) déclarent qu'un autre type de professionnel du CMP participe à une activité de liaison. Cette pratique se retrouve surtout en Isère et dans le Rhône.

Participation d'un autre type de professionnel du CMP à l'activité de liaison : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain	3	4	3	57%
07	Ardèche	5	5	4	56%
26	Drôme	8	11	4	73%
38	Isère	15	27	5	84%
42	Loire	3	3	3	50%
69	Rhône	13	28	5	85%
73	Savoie	11	5	4	56%
74	Haute-Savoie	6	2	4	33%
TOTAL		**64**	**85**	**32**	**72.65%**

Ces autres professionnels sont, le plus souvent, des assistants sociaux.

Autres types de professionnels participant à une activité de liaison : réponse globale des CMP

Type de professionnels	Nombre de réponses	% par rapport au nombre de réponse global
Assistants sociaux	61	49%
Cadres de santé	30	24%
Psychomotriciens	10	8%
Educateurs	8	6%
Orthophonistes	6	5%
Tous les autres professionnels	2	2%
Infirmiers	1	1%
Animateurs	1	1%
CESF	1	1%
Secrétaires	1	1%
Ergothérapeutes	1	1%
L'association Transition pour la gestion des appartements associatifs	1	1%
Tous les paramédicaux	1	1%
Travailleurs sociaux	1	1%
TOTAL	**125**	**100%**

3.9.5- Pour les CMP pédopsychiatriques, existence d'un CMPP dans le même secteur et conditions de complémentarité

Pour les 159 CMP pédopsychiatriques, il était demandé **s'il existe un ou des CMPP dans le même secteur.**

157 CMP sur les 159, soit 98.7% des CMP de PIJ ont répondu.

Le terme de CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique) n'avait pas été défini. 34 CMP déclarent qu'un CMPP existe dans le même secteur, ces résultats sont conformes à ceux de l'enquête régionale sur les CMPP14 réalisée en 2010.

[14] Desgranges S; "L'activité des CMPP en région Rhône-Alpes en 2010". Rapport d'étude de l'ARS RA; 2011; 62 pages

Existence d'un ou plusieurs CMPP dans le même secteur que le CMP de PIJ : réponse par établissement

Nom des établissements	Nombre de CMP ayant répondu	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE	10	0	10	100%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	10	8	2	80%
CH DE MONTELIMAR	3	2	1	66.7%
CHS "LE VALMONT"	7	1	6	14.3%
HOPITAUX DROME NORD	3	1	2	33.3%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU	9	0	9	0%
CH ALPES ISERE	24	8	16	33.3%
CH VIENNE	3	0	3	0%
CH DU FOREZ	1	0	1	0%
CH ROANNE	2	1	1	50%
CHU SAINT ETIENNE	2	2	0	100%
CHS LE VINATIER	18	3	15	16.7%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR	18	0	18	0%
CHS ST JEAN DE DIEU	17	2	15	11.8%
CHS LA SAVOIE	19	0	19	0%
CH ANNECY	3	2	1	33.3%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	5	2	3	40%
C.H.I. DU LEMAN	2	2	0	100%
TOTAL	**157**	**34**	**120**	**21.7%**

Pour ceux ayant un CMPP dans le même secteur, il était demandé : **"Si oui, les conditions de complémentarité avec les CMPP situés sur un même secteur ont-elles été définies ?".**

Sur les 34 CMP ayant répondu qu'un CMPP existait dans le même secteur, 32 ont répondu à cette question (94.1%).

A peine 1 sur 3 (34.4%) déclare que les conditions de complémentarité avec les CMPP ont été définies. Ces résultats sont, là aussi, conformes à ceux de l'enquête sur les CMPP qui notait, à l'époque, que "dans les faits, on constate qu'il n'y a pas de règle précise sur le partage des rôles entre CMP et CMPP".

3.9.6 Accueil d'un stagiaire en 2013

La question posée était : **"Avez-vous reçu, en 2013, un stagiaire ?".**

301 CMP, soit 94.65% des CMP, ont répondu à cette question.

En 2013, 120 CMP de PIJ déclarent avoir reçu un stagiaire et 122 CMP de PG.

Au total, plus de 8 CMP sur 10 ont reçu un stagiaire en 2013.

Accueil d'un stagiaire dans le CMP : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		16	5	76%
07	Ardèche	1	12	8	60%
26	Drôme	1	22	4	85%
38	Isère	7	59	9	87%
42	Loire		11	4	73%
69	Rhône	7	74	20	79%
73	Savoie	1	28	7	80%
74	Haute-Savoie		20	2	91%
	TOTAL	**17**	**242**	**59**	**80.4%**

Pour les CMP ayant répondu par l'affirmative, il était demandé **quelle(s) catégorie(s) de professionnel(s) avai(en)t été reçue(s) en stage ?**

La catégorie professionnelle reçue, la plus fréquemment, en stage est celle des infirmiers suivie de celle des psychologues.

Catégorie de professionnels reçus en stage en 2013 : réponses globales

Professionnels	réponses	%
IDE	149	36%
Psychologues	89	21%
Psychomotriciens	50	12%
Assistants sociaux	45	11%
Médecins psychiatre / général / neuropsy	32	8%
Orthophonistes	19	5%
Educateurs	11	3%
Secrétaires	10	2%
Cadres de santé	5	1%
Art-thérapeutes – Ergothérapeutes - Musico-thérapeutes	4	1%
TOTAL	**414**	**100%**

IV- Discussion et limites de l'enquête

4.1- Les limites de l'enquête

Il s'agissait d'un questionnaire auto-administré par les CMP donc des biais de déclaration peuvent exister à certaines questions de l'enquête.

Certains items du questionnaire sont peu précis et subjectifs (systématiquement, parfois, rarement) et peuvent rendre les comparaisons difficiles.

Il ne semble pas y avoir eu dans cette enquête de termes incompris et les taux de réponse aux différentes questions sont très bons alors que le questionnaire était relativement long à remplir.

L'enquête a donc été bien acceptée par les professionnels. D'ailleurs, on ne note qu'un seul commentaire négatif sur l'enquête, donné par un professionnel dans les remarques générales.

4.2- Discussion

Le développement des CMP est très important en France comme dans la région Rhône-Alpes. L'enquête montre qu'il existe de grandes variations dans la densité des CMP (selon les territoires et entre les établissements) sans que la géographie des territoires puisse tout expliquer.

Elle permet de constater des différences de moyens (logistiques comme humains) et de pratiques entre les CMP ainsi qu'entre établissements.

La fonctionnalité des locaux des CMP et de leurs équipements pose souvent problème alors que ce sont eux qui prennent en charge le plus grand nombre de patients des établissements autorisés en psychiatrie.

Les constats de l'enquête sont très proches de ceux de la MEAH en 2008 (Organisation des CMP rapport final résultats et évaluation, février 2008 ; 23 p).

En effet, il existe :

- une hétérogénéité des organisations en place (modalités d'accueil, présence ou non de secrétariat, gestion des nouvelles demandes, catégories de professionnels mobilisées sur le premier accueil, utilisation de grille d'entretien infirmier, agenda partagé, organisation des temps collectifs, organisation de la permanence des soins, tenue d'une liste d'attente, créneaux gardés pour les urgences, visites à domicile, nombre de jours de fermeture annuel…)

- une complexité de la gestion des ressources humaines (temps des professionnels très éclatés sur de nombreux sites, périmètre de responsabilités notamment des infirmiers et des psychologues fluctuant, nécessité de temps de synthèse collectifs et de regards croisés avec une présence médicale pas toujours assurée).

- une marge d'amélioration sensible des liens entre les CMP et l'hospitalisation complète (échange d'information notamment quand le CMP n'utilise pas le DPI de son établissement, rencontre du patient avant sa sortie d'hospitalisation, délai de 1er RDV après hospitalisation) et avec les partenaires extérieurs (CMP plus ou moins ouvert sur l'extérieur, actions de prévention, annuaire des partenaires, relation avec la commune d'implantation, lien avec les CMPP).

- des écarts sur les différentes dimensions de la qualité et de la performance (délais de 1er RDV, délai de RDV avec différents types de professionnels, délai pour obtenir un avis médical après 1er accueil infirmier, médicalisation du CMP, productivité variable par ETP pourvu).

- des écarts sur la structure de la file active de patients (pourcentage de nouveaux patients, pourcentage de patients venus une seule fois, activité de liaison hors CMP) et sur le volume de prestations offertes aux patients de la file active (nombre d'actes par patients en 2013).

Conclusion de l'enquête

Cette enquête aura permis à l'ARS d'identifier clairement les CMP de la région et de mieux connaître leurs modalités de fonctionnement comme leurs moyens.

Elle va aussi permettre à chacun des établissements ayant participé à l'enquête d'avoir un descriptif précis de ses CMP et de se comparer aux résultats des autres établissements.

Les auteurs remercient, d'ailleurs, chaleureusement les établissements et chacun des professionnels qui ont pris du temps pour répondre au questionnaire. Sans leur coopération et celle des départements d'information médicale de chaque établissement, cette enquête n'aurait pu voir le jour.

Les résultats de l'enquête posent, comme pour celle réalisée sur les Centres d'Accueil Thérapeutiques à Temps Partiel (CATTP)[15], en Rhône-Alpes, la question de l'intérêt de définir au niveau national un référentiel minimal pour chacun des types de structures (CMP, hôpital de jour, CATTP…) des établissements autorisés en psychiatrie. La diversité est une richesse mais elle finit par devenir une difficulté (entre autres pour la planification) quand peu de critères objectifs permettent de la comprendre.

Au moment de conclure, il nous semble important de rappeler une partie du texte de la revue Pluriels[16] de la Mission Nationale d'Appui en Santé Mentale (MNASM) qui concernait les dispositifs ambulatoires :

"Pour être repérable et crédible, c'est-à dire régulièrement utilisé à cet effet préventif par l'ensemble des utilisateurs, le dispositif ambulatoire doit posséder une continuité suffisante (amplitude et durée d'ouverture ou de réponse quotidienne et la semaine), une réactivité acceptable (aptitude persistante à répondre à ou accueillir immédiatement une demande urgente), une mobilité satisfaisante (aptitude persistante à se projeter dans l'environnement où la crise émerge, à répondre aux besoins présentés par des patients coopératifs que leurs troubles rendent incapables de se déplacer, à ceux de patients non coopératifs lors d'une crise inaugurale sévère, ou en rupture de soins)".

"Cette exigence d'accessibilité aux soins, au moment d'une crise débutante qui risque de devenir urgence puis crise majeure si elle n'est pas traitée, s'impose comme un enjeu déterminant pour en contenir les conséquences et apaiser rapidement la souffrance. La mise en œuvre de réponses de ce type présuppose, de la part des soignants, la reconnaissance qu'il s'agit de besoins importants et nécessitant des arbitrages organisationnels significatifs pour y répondre".

"Dans les soins ordinaires, la part très majoritaire consacrée au travail programmé devrait se rééquilibrer pour dégager, non seulement, de l'espace pour l'accueil immédiat, ce qui existe déjà, mais également, des plages médicales régulières sans rendez-vous, disponibles pour des consultations d'accès rapide. Le fonctionnement des CMP devrait comporter un protocole qui définirait comment on traite et qui, en interne, des questions d'accueil et d'orientation d'urgence, et sur quels critères d'indications : risque auto ou hétéro agressif, crise psycho-socio-familiale, troubles du comportement, agitation, activités délirantes, etc. Dans l'idéal, un tel

[15] S.Ynesta ; AS Danguin; F.Brossat; "Enquête sur les CATTP de la région Rhône-Alpes"; janvier 2012;72 p.

[16] Pluriels n°56 Mars 2006, MNASM

protocole spécifierait dans quels délais gradués les réponses peuvent être obtenues selon les situations : réponse urgente (demi-journée) ; réponse rapide (d'une journée à moins d'une semaine), réponse programmée (quinze jours)".

Ces recommandations près de 10 ans plus tard semblent toujours valables et l'enquête montre qu'elles sont loin d'être appliquées partout.

En 2005, L'UNAFAM[17] avait fait, de façon assez sévère, ses propres constats : "Pour la grande majorité des situations rencontrées, il était noté une saturation progressive par la demande. Cette question ne semble pas faire partie d'un objectif cible d'amélioration régulièrement recherché, bien qu'elle soit l'un des critères importants de satisfaction des usagers et de leur famille. Il ne semble pas exister de critère de définition de ce qui est urgent ou non, ni qui le décide, de la secrétaire ou de l'infirmier, ou de qui répond au téléphone. Il existe peu ou pas de plages régulières de consultations non programmées pour une évaluation sans délai. La règle implicite dominante semble être celle du "premier arrivé, premier servi". L'organisation pour faire face à la pression de la demande apparaît inexistante ou rudimentaire". L'UNAFAM rajoutait : "réactivité et mobilité constituent un élément déterminant de satisfaction concernant les services prodigués".

L'enquête montre que, dans la région, certains CMP ont pris conscience du problème et que, malgré la pression de la demande, ils s'organisent pour essayer d'y faire face et de répondre au mieux aux besoins de la population. D'autres ont encore du mal à modifier leurs pratiques.

Le projet de Loi de santé réaffirme que "l'activité de psychiatrie comprend une activité de psychiatrie de secteur dont la mission est de garantir à l'ensemble de la population :
« 1° Un recours de proximité en soins psychiatriques, notamment par l'organisation de soins ambulatoires de proximité, y compris sous forme d'intervention à domicile, en lien avec le médecin traitant ;
« 2° L'accessibilité territoriale et financière des soins psychiatriques ;
« 3° La continuité des soins psychiatriques […]."

Pour mener à bien ces missions et dans un contexte où se dessine une amplification de la réponse ambulatoire, l'organisation des CMP devra être réfléchie entre l'Agence Régionale de Santé et des représentants des professionnels des établissements à partir de cet état des lieux complet.

17 http://www.unafam.info/87/img/Pluriels_2005_desstructuresauxservices.pdf

Annexes

Annexe 1 : Courrier d'accompagnement du questionnaire

Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes

Lyon, le

Service émetteur :
Direction de l'efficience de l'Offre de soins

Affaire suivie par :
Docteur Sylvie YNESTA
Courriel
Sylvie.ynesta@ars.sante.fr
Tél. : 04 27 86 56 30

Le Directeur général

A :

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements de santé exerçant une activité de psychiatrie sectorisée

Objet : Questionnaire à destination des Centres Médico-Psychologiques (CMP)

Le volet psychiatrie du Schéma Régional d'Organisation des Soins de notre région s'est fixé comme objectif de renforcer la prise en charge ambulatoire au sein des CMP.

Afin d'atteindre cet objectif, un état des lieux préalable des CMP est nécessaire. Un questionnaire destiné à chaque responsable médical de CMP de votre établissement vous est adressé avec un lien informatique pour chacune de ces structures, permettant un remplissage direct en ligne.

Ce questionnaire a été pré testé auprès de quelques praticiens et il a été discuté avec les membres des Départements d'Information Médicale travaillant sur le RIM-P au sein d'un groupe régional.

Il comprend différents volets : description des locaux du CMP, activité en 2013, modes de fonctionnement, qualification des intervenants et relations avec les partenaires.

Compte tenu de l'étendue des champs investigués et des données d'activités demandées, nous souhaiterions que votre médecin DIM coordonne avec votre Direction l'ensemble des réponses.

L'analyse des résultats sera régionale et vous sera restituée courant 2014.

Ces questionnaires devront être complétés pour le **11 avril 2014 au plus tard.**

Le mail de transmission de ce courrier vous communique les modalités d'accès au questionnaire de l'enquête pour votre établissement. Vos interlocutrices à l'agence pour cette enquête sont :

- Mme le Dr YNESTA pour le contenu du questionnaire,
- Mme DANGUIN pour les aspects techniques.

Je vous remercie par avance de votre collaboration.

Annexe 2 : Nombre de CMP par secteurs

Nombre de CMP déclarés par secteur de PG et par département

Département		Moyenne	Ecart type	Mini	Maxi
01	Ain	2.40	0.84	1	3
07	Ardèche	2.20	0.63	1	3
26	Drôme	3.86	1.10	2	5
38	Isère	2.35	1.57	1	7
42	Loire	1.38	0.52	1	2
69	Rhône	3.63	1.20	1	5
73	Savoie	3.24	0.90	1	4
74	Haute-Savoie	1.83	0.39	1	2
TOTAL		**2.88**	**1.36**	**1**	**7**

Nombre de CMP déclarés par secteur de PIJ et par département

Département		Moyenne	Ecart type	Mini	Maxi
01	Ain	10.00	0.00	10	10
07	Ardèche	5.20	1.03	4	6
26	Drôme	5.08	2.02	3	7
38	Isère	7.20	2.29	1	9
42	Loire	3.17	2.04	1	7
69	Rhône	7.63	1.93	4	10
73	Savoie	6.21	0.85	5	7
74	Haute-Savoie	2.60	0.52	2	3
TOTAL		**6.66**	**2.45**	**1**	**10**

Annexe 3 : Nombre de kilomètres par rapport à l'établissement de rattachement

Nombre de kilomètres séparant en moyenne les CMP extramuros de leur établissement de rattachement

Département		Moyenne	Mini	Maxi
01	Ain	49.05	2	110
07	Ardèche	44.25	0	106
26	Drôme	31.26	2	101
38	Isère	20.83	0	60
42	Loire	15.92	1	35
69	Rhône	16.07	1	75
73	Savoie	38.20	1	110
74	Haute-Savoie	15.81	1	40
TOTAL		**25.01**	**0**	**110**

Annexe 4 : Appartenance des locaux du CMP

Appartenance des locaux à l'établissement de rattachement : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		12	9	57%
07	Ardèche	1	10	10	50%
26	Drôme		16	11	59%
38	Isère	3	28	44	39%
42	Loire		7	8	47%
69	Rhône	2	54	45	55%
73	Savoie	1	17	18	49%
74	Haute-Savoie		13	9	59%
TOTAL		**7**	**157**	**154**	**49.4%**

Annexe 5 : Nombre moyen d'ordinateurs

Nombre moyen d'ordinateurs déclarés par CMP : résultats par département

Département		Moyenne	Mini	Maxi
01	Ain	8.81	3	20
07	Ardèche	6.94	1	15
26	Drôme	5.46	0	15
38	Isère	6.10	1	18
42	Loire	7.73	0	29
69	Rhône	8.15	0	33
73	Savoie	6.48	1	13
74	Haute-Savoie	7.36	3	16
TOTAL		**7.15**	**0**	**33**

Annexe 6 : Utilisation du DPI

Utilisation du dossier patient informatisé de l'établissement dans le CMP de PG : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		11		100%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1	10		100%
CHS "LE VALMONT"		8	1	89%
HOPITAUX DROME NORD			5	0%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NORD DAUPHINE		8		100%
CHU GRENOBLE		2		100%
CH ALPES ISERE	1	22	1	96%
CH VIENNE		2	3	40%
CH DU FOREZ			3	0%
CH ROANNE		1		100%
CHU SAINT ETIENNE			5	0%
CHS LE VINATIER		21		100%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR		9	4	69%
CHS ST JEAN DE DIEU	1	11		100%
CHS LA SAVOIE		17		100%
CH ANNECY		4		100%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		6		100%
C.H.I. DU LEMAN		2		100%
TOTAL	**3**	**134**	**22**	**86%**

Utilisation du dossier patient informatisé de l'établissement dans le CMP de PIJ : résultats par établissement

Nom des établissements	NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
C.P.A. BOURG EN BRESSE		9	1	90%
HOPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	2	8		100%
CH DE MONTELIMAR		3		100%
CHS "LE VALMONT"		5	2	71%
HOPITAUX DROME NORD			3	0%
CENTRE HOSPITALIER BOURGOIN JALLIEU		1	8	11%
CH ALPES ISERE	1	23		100%
CH VIENNE		2	1	67%
CH DU FOREZ			1	0%
CH ROANNE			3	0%
CHU SAINT ETIENNE			2	0 %
CHS LE VINATIER		20		100%
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MT D'OR		18		100%
CHS ST JEAN DE DIEU		17		100%
CHS LA SAVOIE		19		100%
CH ANNECY		1	2	33%
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE		4	1	80%
C.H.I. DU LEMAN			2	
TOTAL	**3**	**130**	**26**	**83%**

Annexe 7 : Professionnels qui réalisent les 1ers accueils de patients

Professionnels qui réalisent des 1ers accueils de patients : résultats par département

Département		IDE	Psychologues	Médecins	Autres
01	Ain	12	10	9	1
07	Ardèche	11	10	11	0
26	Drôme	15	11	15	2
38	Isère	32	36	54	10
42	Loire	10	3	8	0
69	Rhône	50	53	76	27
73	Savoie	14	17	17	1
74	Haute-Savoie	14	10	14	1
TOTAL		**158**	**150**	**204**	**42**
% (sans les NR)		**51.8%**	**49.2%**	**66.9%**	**13.8%**

Annexe 8 : Autres activités déclarées par les CMP

Autres activités citées par les CMP
Association Fort d'Art pour l'accès des usagers à la culture - activité à la maison PERY (IME)
L'assistante sociale réalise des VAD qui ne sont donc pas du soin à proprement parler mais un accompagnement social qui participe à la prise en charge globale de l'enfant
Interventions à l'IFSI - travail de partenariat notamment au sein du CLSM de Bourgoin Jallieu - Inscription dans le REPSY -
Informations des partenaires sur le suivi et le droit des patients
Animation d'un atelier parent-enfants dans l'année avec le RISCC, participation à l'organisation du Forum Vacance, participation à la Commission parcours de soins de la Maison des Ados (Rouge Cargo)...
CHG d'Annonay : psychiatrie de liaison, urgences psychiatriques - EHPAD du secteur : gérontopsychiatrie de liaison (10 structures + EHPAD de l'hôpital général) - Exclusion sociale : services RSA du Conseil Général, 'ANEF pour maison relais et CADA - CSAPA et ELSA: coordination clinique
Guidance parentale proposée aux parents des enfants suivis
Activité bébés nageurs intersectorielle (intervention de la psychomotricienne et de la psychologue)
Rencontres trimestrielles avec le CPAS (Conseil général), liens avec la mairie (prêts de salle pour les activités) et les VAD en PFT. CMP couplé avec CATTP, activités thérapeutiques.
Rencontres avec des partenaires (foyer logement ; maisons de retraite)
CATTP
Rencontres avec les maisons de retraite ; foyers logements ; DVS ...
Groupes thérapeutique
LE RALLYE SANTE
Equipe éducative
Il existe une prise en charge intensive de patients dans une résidence où intervient une équipe de soins à partir d'un CATTP adjacent dans des accompagnements individuels ou groupaux (les actes ne sont pas enregistrés comme VAD sur le CMP mais sur le CATTP)
Education nationale, Groupes thérapeutiques CMP, Réunions institutionnelles, Conseil Général
Groupes thérapeutiques
Groupes thérapeutiques
Supervision - groupes thérapeutiques - réunions partenaires (nationale éducation)
CATTP
Action de liaison avec la MECS implantée à proximité du CMP "la Bruyère"
Aallye santé - rencontre équipes maisons de retraites, pour dispositif stop suicide et infos hospitalisations en santé mentale - participation a la SISM (semaine information santé mentale)
Accompagnements - Education Nationale - Municipalité - Justice - Sauvegarde de l'Enfance - Conseil Général - Conseil Régional
CATTP - concertation centre médico-social
CATTP
Participation à des groupes transversaux: CLIN, OVA, CLUD, Intervention IFSI
Groupes d'activités à visée occupationnelle - Liaison CMS ; réunion GEI
Périnatalité
Exclusion sociale HUDA de St Agrève
Préparation et surveillance de la prise de traitement per os 5 jours par semaine si besoin

Autres activités citées par les CMP
Equitation, Théâtre, jardinage
Travail autour de la collaboration avec les médecins généralistes - Mission d'appui auprès du réseau lié aux personnes âgées, CCAS, structures spécialisées implantées sur le territoire
Intervention IFSI, groupe tutorat pour étudiants infirmier ou nouveaux professionnels
supervisions, accompagnements, partenariat (E N, PMI, CLSM, établissements médico-sociaux)
Groupe de travail santé avec les mairies, groupe d'orientation au PRE
Formations du réseau adolescent, étude action du réseau adolescent Isère rhodanienne sur les RCP (En cours) - formation accueil de stagiaires participation à des colloques; mises en commun des constats et réflexion à propos des adolescents "phobiques scolaires" avec service médical et social scolaire
Participation à des commissions éducatives et suivis de scolarisation pour les enfants suivis - rencontres avec SESSAD Duchère - Participations à des actions d'information
Réunion avec GEM, Eclat, SAVS.
Association d'aide à domicile, infirmière libérale, médecin traitant.
Accompagnements au GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) - Partenariat et interventions dans les EHPAD, ESAT, MAS, FAM, hôpitaux locaux, Centre Social - Gestion des appartements de transition
Accueil et encadrement de stagiaires, mission humanitaire
Marpa
Atelier Mémoire, estime de soi, groupe de parole, éducation thérapeutique
Intervention d'une psychologue dans un dispositif relai de l'éducation nationale
Réunion de coordination avec les médecins généralistes du secteur
Rencontres multiples avec les partenaires : généralistes CADA, CSAPA,....
Intervention centre accueil PMI
EPP, rencontres avec partenaires, participation réunions scolaires
Groupes de concertation réguliers avec des partenaires : groupe sur les adolescents, groupe sur les troubles des apprentissages, groupe concernant les adolescents en grande difficulté. Demi-journée de travail avec nos partenaires sur le travail avec les familles. Intervention infirmière en CLIS
Travail de collaboration avec des partenaires notamment services sociaux, à partir de rencontres autour de situations cliniques - les groupes d'élaboration avec nos partenaires qui ont lieu sur le CMP de Guilherand-Granges concernent des partenaires de Tournon
Préparation et surveillance de la prise de traitement per os
CATTP
Gestion et soin aux appartements thérapeutiques : 1 appartement de 3 places et 1 studio
Partenariat PMI, Service sociaux, scolaires, collèges, lycées
CLSM et SISM
Participation aux équipes éducatives et partenariat avec le CATTP de Bourg St Andéol.
Réunion partenariales : GRIM, ESAT, MDR, CLSM - Réunion de synthèse clinique - Réunion collaboration avec HJ et CATTP, pédopsychiatrie, psychiatrie de liaison CHT TATARE
Participation au CLSM dont groupe d'aide aux aidants et SISM (semaine d'information sur la santé mentale)
CATTP parents/bébés
Equipe éducative et VAD avec le rased et la PMI
Rallye Santé
Médecin responsable Hôpital de jour pour Enfants
Activités de coordination avec CHRS, CMS - Activités CATTP - préparation et surveillance de la prise de traitement per os 5 jours par semaine si besoin
Groupes, pédopsychiatrie de liaison avec la pédiatrie (nous appartenons au même pôle), équipe éducative, rencontres avec tous les partenaires qui prennent en charge les enfants que nous accueillons.
Travail avec l'équipe de l'ELSA et réunions mensuelles - Travail avec l'équipe de périnatalité autour de situations

Autres activités citées par les CMP
Formations, EPP, participation aux Copil recherche, Cortexte, suivi du parcours de soins du patient
Activités de collaboration : les groupes qui ont lieu sur le CMP de Guilherand-Granges concernent aussi des partenaires du Cheylard
Groupe de parole sur le thème de "la maladie" animé par deux IDE - Rencontre à la demande du CCAS, EHPAD, maison de retraite. A l'initiative du CMP rencontre avec les médecins généralistes du secteur
Formation
ACTIVITES DE LIAISON AVEC LE SECTEUR
Infirmière : permanence mensuelle CCAS de Bron + foyers ADOMA Bron avec psychologue et Intermed - A.S. : Sous commission précarité de l'ASV + commission logement et hébergement Coordination 69 + Instance psychique de la maison de la veille sociale
Cannabis, prévention des troubles psychiatriques auprès des partenaires médico-sociaux
Cannabis, sensibilisation des troubles psychiatriques auprès des partenaires médico-sociaux, actions de prévention auprès du partenariat
COORDINATION AVEC EHPAD ET PARTENAIRES MEDICO SOCIAUX DU SECTEUR
Groupe écriture = passage relais entre l'hôpital de jour et le CMP - Groupe relais entre l'hôpital de jour et le CMP -
PARTICIPATION ATELIER SANTE/VILLE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNE - MEMBRE DE LA COMISSION DU FOYER DE LA TRAILLE
Comité de pilotage du GEM tous les 2 mois, CAPV tous les 3 mois, Messidor ESAT tous les 3 mois, maison relais tous les 2 mois, réunion des lieux d'accueil tous les 2 mois, participation aux instances de protection de l'enfance, rencontre avec les organismes de tutelles, avec le SAMSAH, avec le SPIP.
Cours à l'IFAS de RUMILLY
Activité HDJ avec autorisation d'activité de 5 places - Equipes éducatives - Partenariat avec les IME, les écoles, l'équipe scolaire (médecin, psychologue, ide ...) - Les différents professionnels qui prennent en charge les enfants accueillis.
GROUPE PHOTOLANGUAGE - GROUPE GYM DOUCE
FORMATION ACCUEIL DES STAGIAIRES, INTERVENTION DANS LES FAMILLES, SOINS INDIVIDUELS,SOINS GROUPAUX AVEC GROUPES HEBDOMADAIRES THERAPEUTIQUES,CONSULTATIONS, INTERVENTIONS A DES COLLOQUES ET A DES CONFERENCES
Au Père Gaspard : lieu d'hébergement : information en santé mentale auprès des personnels des stations des deux Alpes et l'Alpe d'Huez dans le cadre du Pôle Santé Oisans.
Ateliers CATTP - assurer la psychiatrie de liaison aux urgences, au service médecine et au SSR du CH de la MURE - participations aux concertations - aux prises en charge parents/enfants en lien avec le CMPP et/ou les instances de l'ASE - interventions au CHRS - aux maisons de retraite du secteur.
Accueil groupal une fois par semaine
Activité créative (support théâtre d'ombres et marionnettes)
Formations
Enseignement-Recherche
Santé ville, réunion avec le CLIC et réunion avec le point accueil solidarité
Réunions en Etablissements scolaires, groupes Petite Enfance avec les municipalités
Liens avec la communauté : médecins, hôpitaux, MDR, prévention enfance, RASED, école, SESSAD, médico-social
Consultations périnatales sur CMP. Réunions avec les réseaux scolaires, médico-sociaux et MDR. Participation au groupe parentalité en lien avec la mairie et au CLSM.
Participation à des formations
Activités d'enseignement / Tutorat / Supervisions
Partenaire du PRE
Participation au CLSM 3
Lien avec le réseau médico social
Participation CLSM 8ème
Hôpital de jour, hospitalisation à domicile; travail de lien avec les partenaires médico-sociaux, accompagnement

Autres activités citées par les CMP
des patients à des rdv divers
Travail de lien avec le réseau de partenaires médico-sociaux, accompagnement des patients aux rdv divers
Formation, intervention colloque, accueil de stagiaires
Commissions logement, CLSM
CLSM, Commissions logement, Commissions adolescents
Travail de réseau (EHPAD, Hôpital gériatrique, CCAS…)
Concertations, réunions de réseau qui ont une dimension préventive
Activités de groupe assurées par des IDE et des éducateurs
intra hospitalier + autre CMP
Activité groupale, participation au réunion du réseau
Rencontres avec différents partenaires
Consultations mensuelles à la maison de retraite. Synthèse 2 fois par an au CHRS OZANAM
Deux "groupes santé du RSA", moyenne et haute vallée, étendus en fonction des besoins (travailleurs sociaux de secteur : AS des CCAS du secteur, AS/DVS, éducateurs de prévention) - le CMP assure encore les soins en appartements thérapeutiques, appartements individuels sis à St-Chamond (8)
Jeux de rôles intersectoriels
Hôpital de jour, psychodrame, CATTP (activités de groupe ou individuelles), Groupe d'accueil parents endeuillés, mort périnatale
Missions de soutien technique des partenaires, animation du réseau interprofessionnel stéphanois. Organisation trimestrielle des réunions des "personnes en situation complexe" ainsi que des "petits déjeuners d'Interface", - Colloques effectués par le Réseau Santé Social Migrant
Une activité CATTP (groupale) pour la population de La Rochette compte tenu de l'absence de CATTP sur ce site.
Réunions régulières inscrites dans le planning , de partenariat avec La pension de Famille Du Mas de Loire , différents établissements médico-sociaux et EPADH où se rendent les infirmières du CMP au moins mensuellement
Activités à médiation groupales et individuelles. photolangage. atelier mémoire. atelier théâtre.
Supervision extérieure, thérapie de couple
Groupes thérapeutiques, psychodrames de groupe, psychothérapies familiales, synthèse d'équipes socio éducatives, entretiens mère enfant, entretiens père enfant, psychothérapies individuelles, orthophonie et psychomotricité,
La consultation externe addictologie n'est pas un CMP mais propose des suivis individualisés (médecins , psychologues) ou de groupes (IDE) pour des personnes ayant été en soins sur l'unité Groddeck
Réseau avec écoles, PMI, partenaires enfance...
Conférences de psychologues et interventions dans la communauté
Réunions d'information et de coordination avec des partenaires (sociaux, médico sociaux, addicto, cliniques psychiatriques, ...) - Participations à un programme de recherche et actions (Fondation de France) pour 2014/2015
Réunions de synthèse clinique en institutions EHPAD, foyers logement
Liaison avec le service des urgences et le service d'alcoologie du CH de Firminy
Réunion régulière avec un lieu d'écoute sur le commune du CMP
Activités curatives = rencontres avec les établissements scolaires pour l'orientation, psychomotricité, relation avec Aide Sociale à l'enfance, les foyers, IMP, IMPro,
Actions de soins auprès d'enfants autistes, psychotiques, prises en charge des adolescents présentant des troubles aigus ou chroniques, psychoses infantiles
C.L.I.C. - Réseau Carrefour Santé Mentale Précarité - Cellule de prévention du risque suicidaire chez la personne âgée

Autres activités citées par les CMP
Interventions régulières dans un LAEP
Participation à PRE
Liens MDPH - CH - CEDA'Ain - Thérapies spécifiques - Observatoire de la maltraitance
Journée portes ouvertes - Semaine de la santé mentale
Participation aux ateliers ville/santé - Groupe de travail sur les conduites à risque (conduites addictives) initié par le "trait union parole santé"(TUPS) de la commune d'Echirolles - Le CMP est plate forme référence pour la prise en charge des auteurs de violence sexuelles et participe à ce titre.
Actions de formation dans les IFSI
Rencontres avec différents partenaires sociaux
DANS LE CADRE DU CATTP = cuisine, jeux, tricot, photolangage, expression créative (tableaux, cartes, dessins, décorations diverses), poterie, sorties pédestres, relaxation, accueil café, jardinage en coordination avec un autre CMP, - - - HORS CADRE CATTP = repas thérapeutique.
Consultations, consultations thérapeutiques, groupes thérapeutiques, psychodrames individuels, psychothérapies familiales, psychothérapies individuelles, rééducations : psychomotricité, orthophonie.
Enseignement, formation, interventions dans des colloques, accueil de stagiaires
Enseignement, formation, interventions dans des colloques
tous les soins des CMP
Travail de partenariat et de réseau régulier et cadré avec : - les RASED des 6 groupes scolaires - l'AS et l'infirmière du collège du secteur - les médecins et les puéricultrices de la PMSI - les services sociaux du conseil général, l'UDAF et la sauvegarde de l'enfance - le PRE (Programme de Re
Participation aux commissions enfance du conseil général ; aux équipes éducatives (ESS) ; réunion avec l'ASE ; réunion avec IME et ITEP
Réseau partenaires
Activités d'enseignements, d'animation de conférences et tables rondes, accueil de stagiaires
Travail avec les partenaires du réseau enfants et adolescents, psychiatrie adulte
Tâches administratives : entrée des données PMI
Action de formation IFSI ARFRIPS Comité de pilotage et groupe dans le CLSM
Groupe ressources à Tignieu
Guidance parentale
Actions d'information auprès des professeurs de collège
Un groupe de parole hebdomadaire animé par 2 infirmières
Accompagnement dans le cadre de la réhabilitation psycho-sociale
Rencontres et échanges partenariaux
Réunions avec les réseaux scolaires, médico-sociaux et PMI et MDR- Participation au CLSM.
Activités de réseau avec les partenaires du champ médico-social , les GEM
Participation à la vie institutionnelle - Comité & collège médicaux pour médecins - collège des psychologues, collège assistants sociaux
Partenariats Ecole - MASED - PMSI - Développement du réseau (liens) avec le médicosocial - (IME - ITEP - MECS - ASE - MDR...)
réseau
Groupes thérapeutiques - liens et création du réseau partenaire
Réseau
Groupes thérapeutiques - Rééducations psychomotriciennes ou orthophoniques
CATTP
Accueil familial thérapeutique

Autres activités citées par les CMP
Constitution d'un réseau avec structures scolaires, PMI, médico-sociales...
Analyse de la pratique dans deux maisons du Rhône, PRE, MDR Jeudis soleil à Givors, CLSM
Participation au comité local de santé mentale
Interventions dans la cité, présence dans la communauté (maison relais)
Lien avec la communauté
Prises en charge en psychomotricité - Groupes thérapeutiques - Réunion de coordination mensuelle avec la PMI
CMP, relais de la MDA de Chambéry: rencontres partenariales formalisées sur une périodicité semestrielle avec la MDA et tous les partenaires locaux (Médecine scolaire, PJJ, Mission Locale Jeunes, Pélican, EREA...). Participation aux réunions de suivi de scolarisation. Travail avec le Conseil général.
CMP couplé à un CATTP, activités thérapeutiques préventives, projet de mise en place d'une activité thérapeutique CMP en cours
CATTP
club thérapeutique - CATTP
CATTP
Réunion avec le pôle santé, rencontres avec le CPAS, rencontres avec les partenaires associés à la ville (accompagnateurs de rue, psychologues, coordonateurs de nuit, SAVS, gems, associations de tutelles, services culturels du CHS). CMP couplé avec CATTP, activités thérapeutiques. PFT.
Rencontres et échanges partenariaux - liaison avec la pédiatrie du CHAM
Prises en charge individuelles en milieu scolaire. Participation aux réunions de suivi de scolarisation. Echanges partenariaux : PMI, services de protection de l'enfance du Conseil général, établissements et médecine scolaires, MECS "l'Accueil", ELSA...
Rencontres et échanges partenariaux - participation ponctuelle aux manifestations organisées par l'équipe d'animation pour les jeunes de Moutiers (association)
Réunion mensuelle du pédopsychiatre et de l'assistante sociale avec les médico-sociaux des collèges et lycées du secteur - activité de réseau avec les centres sociaux, la MJC, La prévention spécialisée, Interfaces 9ème, les infirmières et les AS des co
CLSM
Travail de lien et d'orientation avec le réseau scolaire (réunions dites ESS), avec l'Aide Sociale à l'Enfance, avec les IME, ITEP, Sessad.
Activité d'information aux partenaires médecins et assistants sociaux du secteur par une journée "porte ouverte". Réunion de synthèse auprès des différentes structures partenaires. Rencontres avec les assistantes sociales de secteur.
Rencontres partenariales
Rencontres partenariales sur une périodicité trimestrielle avec la PMI et le RASED. Participation aux réunions de suivi de scolarisation. Travail partenarial avec les services de protection de l'enfance du Conseil général.
Groupes thérapeutiques CATTP, actions de formation auprès de professionnels

Annexe 9 : Planning de présence des médecins connu

Planning de présence des médecins connu de tous les professionnels du CMP : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain	1	20		100%
07	Ardèche	1	20		100%
26	Drôme		27		100%
38	Isère	2	73		100%
42	Loire	1	14		100%
69	Rhône	2	95	4	96%
73	Savoie	3	32	1	97%
74	Haute-Savoie		22		100%
TOTAL		**10**	**303**	**5**	**98.4%**

Annexe 10 : Planning de présence des psychologues connu

Planning de présence des psychologues connu de tous les professionnels du CMP : résultats par département

Département		**NR**	**Oui**	**Non**	**% de Oui / Oui + Non**
01	Ain		19	2	90%
07	Ardèche	2	19		100%
26	Drôme	3	22	2	92%
38	Isère	2	73		100%
42	Loire		14	1	93%
69	Rhône	8	86	7	92%
73	Savoie	1	34	1	97%
74	Haute-Savoie		21	1	95%
TOTAL		**16**	**288**	**14**	**95%**

Annexe 11 : Existence d'un guide du CMP

Existence d'un guide du CMP pour les professionnels arrivant dans la structure: résultats par département

Département		**NR**	**Oui**	**Non**	**% de Oui / Oui + Non**
01	Ain		7	14	33%
07	Ardèche	1	4	16	20%
26	Drôme	2	4	21	16%
38	Isère	3	15	57	21%
42	Loire			15	0%
69	Rhône	2	26	73	26%
73	Savoie	4	3	29	9%
74	Haute-Savoie	2	7	13	35%
TOTAL		**14**	**66**	**238**	**21.7%**

Annexe 12 : Existence d'une brochure destinée à tout public

Existence d'une brochure-plaquette destinée à tout public sur le CMP: résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		19	2	90%
07	Ardèche	1	6	14	30%
26	Drôme	1	12	14	46%
38	Isère	4	20	51	28%
42	Loire		4	11	27%
69	Rhône	3	67	31	68%
73	Savoie	2	29	5	85%
74	Haute-Savoie		17	5	77%
TOTAL		**11**	**174**	**133**	**57%**

Annexe 13 : Mise à jour régulière de l'annuaire des partenaires

Mise à jour régulière de l'annuaire des partenaires: résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		7	6	54%
07	Ardèche		4	3	57%
26	Drôme		11	2	85%
38	Isère	1	47	14	77%
42	Loire		6	5	55%
69	Rhône	1	67	15	82%
73	Savoie		18	2	90%
74	Haute-Savoie		11	4	73%
TOTAL		**2**	**171**	**51**	**77%**

Annexe 14 : Personnel du CMP travaillant sur plusieurs sites

Personnel du CMP travaillant sur plusieurs sites : résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		21		100%
07	Ardèche	1	20		100%
26	Drôme	1	26		100%
38	Isère	3	71	1	99%
42	Loire		13	2	87%
69	Rhône	1	98	2	98%
73	Savoie		35	1	97%
74	Haute Savoie		22		100%
TOTAL		**6**	**306**	**6**	**98%**

Annexe 15 : Séances d'analyse de la pratique

Séances d'analyse de la pratique dans les CMP: résultats par département

Département		NR	Oui	Non	% de Oui / Oui + Non
01	Ain		12	9	57%
07	Ardèche	1		20	0%
26	Drôme		8	19	30%
38	Isère	4	37	34	52%
42	Loire		12	3	80%
69	Rhône	2	57	42	58%
73	Savoie	1	27	8	77%
74	Haute-Savoie		18	4	82%
TOTAL		**8**	**171**	**139**	**55.2%**